

BNP PARIBAS SA

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES CONSOLIDES**

Exercice clos le 31 décembre 2017

Deloitte & Associés
185, avenue Charles de Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly sur Seine

Mazars
61, rue Henri Regnault
92400 Courbevoie

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Exercice clos le 31 décembre 2017

Aux Actionnaires
BNP Paribas SA
16 boulevard des Italiens
75009 PARIS

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société BNP Paribas SA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité des comptes.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Identification et évaluation du risque de crédit <i>(Se référer aux notes 1.c.1, 1.c.5, 2.g, 4.f, 4.g, 4.h et 4.q de l'annexe aux comptes consolidés)</i>	
Risque Identifié	Réponse du collège des Commissaires aux comptes face à ce Risque
<p>Dans le cadre de ses activités d'intermédiation bancaire, BNP Paribas est exposé au risque de crédit.</p> <p>BNP Paribas comptabilise des dépréciations pour couvrir les risques de crédits avérés inhérents à ses activités.</p> <p>Ces dépréciations peuvent prendre la forme de dépréciations individuelles des engagements bilan et hors bilan concernés ou de dépréciations collectives pour les portefeuilles de crédits présentant des risques homogènes et non dépréciés individuellement. Ces provisions collectives sont déterminées à partir de modèles statistiques faisant appel au jugement lors des différentes étapes du calcul : constitution de portefeuilles homogènes, détermination des paramètres de risque applicables et du fait générateur des provisions.</p> <p>Dans certaines conditions, des provisions collectives complémentaires sectorielles ou géographiques prennent en compte des risques identifiés par BNP Paribas et qui ne seraient pas déjà couverts par les provisions individuelles/collectives décrites précédemment.</p> <p>Au 31 décembre 2017, le montant total des encours clientèle exposés au risque de crédit s'élève à 752,4 milliards d'euros ; le montant total des dépréciations s'élève à 24,7 milliards d'euros.</p> <p>Nous avons considéré que l'identification et l'évaluation du risque de crédit constituait un point clé de l'audit, l'appréciation de ce risque faisant appel au jugement et aux estimations de la direction, en particulier pour ce qui concerne le risque de crédit aux entreprises, les encours par contrepartie pouvant représenter des montants importants.</p>	<p>Nous avons apprécié la pertinence du dispositif de contrôle de BNP Paribas et testé les contrôles manuels ou informatisés concernant l'identification et l'évaluation des dépréciations.</p> <p>Nous avons également réalisé en date d'arrêtés des travaux sur les encours et/ou portefeuilles les plus significatifs ainsi que les financements accordés aux entreprises dans des secteurs économiques et zones géographiques plus sensibles.</p> <p>Nos travaux ont porté plus particulièrement sur les processus suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - notation des contreparties entreprises : nous avons apprécié le risque des contreparties significatives pour lesquelles la revue périodique de notation n'avait pas été réalisée au 31 décembre 2017 par BNP Paribas ; nous avons par ailleurs apprécié le niveau de risque d'une sélection d'encours estimés sains par la direction ; - évaluation des dépréciations constituées sur base individuelle : nous avons vérifié qu'une revue périodique des contreparties sous surveillance était effectuée par BNP Paribas et avons apprécié, sur base d'échantillons, les hypothèses et données retenues par la direction pour l'estimation des dépréciations ; - évaluation des dépréciations collectives : avec l'aide de nos spécialistes en risque de crédit, nous avons apprécié les méthodologies retenues par BNP Paribas sur les différents périmètres et l'efficacité des contrôles relatifs à la qualité des données. <p>Nous avons également examiné les informations publiées en annexe relatives au risque de crédit.</p>

<i>Estimation des impacts de première application d'IFRS 9 – « instruments financiers »</i> <i>(Se référer à la note 1.a.2 de l'annexe aux comptes consolidés)</i>	
Risque Identifié	Réponse du collège des Commissaires aux comptes face à ce Risque
<p>La mise en place de la norme IFRS 9 « instruments financiers » à partir du 1er janvier 2018 introduit des modifications significatives dans les règles de classement et d'évaluation ainsi que de dépréciation des actifs financiers. Le calcul de pertes de crédit attendues requiert l'exercice de jugement notamment pour déterminer :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les critères de dégradation du risque de crédit ; - les mesures de pertes attendues ; - les modalités de prise en compte des projections macro-économiques à la fois dans les critères de dégradation et dans la mesure de pertes attendues. <p>Au 31 décembre 2017 BNP Paribas a publié en annexe 1.a.2 une estimation des impacts au 1^{er} janvier 2018 de la norme IFRS 9 sur les capitaux propres. Cette estimation résulte de la mise en œuvre de nombreuses hypothèses et jugements et s'appuie sur un nouveau dispositif de contrôle interne (système d'information, données, gouvernance, reporting et contrôles comptables).</p> <p>Compte tenu de cette complexité de mise en œuvre et de l'importance de l'information publiée, nous avons considéré que cette estimation constituait un point clé de l'audit.</p>	<p>Nous avons apprécié le dispositif déployé par BNP Paribas pour mettre en œuvre cette nouvelle norme. Nous avons eu recours à nos spécialistes pour l'appréciation des analyses effectuées et des modèles utilisés par BNP Paribas pour l'application des nouveaux principes comptables IFRS 9.</p> <p>Sur les aspects de classement et d'évaluation, nos travaux d'audit ont consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - valider les analyses réalisées et les principes comptables définis par le groupe et leur déclinaison au niveau des principaux métiers ; - vérifier sur base d'échantillons de contrats que l'analyse effectuée par BNP Paribas est correcte ; - apprécier les modèles de valorisation des actifs reclassés. <p>Sur les aspects de dépréciation, nos travaux d'audit ont consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - évaluer la conformité à IFRS 9 des principes de BNP Paribas et des méthodologies déclinées au niveau des métiers en appréciant les travaux de revue indépendante menés en interne, le cas échéant ; - apprécier, pour une sélection de modèles, leur mise en œuvre dans les systèmes d'information et le dispositif de reporting financier. <p>Nous avons par ailleurs vérifié que les informations consolidées publiées en annexe concordent avec les données individuelles au niveau des métiers/entités.</p>

Valorisation des instruments financiers <i>(Se référer aux notes 1.c.10, 4.a, 4.b et 4.d de l'annexe aux comptes consolidés)</i>	
Risque Identifié	Réponse du collège des Commissaires aux comptes face à ce Risque
<p>Dans le cadre de ses activités de marché, BNP Paribas détient des instruments financiers actifs et passifs évalués au bilan à la valeur de marché.</p> <p>Cette valeur de marché est déterminée selon différentes approches en fonction de la nature et de la complexité des instruments : utilisation de prix cotés directement observables (instruments classés en niveau 1 dans la hiérarchie de juste valeur), de modèles de valorisation avec des paramètres majoritairement observables (instruments classés en niveau 2) ou de modèles de valorisation avec des paramètres majoritairement non observables (instruments classés en niveau 3).</p> <p>Les valorisations obtenues peuvent faire l'objet d'ajustements de valeur complémentaires afin de prendre en compte certains risques spécifiques de marché, de liquidité ou de contrepartie.</p> <p>Les techniques retenues par la direction pour procéder à la valorisation de ces instruments peuvent donc comporter une part significative de jugement quant au choix des modèles et des données utilisés.</p> <p>Ces instruments financiers représentent 836 milliards d'euros (dont 15,4 milliards d'euros en niveau 3) à l'actif et 539 milliards d'euros (dont 23,5 milliards d'euros en niveau 3) au passif du bilan consolidé du Groupe au 31 décembre 2017.</p> <p>En raison du caractère significatif des encours et du recours au jugement dans la détermination de la valeur de marché, nous estimons que l'évaluation des instruments financiers constitue un point clé de l'audit, en particulier pour ce qui concerne la valorisation des instruments de niveau 3 compte tenu du recours à des paramètres non observables.</p>	<p>Nous avons vérifié avec l'aide de nos spécialistes en valorisation que les contrôles clés de BNP Paribas en matière de valorisation des instruments financiers fonctionnent correctement, notamment ceux relatifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à l'approbation et la revue régulière par la direction des risques des modèles de valorisation ; - à la vérification indépendante des paramètres de valorisation ; - à la détermination des ajustements de valeur. <p>Nos spécialistes en valorisation ont par ailleurs procédé, sur la base d'échantillons, à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'analyse de la pertinence des hypothèses et des paramètres retenus ; - l'analyse des résultats de la revue indépendante des paramètres par BNP Paribas ; - la réalisation de contre-valorisations indépendantes en utilisant nos propres modèles. <p>Nous avons également analysé, sur la base d'échantillons, les éventuels écarts entre les valorisations et les appels de collatéral avec les contreparties.</p> <p>Nous avons examiné les informations relatives à la valorisation des instruments financiers publiées en annexe.</p>

Dépréciation des écarts d'acquisition <i>(Se référer aux notes 1.b.4 et 4.o de l'annexe aux comptes consolidés)</i>	
Risque Identifié	Réponse du collège des Commissaires aux comptes face à ce Risque
<p>La comptabilisation des opérations de croissance externe amène BNP Paribas à constater des écarts d'acquisition à l'actif de son bilan consolidé. Ces écarts correspondent à la différence entre le prix d'acquisition des titres des sociétés acquises et la valeur de la quote-part d'intérêt acquise. Au 31 décembre 2017, la valeur de ces écarts d'acquisition s'élève à 9,6 milliards d'euros.</p> <p>Ces écarts d'acquisition font l'objet d'un test de dépréciation au minimum annuel, ou plus fréquemment dès lors que des indices de pertes de valeur sont identifiés. La comparaison de la valeur nette comptable des ensembles homogènes de métiers et de leur valeur recouvrable est un élément essentiel de l'appréciation de la nécessité d'une éventuelle dépréciation.</p> <p>Nous avons considéré que la dépréciation des écarts d'acquisition constitue un point clé de notre audit en raison de la part de jugement de la direction intervenant dans l'évaluation de la valeur recouvrable des ensembles homogènes de métiers, qui utilise des hypothèses de résultats futurs des sociétés acquises et de taux d'actualisation appliqués aux flux de trésorerie prévisionnels.</p>	<p>Notre approche d'audit se fonde sur une appréciation des procédures relatives au test de dépréciation des écarts d'acquisition et des contrôles mis en place au sein de BNP Paribas pour identifier les indices de pertes de valeur de ces actifs.</p> <p>Les travaux sur les comptes au 31 décembre 2017 réalisés avec nos spécialistes en évaluation, ont notamment consisté en :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une analyse de la méthodologie retenue par BNP Paribas ; - une revue critique des plans d'affaires prévisionnels approuvés par la Direction générale de BNP Paribas pour s'assurer du caractère raisonnable des estimations de flux futurs dégagés (en particulier lorsque les prévisions sont contrastées avec les performances passées) ; - une analyse critique des principales hypothèses et paramètres utilisés (taux de croissance, coût du capital, taux d'actualisation) au regard des informations externes disponibles ; - une appréciation des analyses de sensibilité des estimations aux paramètres clés (en particulier lorsque la valeur recouvrable est proche de la valeur nette comptable). <p>Enfin, nous avons vérifié le caractère approprié des informations relatives aux résultats de ces tests de dépréciation et tests de sensibilité présentés dans les notes annexes aux états financiers.</p>

<i>Evaluation du risque juridique relatif aux investigations des autorités réglementaires et administratives et aux actions de groupe</i> <i>(Se référer aux notes 2.g, 4.q et 7.b de l'annexe aux comptes consolidés)</i>	
Risque Identifié	Réponse du collège des Commissaires aux comptes face à ce Risque
<p>BNP Paribas est soumis, dans chacun des pays où le Groupe est présent, aux réglementations applicables aux secteurs d'activité dans lesquels il opère. En cas de non-conformité avec les lois et règlements applicables, le Groupe pourrait être exposé à des amendes significatives et d'autres sanctions administratives et pénales. Il pourrait également subir des pertes à la suite de contentieux privés en lien ou non avec ces sanctions.</p> <p>L'enregistrement éventuel d'une provision pour couvrir les conséquences des investigations relatives à un non-respect de certaines réglementations fait appel au jugement en raison de la difficulté à estimer l'issue des procédures règlementaires.</p> <p>L'enregistrement éventuel de provisions relatives aux actions de groupe et autres contentieux privés fait également appel au jugement de la direction.</p> <p>Compte tenu de la multiplication des investigations des autorités réglementaires et administratives, des actions de groupe à l'encontre des établissements financiers depuis quelques années et de l'importance du jugement de la direction dans l'estimation des provisions, nous considérons qu'il s'agit d'un point clé de l'audit.</p>	<p>Nous avons pris connaissance du dispositif d'identification et d'évaluation du risque juridique relatif aux investigations des autorités réglementaires et administratives et aux actions de groupe, en procédant notamment à des entretiens trimestriels avec les fonctions juridiques de BNP Paribas.</p> <p>Nos travaux ont notamment consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none">- prendre connaissance des analyses préparées par les directions juridiques ou financières à chaque arrêté trimestriel ;- interroger les cabinets d'avocats spécialisés avec lesquels BNP Paribas est amené à travailler dans le cadre de ces litiges.

<i>Impôts différés actifs au titre des déficits fiscaux reportables</i> <i>(Se référer aux notes 1.k, 2.h et 4.k des annexes aux comptes consolidés)</i>	
Risque Identifié	Réponse du collège des Commissaires aux comptes face à ce Risque
<p>Des actifs d'impôts différés sont constatés au titre des pertes fiscales reportables dans la mesure où il est probable que l'entité concernée disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales pourront être imputées.</p> <p>Un montant net de 5 milliards d'euros est comptabilisé dans le bilan consolidé au titre des impôts différés actifs, dont 1,6 milliards d'euros sur les déficits fiscaux reportables. Les impôts différés actifs sur pertes fiscales reportables non reconnus s'élèvent à 1,2 milliards d'euros au 31 décembre 2017.</p> <p>Nous avons identifié ce sujet comme un point clé de l'audit compte tenu du jugement de la direction relatif à la décision de reconnaître ou non au bilan un impôt différé actif sur ces pertes reportables, ainsi qu'à l'appréciation du caractère recouvrable des actifs d'impôts différés comptabilisés.</p>	<p>Notre approche d'audit a consisté, en collaboration avec nos spécialistes fiscaux, à apprécier la pertinence des prévisions utilisées et donc la probabilité que les entités du groupe BNP Paribas puissent utiliser dans le futur les pertes fiscales reportables.</p> <p>Nous avons notamment apprécié :</p> <ul style="list-style-type: none">- la prise en compte des taux d'imposition applicables (en particulier sur la Belgique, la France et les Etats-Unis) et les délais de report des déficits ;- les prévisions de résultats et les hypothèses sous-jacentes.

Contrôles généraux informatiques	
Risque Identifié	Réponse du collège des Commissaires aux comptes face à ce Risque
<p>La fiabilité et la sécurité des systèmes d'information jouent un rôle clé dans la préparation des comptes consolidés de BNP Paribas. L'appréciation des contrôles généraux informatiques et des contrôles applicatifs spécifiques aux différentes chaînes de traitement de l'information qui concourent à l'élaboration de l'information comptable et financière, représente ainsi un point clé de l'audit.</p> <p>En particulier, l'existence d'un dispositif de contrôle des droits d'accès aux systèmes d'information et de niveaux d'autorisation en fonction des profils de collaborateurs constitue un contrôle clé pour limiter le risque de modifications inappropriées du paramétrage des applicatifs ou des données qui leur sont sous-jacentes.</p>	<p>Pour les principaux systèmes concourant à l'élaboration de l'information comptable et financière, les travaux que nous avons mis en œuvre, avec l'appui de nos spécialistes informatiques, ont plus particulièrement porté sur les aspects suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">- compréhension des systèmes, processus et contrôles qui sous-tendent l'information comptable et financière ;- évaluation des contrôles généraux informatiques (gestion des accès aux applications et aux données, gestion des changements et des développements relatifs aux applications, gestion de l'exploitation informatique) sur les systèmes significatifs (notamment applications comptables, de consolidation, de rapprochement automatique) ;- examen du contrôle des habilitations pour la saisie des écritures manuelles.

Provisions techniques d'assurance <i>(Se référer aux notes 4.p des annexes aux comptes consolidés)</i>	
Risque Identifié	Réponse du collège des Commissaires aux comptes face à ce Risque
<p>A la date de clôture annuelle, un test de suffisance du passif est réalisé pour les activités d'assurance.</p> <p>Ce test revient à comparer les passifs d'assurances (ou provisions techniques) comptabilisés au bilan avec une projection des flux nets de trésorerie futurs. Dans le cas théorique où une insuffisance serait constatée, un passif complémentaire devrait être comptabilisé.</p> <p>Au 31 décembre 2017, le montant total des provisions techniques d'assurance s'élève à 203 milliards d'euros.</p> <p>Le test réalisé au 31 décembre 2017 a conclu au caractère suffisant des provisions.</p> <p>Nous avons considéré que la mise en œuvre du test de suffisance des passifs d'assurance pour la branche Epargne constitue un point clé de notre audit car il fait intervenir des modèles actuariels et de modélisation des options et garanties propres à BNP Paribas ainsi que des estimations de la direction pour déterminer certaines hypothèses clé (par exemple le rendement des actifs, le niveau des rachats, les frais).</p>	<p>Sur la base de sondages, nous avons apprécié la valeur des flux nets futurs utilisée dans le calcul en nous attachant particulièrement à :</p> <ul style="list-style-type: none">- apprécier la validité des données relatives aux portefeuilles d'actifs et aux contrats utilisées comme point de départ pour la modélisation ;- identifier les principales évolutions apportées aux modèles actuariels, apprécier la pertinence de ces évolutions et comprendre leur impact sur le résultat du test ;- analyser les variations du résultat des modèles entre 2016 et 2017 à partir des analyses préparées par BNP Paribas. Nous avons vérifié que les variations les plus importantes étaient justifiées par des évolutions du portefeuille, d'hypothèses ou des modèles. <p>Nous avons également examiné les informations publiées en annexe relatives aux passifs d'assurance.</p>

Vérification des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des Commissaires aux comptes

Nous avons été nommés Commissaires aux comptes de BNP Paribas SA par l'Assemblée Générale du 23 mai 2006 pour le cabinet Deloitte & Associés, du 26 mai 1994 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et du 23 mai 2000 pour le cabinet Mazars.

Au 31 décembre 2017, le cabinet Deloitte & Associés était dans la 12^{ième} année de sa mission sans interruption, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit dans sa 24^{ième} année et le cabinet Mazars dans sa 18^{ième} année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité des comptes de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration de BNP Paribas SA.

Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement

s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au Comité des comptes

Nous remettons un rapport au Comité des comptes qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

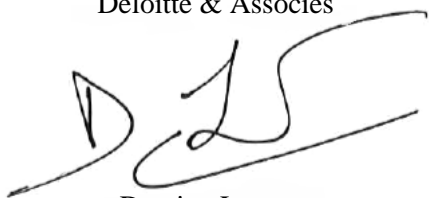
Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité des comptes, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité des comptes la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du Code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité des comptes, des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Courbevoie, le 6 mars 2018

Les Commissaires aux comptes

Deloitte & Associés



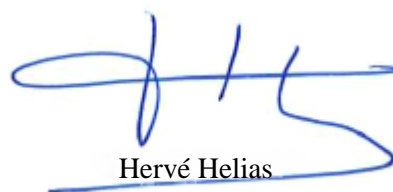
Damien Leurent

PricewaterhouseCoopers Audit



Etienne Boris

Mazars



Hervé Helias



ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

31 décembre 2017



BNP PARIBAS

La banque
d'un monde
qui change

SOMMAIRE

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES	4
COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2017	4
ETAT DU RESULTAT NET ET DES VARIATIONS D'ACTIFS ET DE PASSIFS COMPTABILISEES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	5
BILAN AU 31 DECEMBRE 2017	6
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE RELATIFS A L'EXERCICE 2017	7
TABLEAU DE PASSAGE DES CAPITAUX PROPRES DU 1er JANVIER 2016 AU 31 DECEMBRE 2017	8
NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS	10
1. RESUME DES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES PAR LE GROUPE	10
1.a Normes comptables	10
1.b Principes de consolidation	16
1.c Actifs et passifs financiers	20
1.d Normes comptables propres aux activités d'assurance	31
1.e Immobilisations	33
1.f Contrats de location	34
1.g Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées	35
1.h Avantages bénéficiant au personnel	36
1.i Paiements à base d'actions	37
1.j Provisions de passif	38
1.k Impôt courant et différé	39
1.l Tableau des flux de trésorerie	39
1.m Utilisation d'estimations dans la préparation des états financiers	40
2. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2017	41
2.a Marge d'intérêts	41
2.b Commissions	42
2.c Gains nets sur instruments financiers évalués en valeur de marché par résultat	42
2.d Gains nets sur actifs financiers disponibles à la vente et autres actifs financiers non évalués en valeur de marché	43
2.e Produits et charges des autres activités	43
2.f Autres charges générales d'exploitation	44
2.g Coût du risque	45
2.h Impôt sur les bénéfices	47
3. INFORMATIONS SECTORIELLES	48
4. NOTES RELATIVES AU BILAN AU 31 DECEMBRE 2017	51
4.a Actifs, passifs et instruments financiers dérivés en valeur de marché par résultat	51
4.b Instruments financiers dérivés à usage de couverture	53
4.c Actifs financiers disponibles à la vente	53
4.d Mesure de la valeur de marché des instruments financiers	55
4.e Reclassification d'instruments financiers initialement comptabilisés en valeur de marché par résultat à des fins de transaction ou en actifs disponibles à la vente	66
4.f Opérations interbancaires, créances et dettes sur établissements de crédit	67
4.g Prêts, créances et dettes sur la clientèle	67
4.h Encours présentant des impayés et encours douteux	68
4.i Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées	70
4.j Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	73
4.k Impôts courants et différés	74
4.l Comptes de régularisation, actifs et passifs divers	75
4.m Participations dans les sociétés mises en équivalence	76
4.n Immobilisations de placement et d'exploitation	77
4.o Ecarts d'acquisition	78
4.p Provisions techniques des sociétés d'assurance	82
4.q Provisions pour risques et charges	83
4.r Compensation des actifs et passifs financiers	84
4.s Transferts d'actifs financiers	87

5.	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE	88
5.a	Engagements de financement donnés ou reçus	88
5.b	Engagements de garantie donnés par signature	88
5.c	Autres engagements de garantie	89
6.	REMUNERATION ET AVANTAGES CONSENTIS AU PERSONNEL	90
6.a	Frais de personnel	90
6.b	Avantages postérieurs à l'emploi	90
6.c	Autres avantages à long terme	98
6.d	Indemnités de fin de contrat de travail	99
6.e	Paiements à base d'actions	99
7.	INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	102
7.a	Evolution du capital et résultat par action	102
7.b	Passifs éventuels : procédures judiciaires et d'arbitrage	106
7.c	Regroupement d'entreprises	108
7.d	Intérêts minoritaires	109
7.e	Restrictions significatives dans les filiales, coentreprises et entreprises associées	111
7.f	Entités structurées	112
7.g	Rémunérations et avantages sociaux bénéficiant aux mandataires sociaux	115
7.h	Relations avec les autres parties liées	116
7.i	Valeur de marché des instruments financiers comptabilisés au coût amorti	118
7.j	Périmètre de consolidation	120
7.k	Honoraires des Commissaires aux comptes	126

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

établis selon les normes comptables IFRS adoptées par l'Union Européenne

Les états financiers consolidés du Groupe BNP Paribas sont présentés au titre des deux exercices 2017 et 2016. Conformément à l'article 20.1 de l'annexe I au règlement européen Prospectus (règlement EU 809/2004), il est précisé que l'exercice 2015 est consultable dans le Document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 7 mars 2017 sous le numéro D.17-0132.

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2017

En millions d'euros	Notes	Exercice 2017	Exercice 2016
Intérêts et produits assimilés	2.a	40 785	40 894
Intérêts et charges assimilées	2.a	(19 011)	(18 518)
Commissions (produits)	2.b	13 231	12 765
Commissions (charges)	2.b	(5 777)	(5 563)
Gains nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat	2.c	5 733	6 189
Gains nets sur actifs financiers disponibles à la vente et autres actifs financiers non évalués en valeur de marché	2.d	2 338	2 211
Produits des autres activités	2.e	42 041	36 532
Charges des autres activités	2.e	(36 179)	(31 099)
PRODUIT NET BANCAIRE		43 161	43 411
Frais de personnel	6.a	(16 496)	(16 402)
Autres charges générales d'exploitation	2.f	(11 729)	(11 279)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	4.n	(1 719)	(1 697)
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		13 217	14 033
Coût du risque	2.g	(2 907)	(3 262)
RESULTAT D'EXPLOITATION		10 310	10 771
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	4.m	713	633
Gains nets sur autres actifs immobilisés		488	(12)
Ecart d'acquisition	4.o	(201)	(182)
RESULTAT AVANT IMPOT		11 310	11 210
Impôt sur les bénéfices	2.h	(3 103)	(3 095)
RESULTAT NET		8 207	8 115
dont intérêts minoritaires		448	413
RESULTAT NET, PART DU GROUPE		7 759	7 702
Résultat par action	7.a	6,05	6,00
Résultat dilué par action	7.a	6,05	6,00

ETAT DU RESULTAT NET ET DES VARIATIONS D'ACTIFS ET DE PASSIFS COMPTABILISEES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

En millions d'euros	Exercice 2017	Exercice 2016
Résultat net	8 207	8 115
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres	(3 019)	(805)
Eléments pouvant être rapportés au résultat	(3 171)	(589)
- Variations de valeur des éléments relatifs aux parités monétaires	(2 589)	332
- Variations de valeur des actifs financiers disponibles à la vente, y compris ceux reclassés en prêts et créances	436	493
- Variations de valeur des actifs financiers disponibles à la vente, y compris ceux reclassés en prêts et créances, rapportées au résultat de la période	(862)	(1 366)
- Variations de valeur différées des instruments dérivés de couverture	(237)	(405)
- Variations de valeur des instruments dérivés de couverture, rapportées au résultat de la période	4	(1)
- Impôt sur les bénéfices	426	441
- Variations de valeur des éléments relatifs aux sociétés mises en équivalence	(349)	(83)
Eléments ne pouvant être rapportés au résultat	152	(216)
- Effets des réestimations sur les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	177	(302)
- Impôt sur les bénéfices	(25)	100
- Variations de valeur des éléments relatifs aux sociétés mises en équivalence		(14)
Total cumulé	5 188	7 310
- Part du Groupe	4 956	6 925
- Part des minoritaires	232	385

BILAN AU 31 DECEMBRE 2017

En millions d'euros, au	Notes	31 décembre 2017	31 décembre 2016
ACTIF			
Caisse, banques centrales		178 446	160 400
Instruments financiers en valeur de marché par résultat			
Portefeuille de titres de transaction	4.a	119 452	123 679
Prêts et opérations de pensions	4.a	143 558	152 242
Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	4.a	96 932	87 644
Instruments financiers dérivés	4.a	230 230	328 162
Instruments financiers dérivés de couverture	4.b	13 756	18 133
Actifs financiers disponibles à la vente	4.c	231 975	267 559
Prêts et créances sur les établissements de crédit	4.f	45 670	47 411
Prêts et créances sur la clientèle	4.g	727 675	712 233
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		3 064	4 664
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	4.j	4 792	6 100
Actifs d'impôts courants et différés	4.k	6 568	7 966
Comptes de régularisation et actifs divers	4.l	107 211	115 967
Participations dans les entreprises mises en équivalence	4.m	6 812	6 910
Immeubles de placement	4.n	7 065	1 911
Immobilisations corporelles	4.n	24 148	22 523
Immobilisations incorporelles	4.n	3 327	3 239
Ecarts d'acquisition	4.o	9 571	10 216
TOTAL ACTIF		1 960 252	2 076 959
DETTES			
Banques centrales		1 471	233
Instruments financiers en valeur de marché par résultat			
Portefeuille de titres de transaction	4.a	69 313	70 326
Emprunts et opérations de pensions	4.a	172 147	183 206
Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	4.a	53 441	54 076
Instruments financiers dérivés	4.a	228 019	318 740
Instruments financiers dérivés de couverture	4.b	15 682	19 626
Dettes envers les établissements de crédit	4.f	76 503	75 660
Dettes envers la clientèle	4.g	766 890	765 953
Dettes représentées par un titre	4.i	148 156	153 422
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		2 372	4 202
Passifs d'impôts courants et différés	4.k	2 466	3 087
Comptes de régularisation et passifs divers	4.l	86 135	99 407
Provisions techniques des sociétés d'assurance	4.p	203 436	193 626
Provisions pour risques et charges	4.q	11 061	11 801
Dettes subordonnées	4.i	15 951	18 374
TOTAL DETTES		1 853 043	1 971 739
CAPITAUX PROPRES			
<i>Capital et réserves</i>		91 094	86 794
<i>Résultat de la période, part du Groupe</i>		7 759	7 702
Total capital, réserves consolidées et résultat de la période, part du Groupe		98 853	94 496
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres		3 130	6 169
Total part du Groupe		101 983	100 665
Réserves et résultat des minoritaires		5 352	4 460
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres		(126)	95
Total intérêts minoritaires		5 226	4 555
TOTAL CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS		107 209	105 220
TOTAL PASSIF		1 960 252	2 076 959

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE RELATIFS A L'EXERCICE 2017

En millions d'euros	Notes	Exercice 2017	Exercice 2016
Résultat avant impôt		11 310	11 210
Éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôt et autres ajustements hors résultat		19 811	12 474
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles		4 550	4 444
Dotations nettes aux provisions des autres immobilisations et dépréciation des écarts d'acquisition		190	155
Dotations nettes aux provisions		10 021	10 241
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence		(713)	(633)
Charges (produits) nets des activités d'investissement		(453)	56
Charges nettes des activités de financement		355	1 232
Autres mouvements		5 861	(3 021)
Augmentation (diminution) nette liée aux actifs et passifs provenant des activités opérationnelles		(2 154)	1 977
Augmentation (diminution) nette liée aux opérations avec les établissements de crédit		5 771	(19 515)
Augmentation (diminution) nette liée aux opérations avec la clientèle		(16 024)	25 749
Augmentation nette liée aux opérations affectant les autres actifs ou passifs financiers		16 079	3 045
Diminution nette liée aux opérations affectant les actifs ou passifs non financiers		(6 107)	(5 163)
Impôts versés		(1 873)	(2 139)
AUGMENTATION NETTE DE LA TRESORERIE GENEREE PAR L'ACTIVITE OPERATIONNELLE		28 967	25 661
Augmentation nette liée aux actifs financiers et aux participations		527	468
Diminution nette liée aux immobilisations corporelles et incorporelles		(1 347)	(1 485)
DIMINUTION NETTE DE LA TRESORERIE LIEE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		(820)	(1 017)
Diminution de trésorerie liée aux opérations réalisées avec les actionnaires		(3 457)	(1 834)
Augmentation (diminution) de trésorerie provenant des autres activités de financement		308	(2 608)
DIMINUTION NETTE DE LA TRESORERIE LIEE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT		(3 149)	(4 442)
EFFET DE LA VARIATION DES TAUX DE CHANGE SUR LA TRESORERIE ET ASSIMILEE		(5 900)	2 587
AUGMENTATION NETTE DE LA TRESORERIE		19 098	22 789
Solde des comptes de trésorerie et assimilée à l'ouverture de la période		155 963	133 174
Comptes actifs de caisse, banques centrales		160 400	134 547
Comptes passifs de banques centrales		(233)	(2 385)
Prêts à vue aux établissements de crédit	4.f	6 513	9 346
Emprunts à vue auprès des établissements de crédit	4.f	(10 775)	(8 527)
Déduction des créances et dettes rattachées sur les comptes de trésorerie et assimilée		58	193
Solde des comptes de trésorerie et assimilée à la clôture de la période		175 061	155 963
Comptes actifs de caisse, banques centrales		178 446	160 400
Comptes passifs de banques centrales		(1 471)	(233)
Prêts à vue aux établissements de crédit	4.f	8 063	6 513
Emprunts à vue auprès des établissements de crédit	4.f	(9 906)	(10 775)
Déduction des créances et dettes rattachées sur les comptes de trésorerie et assimilée		(71)	58
AUGMENTATION DES SOLDES DES COMPTES DE TRESORERIE ET ASSIMILEE		19 098	22 789

TABLEAU DE PASSAGE DES CAPITAUX PROPRES

En millions d'euros	Capital et réserves						
	Part du Groupe				Intérêts minoritaires		
	Capital et réserves liées	Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée	Réserves non distribuées	Total	Capital et réserves	Actions de préférence éligibles au Tier1	Total
Situation au 31 décembre 2015	26 897	7 855	54 781	89 533	3 618	73	3 691
Affectation du résultat de l'exercice 2015			(2 877)	(2 877)	(112)		(112)
Augmentations de capital et émissions	29	2 035	(5)	2 059			-
Réduction ou remboursement de capital	(3)	(1 437)	125	(1 315)			-
Mouvements sur titres propres	25	(23)	3	5			-
Opérations résultant de plans de paiement en actions			1	1			-
Rémunération des actions de préférence et des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée (TSSDI)			(365)	(365)	(2)		(2)
Opérations internes affectant les actionnaires minoritaires (note 7.d)			4	4	(4)		(4)
Mouvements de périmètre affectant les intérêts minoritaires				-	3		3
Opérations d'acquisition de participation complémentaire ou de cession partielle (note 7.d)			(32)	(32)	494		494
Variation des engagements de rachat de participation aux actionnaires minoritaires			(2)	(2)	(7)		(7)
Autres variations			(7)	(7)	(10)		(10)
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres			(210)	(210)	(6)		(6)
Résultat au 31 décembre 2016			7 702	7 702	413		413
Situation au 31 décembre 2016	26 948	8 430	59 118	94 496	4 387	73	4 460
Affectation du résultat de l'exercice 2016			(3 369)	(3 369)	(131)		(131)
Augmentations de capital et émissions	88	636	(2)	722			-
Réduction ou remboursement de capital		(927)	64	(863)			-
Mouvements sur titres propres	15	33	(10)	38			-
Opérations résultant de plans de paiement en actions			3	3	2		2
Rémunération des actions de préférence et des TSSDI			(311)	(311)	(2)		(2)
Opérations internes affectant les actionnaires minoritaires (note 7.d)			1	1	(1)		(1)
Mouvements de périmètre affectant les intérêts minoritaires				-	493		493
Opérations d'acquisition de participation complémentaire ou de cession partielle (note 7.d)			253	253	115		115
Variation des engagements de rachat de participation aux actionnaires minoritaires				-	(8)		(8)
Autres variations			(34)	(34)	23		23
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres			158	158	(6)		(6)
Résultat net au 31 décembre 2017			7 759	7 759	448		448
Acomptes distribués sur le résultat de l'exercice				-	(41)		(41)
Situation au 31 décembre 2017	27 051	8 172	63 630	98 853	5 279	73	5 352

DU 1er JANVIER 2016 AU 31 DECEMBRE 2017

Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres					
Part du Groupe				Intérêts minoritaires	Capitaux propres totaux
Parités monétaires	Actifs financiers disponibles à la vente et prêts et créances reclassés	Instruments dérivés de couverture	Total		
325	5 066	1 345	6 736	117	100 077
			-		(2 989)
			-		2 059
			-		(1 315)
			-		5
			-		1
			-		(367)
			-		-
			-		3
			-		462
			-		(9)
			-		(17)
320	(694)	(193)	(567)	(22)	(805)
			-		8 115
645	4 372	1 152	6 169	95	105 220
			-		(3 500)
			-		722
			-		(863)
			-		38
			-		5
			-		(313)
			-		-
			-		493
(89)	10	1	(78)	(11)	279
			-		(8)
			-		(11)
(2 748)	(198)	(15)	(2 961)	(210)	(3 019)
			-		8 207
			-		(41)
(2 192)	4 184	1 138	3 130	(126)	107 209

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

établis selon les Normes comptables IFRS adoptées par l'Union Européenne

1. RESUME DES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES PAR LE GROUPE

1.a NORMES COMPTABLES

1.a.1 NORMES COMPTABLES APPLICABLES

Les comptes consolidés du Groupe BNP Paribas sont établis conformément aux normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards – IFRS), telles qu'elles ont été adoptées au sein de l'Union Européenne¹. A ce titre, certaines dispositions de la norme IAS 39 relatives à la comptabilité de couverture ont été exclues, et certains textes récents n'ont pas encore fait l'objet d'une procédure d'adoption.

L'entrée en vigueur des normes et amendements d'application obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2017 n'a pas eu d'effet sur les états financiers de l'exercice 2017.

Le Groupe n'a pas anticipé l'application des nouvelles normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union Européenne lorsque l'application en 2017 est optionnelle.

Les informations relatives à la nature et l'étendue des risques afférents aux instruments financiers requises par IFRS 7 « Instruments financiers : informations à fournir » et aux contrats d'assurance requises par IFRS 4 « Contrats d'assurance », ainsi que les informations sur les fonds propres réglementaires prescrites par IAS 1 « Présentation des états financiers » sont présentées au sein du chapitre 5 du document de référence. Ces informations qui font partie intégrante des notes annexes aux états financiers consolidés du Groupe BNP Paribas sont couvertes par l'opinion des Commissaires aux comptes sur les états financiers et sont identifiées dans le rapport de gestion par la mention « audité ».

1.a.2 PRINCIPALES NOUVELLES NORMES PUBLIEES ET NON ENCORE APPLICABLES

IFRS 9 Instruments financiers

La norme IFRS 9 « Instruments Financiers » publiée par l'IASB en juillet 2014 remplacera la norme IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation » relative au classement et à l'évaluation des instruments financiers. Elle définit de nouveaux principes en matière de classement et d'évaluation des instruments financiers, de dépréciation pour risque de crédit des instruments de dette comptabilisés au coût amorti ou à la valeur de marché par capitaux propres, des engagements de financement et garanties financières donnés, des créances de location et actifs de contrats, ainsi qu'en matière de comptabilité de couverture générale (ou micro-couverture).

La norme IFRS 9, adoptée par l'Union Européenne le 22 novembre 2016, entrera en vigueur de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018.

¹ Le référentiel intégral des normes adoptées au sein de l'Union Européenne peut être consulté sur le site internet de la Commission Européenne à l'adresse suivante : https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/company-reporting-and-auditing/company-reporting_en

Application de la norme IFRS 9 aux activités d'assurance

L'IASB a publié le 12 septembre 2016 des modifications à IFRS 4 « Contrats d'assurance » intitulées « *Application d'IFRS 9 Instruments financiers et d'IFRS 4 Contrats d'assurance* ». Ces modifications sont applicables pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018.

Ces amendements donnent aux entités qui exercent principalement des activités d'assurance la possibilité de reporter jusqu'au 1^{er} janvier 2021 la date d'application de la norme IFRS 9. Ce report permet aux entités concernées de continuer à présenter leurs états financiers selon la norme IAS 39 existante.

Cette exemption temporaire d'application d'IFRS 9, limitée aux groupes majoritairement assurance dans les amendements de l'IASB, a été étendue aux entités d'assurance des conglomerats financiers dans le cadre de l'adoption par l'Union Européenne de ces amendements le 3 novembre 2017. Elle est conditionnée notamment à l'absence de cessions internes d'instruments financiers entre les entités d'assurance et les autres entités du conglomerat (hormis les instruments financiers qui sont évalués à la valeur de marché par résultat).

Le Groupe appliquera les amendements tels qu'adoptés par l'Union Européenne à l'ensemble de ses entités d'assurance, y compris les fonds relevant de cette activité, qui appliqueront ainsi la norme IAS 39 « Instruments financiers: comptabilisation et évaluation » jusqu'au 31 décembre 2020.

Amendement à IFRS 9

L'IASB a publié le 12 octobre 2017 un amendement à IFRS 9 : « *Clause de remboursement anticipé prévoyant une compensation négative* » clarifiant le classement des actifs financiers comportant des clauses de remboursement à l'initiative de l'emprunteur pouvant conduire à la perception d'une indemnité par celui-ci.

Cet amendement entrera en vigueur de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019 avec application anticipée possible sous réserve de son adoption par l'Union Européenne. Le Groupe appliquera dans ce cas l'amendement de manière anticipée au 1^{er} janvier 2018.

Classement et évaluation

Selon la norme IFRS 9, le classement et l'évaluation des actifs financiers dépendront du modèle de gestion et des caractéristiques contractuelles des instruments. Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs financiers seront classés au coût amorti, en valeur de marché par capitaux propres (sous une rubrique spécifique) ou en valeur de marché par le résultat.

Les dérivés incorporés à des actifs financiers ne pourront plus être comptabilisés séparément du contrat hôte.

L'application des critères relatifs au modèle de gestion et aux caractéristiques contractuelles des instruments conduira à un classement et une évaluation des actifs financiers différents de ceux retenus selon IAS 39.

Les instruments de dette (prêts, créances ou titres) seront classés au coût amorti, en valeur de marché par capitaux propres (sous une rubrique spécifique) ou en valeur de marché par le résultat.

- Ils seront classés au coût amorti si le modèle de gestion consiste à détenir l'instrument afin d'en collecter les flux de trésorerie contractuels et si les flux de trésorerie sont uniquement constitués de paiements relatifs au principal et d'intérêts sur le principal.
- Ils seront classés en valeur de marché par capitaux propres si le modèle de gestion est de détenir l'instrument afin de collecter les flux de trésorerie contractuels et de vendre les actifs et si les flux de trésorerie sont uniquement constitués de paiements relatifs au principal et d'intérêts sur le principal. Lors de la cession, les gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres seront constatés en compte de résultat.

- Tous les instruments de dette qui ne sont pas éligibles à un classement au coût amorti ou dans la catégorie valeur de marché par capitaux propres seront classés en valeur de marché par le résultat.

Les instruments de dette ne pourront être désignés à la valeur de marché par résultat sur option que si l'utilisation de cette option permet de réduire une incohérence en résultat.

Les investissements dans des instruments de capitaux propres de type action seront classés en instruments à la valeur de marché par résultat, ou, sur option, en instruments à la valeur de marché par capitaux propres (sous une rubrique spécifique). Dans ce dernier cas, lors de la cession des titres, les gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres ne seront pas constatés en résultat. Seuls les dividendes seront comptabilisés en résultat.

Concernant les passifs financiers, le principal changement introduit par IFRS 9 porte sur la comptabilisation des variations de valeur de marché résultant du risque de crédit propre des dettes désignées en valeur de marché par résultat sur option, qui seront constatés sous une rubrique spécifique des capitaux propres et non plus en résultat.

Les dispositions de la norme IAS 39 relatives à la décomptabilisation des actifs et passifs financiers sont reprises dans la norme IFRS 9 sans modification. Par ailleurs, la norme IFRS 9 précise le traitement des actifs modifiés selon qu'ils font l'objet d'une décomptabilisation ou non.

Sur la base des modèles de gestion analysés et des caractéristiques des actifs financiers détenus par le Groupe, les principales classifications attendues sont les suivantes au 1^{er} janvier 2018 :

- les prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle et les opérations de prise en pension comptabilisées en « Prêts et créances » selon IAS 39 sont pour l'essentiel éligibles au Coût amorti selon IFRS 9, à l'exception de ceux ne respectant pas le critère des caractéristiques contractuelles et de ceux dont la cession est envisagée ;
- « actifs financiers disponibles à la vente » selon IAS 39 non détenus par des entités d'assurance :
 - o les Bons du trésor, les obligations d'Etat et les autres titres à revenu fixe seront comptabilisés, selon le modèle de gestion, au coût amorti pour 54 milliards d'euros et en valeur de marché par capitaux propres pour le solde. Par exception, ceux ne respectant pas le critère des caractéristiques contractuelles seront comptabilisés en valeur de marché par résultat ;
 - o les investissements dans des instruments de capitaux propres de type action seront classés en instruments à la valeur de marché par le résultat pour 5 milliards d'euros ;
- les actifs financiers classés en valeur de marché par résultat sous IAS 39 resteront dans cette catégorie sous IFRS 9.

Dépréciation

La norme IFRS 9 instaure un nouveau modèle de dépréciation pour risque de crédit fondé sur les pertes attendues.

Ce modèle s'appliquera aux crédits et aux instruments de dette évalués au coût amorti ou à la valeur de marché par capitaux propres (sous une rubrique spécifique), aux engagements de prêts et aux contrats de garantie financière qui ne sont pas comptabilisés à la valeur de marché, ainsi qu'aux créances résultant des contrats de location.

Dans le cadre du modèle de provisionnement d'IAS 39 fondé sur les pertes encourues, la comptabilisation d'une dépréciation est conditionnée à la constatation d'une indication objective de perte de valeur. Les contreparties non dépréciées individuellement font l'objet d'une analyse de risques par portefeuilles homogènes, et les groupes de contreparties, qui compte-tenu des événements survenus depuis la mise en place des crédits, présentent une indication objective de perte de valeur, font l'objet d'une dépréciation de portefeuille. Par ailleurs, le Groupe peut être conduit à constituer des provisions collectives additionnelles au titre d'un secteur économique ou d'une zone géographique affectés par des événements économiques exceptionnels.

Le nouveau modèle de dépréciation de la norme IFRS 9 imposera de constater les pertes de crédit attendues à 12 mois (résultant de risques de défauts dans les 12 mois à venir) sur les instruments émis ou acquis, dès leur entrée au bilan.

Les pertes de crédit attendues à maturité (résultant de risques de défauts sur toute la durée de vie résiduelle de l'instrument) seront comptabilisées lorsqu'une augmentation significative du risque de crédit sera constatée depuis la comptabilisation initiale.

Les actifs financiers pour lesquels une perte de crédit attendue à 12 mois sera comptabilisée constitueront la « strate 1 ». Les produits d'intérêts seront calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif appliqué à la valeur comptable brute (avant dépréciation) de l'actif financier.

Les actifs financiers ayant subi une augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale relèveront de la « strate 2 ». Les produits d'intérêts seront calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif appliqué à la valeur comptable brute (avant dépréciation) de l'actif financier.

L'augmentation significative du risque de crédit s'appréciera sur une base individuelle ou sur une base collective (en regroupant les instruments financiers en fonction de caractéristiques de risque de crédit communes) en tenant compte de toutes les informations raisonnables et justifiables et en comparant le risque de défaillance sur l'instrument financier à la date de clôture avec le risque de défaillance sur l'instrument financier à la date de la comptabilisation initiale.

L'appréciation de la détérioration reposera sur la comparaison des probabilités de défaut/notations en date de comptabilisation initiale des instruments financiers avec celles existant en date de clôture.

Par ailleurs, il existe selon la norme une présomption réfutable d'augmentation significative du risque de crédit associé à un actif financier depuis la comptabilisation initiale lorsque les paiements contractuels subissent un retard de plus de 30 jours.

La norme permet de supposer que le risque de crédit d'un instrument financier n'a pas augmenté de façon significative depuis la comptabilisation initiale si ce risque est considéré comme faible à la date de clôture (par exemple, un instrument financier présentant une notation de très bon niveau). Cette disposition pourra être appliquée pour les titres de dette.

Les actifs financiers pour lesquels il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du prêt ou à l'acquisition de l'actif seront considérés comme dépréciés et classés en « strate 3 ». Les critères d'identification des actifs dépréciés sont similaires à ceux prévalant selon IAS 39. Les produits d'intérêts seront calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif appliqué à la valeur comptable nette (après dépréciation) de l'actif financier.

Le calcul du montant des pertes attendues s'appuie sur 3 paramètres principaux : la probabilité de défaut ('PD'), la perte en cas de défaut ('LGD') et le montant de l'exposition en cas de défaut ('EAD') tenant compte des profils d'amortissement. Les pertes attendues sont calculées comme le produit de la PD par la LGD et l'EAD.

La méthodologie développée par le Groupe pour la mise en œuvre d'IFRS 9 s'appuie sur les concepts et dispositifs existants (notamment sur le dispositif bâlois) pour les expositions pour lesquelles les exigences de fonds propres au titre du risque de crédit sont calculées selon l'approche IRBA. Ce dispositif est également appliqué aux portefeuilles pour lesquels les exigences de fonds propres au titre du risque de crédit sont calculées selon l'approche standard. Par ailleurs, le dispositif bâlois a été complété des dispositions spécifiques à IFRS 9 et notamment la prise en compte des informations de nature prospective.

Le montant des pertes de crédit attendues sera calculé sur la base d'une moyenne pondérée de scénarios probabilisés, tenant compte des événements passés, des circonstances actuelles et des prévisions raisonnables et justifiables de la conjoncture économique.

Le nouveau modèle de provisionnement engendrera une augmentation des dépréciations pour risque de crédit du fait du calcul d'une perte de crédit à 12 mois pour tous les actifs financiers et de la prise en compte de scénarios prospectifs dans l'évaluation des pertes de crédit attendues. Par ailleurs, le périmètre des actifs ayant subi une augmentation significative du risque de crédit sera différent du périmètre des actifs faisant l'objet d'une provision de portefeuille selon IAS 39.

Les principes de comptabilisation des restructurations pour difficultés financières devraient rester analogues à ceux prévalant selon IAS 39.

Le montant des dépréciations constituées au titre du risque de crédit selon la norme IFRS 9 au 1^{er} janvier 2018 est estimé à 29,3 milliards d'euros contre 26 milliards d'euros pour les dépréciations IAS 39 au 31 décembre 2017.

Comptabilité de couverture

S'agissant de la comptabilité de couverture, le Groupe retiendra l'option prévue par la norme de maintenir les dispositions de la comptabilité de couverture d'IAS 39 jusqu'à l'entrée en vigueur de la future norme sur la macro-couverture. Les informations complémentaires requises par la norme IFRS 7 telle qu'amendée par IFRS 9 sur la gestion des risques et les effets de la comptabilité de couverture sur les états financiers seront présentées dans les notes annexes. Par ailleurs, la norme IFRS 9 ne traite pas explicitement de la couverture de valeur du risque de taux d'un portefeuille d'actifs ou passifs financiers. Les dispositions prévues dans IAS 39 pour ces couvertures de portefeuille, telles qu'adoptées par l'Union Européenne, continueront de s'appliquer.

Transition

Le classement et l'évaluation ainsi que le nouveau modèle de dépréciation d'IFRS 9 sont applicables rétrospectivement au 1^{er} janvier 2018, et la norme offre l'option de ne pas retraiter les exercices présentés en comparatif. Le Groupe retiendra cette option.

La norme IFRS 9 permet d'appliquer de manière anticipée les dispositions relatives au risque de crédit propre des dettes désignées en valeur de marché par résultat sur option. Toutefois, le Groupe a décidé de ne pas appliquer cette disposition avant le 1^{er} janvier 2018.

Impact global attendu lors de la première application d'IFRS 9

Sous réserve des travaux de contrôle et de validation en cours, l'application de la norme IFRS 9 devrait avoir un impact net d'impôts sur les capitaux propres part du Groupe au 1^{er} janvier 2018 estimé à -2,5 milliards d'euros.

IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés des contrats avec les clients

La norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats avec les clients », publiée en mai 2014, remplacera plusieurs normes et interprétations relatives à la comptabilisation des revenus (notamment les normes IAS 18 « Produits des activités ordinaires » et IAS 11 « Contrats de construction »). Les revenus résultant des contrats de location, des contrats d'assurance ou des instruments financiers ne sont pas dans le périmètre de cette norme.

Adoptée par l'Union Européenne le 22 septembre 2016, la norme IFRS 15 entrera en vigueur de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018.

IFRS 15 définit un modèle unique de reconnaissance des revenus s'appuyant sur des principes déclinés en cinq étapes. Ces cinq étapes permettent notamment d'identifier les obligations de prestation distinctes comprises dans les contrats et de leur allouer le prix de la transaction. Les produits relatifs à ces différentes obligations de prestation sont reconnus lorsque celles-ci sont satisfaites, c'est-à-dire lorsque le transfert du contrôle du bien ou du service a été réalisé.

Les revenus du produit net bancaire entrant dans le champ d'application concernent notamment les commissions perçues au titre de prestations de services bancaires et assimilés (à l'exception de celles relevant du taux d'intérêt effectif), les revenus de promotion immobilière ainsi que les revenus de prestations de services connexes à des contrats de location.

Transition

La norme IFRS 15 est applicable rétrospectivement au 1^{er} janvier 2018, et offre l'option de ne pas retraiter les exercices présentés en comparatif. Le Groupe retiendra cette option.

Le montant net d'impôts de l'impact sur les capitaux propres au 1^{er} janvier 2018 de la norme IFRS 15 est estimé à - 24 millions d'euros.

Cet impact est dû :

- à une modification du rythme de reconnaissance des revenus des services de maintenance offerts par les entités de location opérationnelle ;
- à une modification du rythme de reconnaissance des revenus des activités de promotion immobilière.

IFRS 16 Locations

La norme IFRS 16 « Locations » publiée en janvier 2016, remplacera la norme IAS 17 « Contrats de location » et les interprétations relatives à la comptabilisation de tels contrats. La nouvelle définition des contrats de location implique d'une part, l'identification d'un actif et d'autre part, le contrôle par le preneur du droit d'utilisation de cet actif.

Du point de vue du bailleur, l'impact attendu devrait être limité, les dispositions retenues restant pour l'essentiel inchangées par rapport à l'actuelle norme IAS 17.

Pour le preneur, la norme imposera la comptabilisation au bilan de tous les contrats de location sous forme d'un droit d'utilisation sur l'actif loué, enregistré dans les immobilisations et au passif la comptabilisation d'une dette financière au titre des loyers et des autres paiements à effectuer pendant la durée de la location. Le droit d'utilisation sera amorti linéairement et la dette financière actuariellement sur la durée du contrat de location. Cette norme induit donc un changement principalement pour les contrats qui selon IAS 17 répondaient à la définition de contrats de location simple ou opérationnelle et à ce titre ne donnaient pas lieu à un enregistrement au bilan des actifs pris en location.

Adoptée par l'Union Européenne le 31 octobre 2017, la norme IFRS 16 entrera en vigueur de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2019. L'analyse de la norme et l'identification de ses effets potentiels ont débuté suite à sa publication.

IFRS 17 Contrats d'assurance

La norme IFRS 17 « Contrats d'assurance » publiée en mai 2017, remplacera la norme IFRS 4 « Contrats d'assurance ». Elle entrera en vigueur de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2021 et devra être préalablement adoptée par l'Union Européenne, pour application en Europe.

1.b PRINCIPES DE CONSOLIDATION

1.b.1 PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Les comptes consolidés de BNP Paribas regroupent les entreprises contrôlées, contrôlées conjointement, et sous influence notable hormis celles dont la consolidation présente un caractère négligeable pour l'établissement des comptes consolidés du Groupe. Sont également consolidées les entités portant à leur actif des titres de participation de sociétés consolidées.

Une filiale est consolidée à partir de la date à laquelle le Groupe obtient effectivement son contrôle. Les entités temporairement contrôlées sont également intégrées dans les comptes consolidés jusqu'à la date de leur cession.

1.b.2 METHODES DE CONSOLIDATION

Les entreprises contrôlées par le Groupe sont consolidées par intégration globale. Le Groupe exerce le contrôle sur une filiale lorsque ses relations avec l'entité l'exposent ou lui donnent droit à des rendements variables et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il exerce sur cette dernière.

Pour les entités régies par des droits de vote, le Groupe contrôle généralement l'entité s'il détient, directement ou indirectement, la majorité des droits de vote et s'il n'existe pas d'autres accords venant altérer le pouvoir de ces droits de vote.

Les entités structurées sont définies comme des entités créées de telle sorte qu'elles ne sont pas régies par des droits de vote, comme lorsque ceux-ci sont limités à des décisions administratives alors que la gestion des activités pertinentes est régie par des accords contractuels. Elles présentent souvent des caractéristiques telles que des activités circonscrites, un objet précis et bien défini et des capitaux propres insuffisants pour leur permettre de financer leurs activités sans recours à un soutien financier subordonné.

Pour ces entités, l'analyse du contrôle considère les raisons ayant présidé à leur création, les risques auxquels il a été prévu qu'elles seraient exposées et dans quelle mesure le Groupe en absorbe la variabilité. L'évaluation du contrôle tient compte de tous les faits et circonstances permettant d'apprécier la capacité pratique du Groupe à prendre les décisions susceptibles de faire varier significativement les rendements qui lui reviennent même si ces décisions sont contingentes à certaines circonstances ou événements futurs incertains.

Lorsqu'il évalue s'il a le pouvoir, le Groupe tient seulement compte des droits substantiels relatifs à l'entité, à sa main ou détenus par des tiers. Pour être substantiel, un droit doit donner à son détenteur la capacité pratique de l'exercer, au moment où les décisions relatives aux activités essentielles de l'entité doivent être prises.

L'analyse du contrôle doit être réexaminée dès lors qu'un des critères caractérisant le contrôle est modifié.

Lorsque le Groupe est contractuellement doté du pouvoir de décision, par exemple lorsque le Groupe intervient en qualité de gestionnaire de fonds, il convient de déterminer s'il agit en tant qu'agent ou principal. En effet, associé à un certain niveau d'exposition à la variabilité des rendements, ce pouvoir décisionnel peut indiquer qu'il agit pour son propre compte et qu'il a donc le contrôle sur ces entités.

Lorsque le Groupe poursuit une activité avec un ou plusieurs partenaires et que le contrôle est partagé en vertu d'un accord contractuel qui nécessite que les décisions relatives aux activités pertinentes (celles qui affectent significativement les rendements de l'entité) soient prises à l'unanimité, le Groupe exerce un contrôle conjoint sur l'activité. Lorsque l'activité contrôlée conjointement est menée via une structure juridique distincte sur laquelle les partenaires ont un droit à l'actif net, cette coentreprise est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence. Quand l'activité contrôlée conjointement n'est pas opérée via une structure juridique distincte ou que les partenaires ont des droits sur les actifs et des obligations relatives aux passifs de l'activité contrôlée conjointement, le Groupe comptabilise ses actifs, ses passifs et les produits et charges lui revenant selon les normes IFRS applicables.

Les entreprises sous influence notable, dites entreprises associées sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle d'une entité, sans en détenir le contrôle. Elle est présumée si le Groupe détient, directement ou indirectement, 20% ou plus des droits de vote dans une entité. Les participations inférieures à ce seuil sont exclues du périmètre de consolidation, sauf si elles représentent un investissement stratégique, et si le Groupe y exerce une influence notable effective. Tel est le cas des sociétés développées en partenariat avec d'autres groupes dans lesquelles le Groupe BNP Paribas participe aux décisions stratégiques de l'entreprise associée en étant représenté dans les organes de direction, exerce une influence sur la gestion opérationnelle de l'entreprise associée par la mise à disposition de systèmes de gestion ou de personnel dirigeant, ou apporte sa collaboration technique au développement de cette entreprise.

Les variations de capitaux propres des sociétés mises en équivalence sont comptabilisées à l'actif du bilan sous la rubrique « Participations dans les sociétés mises en équivalence » et au passif du bilan sous la rubrique de capitaux propres appropriée. L'écart d'acquisition sur une société consolidée par mise en équivalence figure également sous la rubrique « Participations dans les sociétés mises en équivalence ».

Dès lors qu'il existe un indicateur de perte de valeur, la valeur comptable de la participation mise en équivalence (y compris l'écart d'acquisition) est soumise à un test de dépréciation, en comparant sa valeur recouvrable (égale au montant le plus important entre la valeur d'utilité et la valeur de marché nette des coûts de cession) avec sa valeur comptable. Le cas échéant, une dépréciation est comptabilisée sous la rubrique « Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence » du compte de résultat consolidé et peut être reprise ultérieurement.

Si la quote-part du Groupe dans les pertes d'une entreprise mise en équivalence est égale ou supérieure à ses intérêts dans cette entreprise, le Groupe cesse de prendre en compte sa quote-part dans les pertes à venir. La participation est alors présentée pour une valeur nulle. Les pertes supplémentaires de l'entreprise mise en équivalence sont provisionnées uniquement lorsque le Groupe a une obligation légale ou implicite de le faire ou lorsqu'il a effectué des paiements pour le compte de l'entreprise.

Les intérêts minoritaires sont présentés séparément dans le résultat consolidé, ainsi que dans le bilan consolidé au sein des capitaux propres. La détermination des intérêts minoritaires tient compte le cas échéant des actions préférentielles cumulatives en circulation émises par les filiales et classées comme des instruments de capitaux propres, dès lors qu'elles sont détenues par des entreprises hors du Groupe.

Pour les fonds consolidés par intégration globale, les parts détenues par des investisseurs tiers sont enregistrées en dettes à la valeur de marché dès lors que les parts émises par ces fonds sont remboursables à la valeur de marché au gré du détenteur.

Lors de transactions aboutissant à une perte de contrôle, la quote-part résiduelle éventuellement conservée est réévaluée à sa valeur de marché par la contrepartie du résultat.

Les résultats de cession réalisés sur les titres consolidés sont enregistrés au compte de résultat sous la rubrique « Gains nets sur autres actifs immobilisés ».

1.b.3 REGLES DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés sont établis en utilisant des méthodes comptables uniformes pour des transactions et autres événements semblables dans des circonstances similaires.

- **Elimination des opérations réciproques**

Les soldes réciproques résultant d'opérations réalisées entre sociétés consolidées du Groupe ainsi que les opérations elles-mêmes, y compris les produits, les charges et les dividendes, sont éliminés. Les profits et les pertes réalisés du fait de cessions d'actifs à l'intérieur du Groupe sont éliminés, sauf dans l'hypothèse où l'actif cédé est considéré comme durablement déprécié. Les profits et pertes latents compris dans la valeur des actifs disponibles à la vente sont conservés au niveau du Groupe.

- **Conversion des comptes en devises étrangères**

Les comptes consolidés de BNP Paribas sont établis en euros.

La conversion des comptes des entités dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'euro est effectuée par application de la méthode du cours de clôture. Selon cette méthode, tous les éléments d'actif et de passif, monétaires ou non monétaires, sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les produits et les charges sont convertis au cours moyen de la période.

La même méthode s'applique aux comptes des filiales du Groupe situées dans des pays dotés d'une économie à caractère hyper-inflationniste, préalablement corrigés des effets de l'inflation au moyen d'indices reflétant les variations générales des prix.

Les écarts de conversion constatés, tant sur les éléments du bilan que du résultat, sont portés, pour la part revenant au Groupe dans ses capitaux propres sous la rubrique «Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres – Parités monétaires» et pour la part des tiers sous la rubrique «Intérêts minoritaires». Par application de l'option offerte par la norme IFRS 1, le Groupe a procédé, par transfert aux réserves consolidées, à la mise à zéro de l'ensemble des écarts de conversion en part du Groupe et en Intérêts minoritaires dans le bilan d'ouverture du 1^{er} janvier 2004.

En cas de liquidation ou de cession de tout ou partie d'une participation détenue dans une entreprise située hors de la zone euro conduisant à changer la nature de l'investissement (perte de contrôle, perte d'influence notable ou perte de contrôle conjoint sans conservation d'une influence notable), l'écart de conversion cumulé à la date de liquidation ou de cession, déterminé selon la méthode par palier, est enregistré en résultat.

En cas de variation de pourcentage d'intérêts ne conduisant pas à changer la nature de l'investissement, l'écart de conversion est réalloué entre la part du groupe et les intérêts minoritaires si l'entité est intégrée globalement ; dans le cas d'une entreprise mise en équivalence, il est enregistré en résultat pour la fraction afférente à la participation cédée.

1.b.4 REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES ET EVALUATION DES ECARTS D'ACQUISITION

- **Regroupement d'entreprises**

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition.

Selon cette méthode, les actifs identifiables acquis et les passifs repris de l'entité acquise sont comptabilisés à la valeur de marché ou son équivalent, déterminée à la date d'acquisition, à l'exception des actifs non courants classés comme actifs détenus en vue de la vente, qui sont comptabilisés à la valeur de marché nette des coûts de sortie.

Les passifs éventuels de l'entité acquise ne sont comptabilisés au bilan consolidé que dans la mesure où ils sont représentatifs d'une obligation actuelle à la date de prise de contrôle et où leur valeur de marché peut être estimée de façon fiable.

Le coût d'acquisition est égal à la valeur de marché ou son équivalent, à la date d'échange des actifs remis, des passifs encourus ou assumés ou des instruments de capitaux propres émis pour obtenir le contrôle de la société acquise. Les coûts directement afférents à l'opération de regroupement constituent une transaction séparée du regroupement et sont enregistrés en résultat.

Les compléments de prix éventuels sont intégrés dès la prise de contrôle dans le coût d'acquisition pour leur valeur de marché à la date d'acquisition. Les variations ultérieures de valeur des compléments de prix éventuels qualifiés de passifs financiers sont enregistrées en résultat.

Le Groupe dispose d'un délai de douze mois après la date d'acquisition pour finaliser la comptabilisation du regroupement d'entreprises considéré.

L'écart d'acquisition, ou survaleur, correspond à la différence entre le coût d'acquisition et la quote-part d'intérêt de l'acquéreur dans la valeur de marché ou son équivalent des actifs et passifs identifiables à la date d'acquisition. A cette date, cet écart est inscrit à l'actif de l'acquéreur s'il est positif, et est comptabilisé immédiatement en résultat s'il est négatif. Les intérêts minoritaires sont alors évalués pour leur quote-part dans l'actif net réévalué de l'entité acquise. Cependant, le Groupe peut également choisir, pour chaque regroupement d'entreprises, d'évaluer les intérêts minoritaires à leur valeur de marché, une fraction de l'écart d'acquisition ainsi déterminé leur étant alors affectée. Le Groupe n'a, à ce jour, jamais retenu cette option.

Les écarts d'acquisition sont enregistrés dans la monnaie fonctionnelle de la société acquise et sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture.

A la date de prise de contrôle d'une entité, l'éventuelle quote-part antérieurement détenue dans cette dernière est réévaluée à sa valeur de marché en contrepartie du compte de résultat. Lorsqu'un regroupement d'entreprise a été réalisé au moyen de plusieurs transactions d'échange (acquisition par étapes), l'écart d'acquisition est déterminé par référence à la valeur de marché à la date de prise de contrôle.

L'application de la norme IFRS 3 révisée étant prospective, les regroupements d'entreprises réalisés avant le 1^{er} janvier 2010 n'ont pas été retraités des effets des révisions de la norme IFRS 3.

En application de l'exception offerte par la norme IFRS 1, les regroupements d'entreprises intervenus avant le 1^{er} janvier 2004 et comptabilisés selon les règles comptables françaises prévalant à l'époque, n'avaient pas été retraités selon les principes de la norme IFRS 3.

- **Evaluation des écarts d'acquisition**

Le Groupe BNP Paribas procède régulièrement à des tests de dépréciation des écarts d'acquisition.

- Ensemble homogène de métiers

Le Groupe a réparti l'ensemble de ses activités en "ensembles homogènes de métiers"². Cette répartition, opérée de manière cohérente avec le mode d'organisation et de gestion des métiers du Groupe, tient compte à la fois du caractère indépendant des résultats générés et du mode de gestion et de direction de ces ensembles. Cette répartition est régulièrement revue afin de tenir compte des événements susceptibles d'avoir une conséquence sur la composition des ensembles homogènes de métiers (opérations d'acquisition et de cession, réorganisation majeure, etc.).

- Tests de dépréciation d'un ensemble homogène de métiers

Des tests de dépréciation consistant à s'assurer que les écarts d'acquisition affectés à chaque ensemble homogène de métiers ne sont pas frappés d'une dépréciation durable sont effectués lorsqu'apparaît un risque de dépréciation durable, et en tout état de cause une fois par an. La valeur comptable de l'ensemble homogène de métiers est alors comparée à sa valeur recouvrable. Dans le cas où la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, il est procédé à une dépréciation irréversible de l'écart d'acquisition égale à la différence entre la valeur comptable et la valeur recouvrable de l'ensemble homogène considéré.

- Valeur recouvrable d'un ensemble homogène de métiers

La valeur recouvrable d'un ensemble homogène de métiers est définie comme la valeur la plus élevée entre sa valeur de marché nette des coûts de cession et sa valeur d'utilité.

La valeur de marché correspond au montant susceptible d'être obtenu de la cession de l'ensemble homogène de métiers dans les conditions de marché prévalant à la date d'évaluation. Les références au marché sont essentiellement constituées par les prix observés lors de transactions récentes sur des entités comparables ou bien encore établies par rapport à des multiples boursiers de sociétés comparables cotées.

La valeur d'utilité repose sur une estimation des flux futurs dégagés par l'ensemble homogène de métiers tels qu'ils résultent des plans prévisionnels établis chaque année par les responsables des ensembles homogènes et approuvés par la direction générale du Groupe, et des analyses d'évolution à long terme du positionnement relatif des activités concernées sur leur marché. Ces flux sont actualisés à un taux reflétant le niveau de rendement attendu par un investisseur sur le type d'activité et dans la zone géographique concernés.

² Le terme consacré aux ensembles homogènes de métiers par la norme IAS 36 est celui d' « Unité Génératrice de Trésorerie ».

1.c ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

1.c.1 CREDITS

La catégorie « Prêts et créances » inclut les crédits consentis par le Groupe, les participations du Groupe dans des crédits syndiqués, et les crédits acquis non cotés sur un marché actif, lorsqu'ils ne sont pas détenus à des fins de transaction. Les prêts cotés sur un marché actif sont inclus dans la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » et valorisés conformément aux règles s'appliquant à cette catégorie.

Les prêts et créances sont comptabilisés initialement à leur valeur de marché ou son équivalent, qui est, en règle générale, le montant net décaissé à l'origine, et comprend les coûts d'origination directement imputables à l'opération ainsi que certaines commissions perçues (commissions de participation et d'engagement, frais de dossier), analysées comme un ajustement du rendement effectif du prêt.

Les prêts et créances sont évalués ultérieurement au coût amorti, et les intérêts, ainsi que les coûts de transaction et commissions inclus dans la valeur initiale des crédits concourent à la formation du résultat de ces opérations sur la durée du crédit calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les commissions perçues sur des engagements de financement préalables à la mise en place d'un crédit sont différées, puis intégrées à la valeur du crédit lors de son attribution.

Les commissions perçues sur des engagements de financement dont la probabilité qu'ils donnent lieu au tirage d'un prêt est faible, ou dont les utilisations sont aléatoires dans le temps et dans leur montant, sont étalées linéairement sur la durée de l'engagement.

1.c.2 CONTRATS D'EPARGNE ET DE PRET REGLEMENTES

Les comptes épargne logement (CEL) et plans d'épargne logement (PEL) sont des produits d'épargne réglementés par les pouvoirs publics, destinés aux particuliers. Ils associent une phase d'épargne et une phase de crédit, indissociablement liées, la phase de crédit étant contingente à la phase d'épargne.

Ces produits comportent deux types d'engagements pour le Groupe qui s'est engagé d'une part à rémunérer l'épargne, pour une durée indéterminée, à un taux d'intérêt fixé à l'ouverture du contrat par les pouvoirs publics pour les PEL ou à un taux refixé chaque semestre en fonction d'une formule d'indexation fixée par la loi pour les CEL, et d'autre part à prêter au client, s'il le demande, pour un montant fonction des droits acquis pendant la phase d'épargne, à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour les PEL ou à un taux fonction de la phase d'épargne pour les contrats de CEL.

Les engagements futurs du Groupe relatifs à chaque génération – les PEL de même taux à l'ouverture formant une génération, et les CEL formant, pour leur ensemble, une génération – sont mesurés par actualisation des résultats potentiels futurs associés aux encours en risque de la génération considérée.

Les encours en risque sont estimés sur la base d'une analyse des historiques des comportements clientèle, et correspondent :

- pour la phase crédit, aux encours statistiquement probables pour les crédits, ainsi qu'aux encours de crédit déjà mis en place ;
- pour la phase épargne, à la différence entre les encours statistiquement probables et les encours minimum attendus; les encours minimum attendus étant assimilables à des dépôts à terme certains.

Les résultats des périodes futures afférents à la phase épargne sont estimés par la différence entre le taux de remplacement et le taux fixe de rémunération de l'épargne sur l'encours en risque d'épargne de la période considérée. Les résultats des périodes futures afférents à la phase crédit sont estimés par la différence entre le taux de refinancement et le taux fixe de rémunération des crédits sur l'encours en risque de crédit de la période considérée.

Les taux de placement de l'épargne et les taux de refinancement des crédits sont déduits de la courbe de taux de swap et des marges attendues sur des instruments financiers de nature et de maturités

comparables. Les marges sont déterminées à partir de celles observées sur les crédits à l'habitat à taux fixe pour la phase crédit, et de celles observées sur les produits offerts à la clientèle particulière pour la phase d'épargne. Pour traduire l'incertitude sur les évolutions potentielles des taux et leurs conséquences sur les comportements futurs modélisés des clients et sur les encours en risque, les engagements sont estimés par application de la méthode dite Monte-Carlo.

Lorsque la somme algébrique de la mesure des engagements futurs sur la phase d'épargne et sur la phase de crédit d'une même génération de contrats traduit une situation potentiellement défavorable pour le Groupe, une provision est constituée, sans compensation entre les générations, et enregistrée sous la rubrique « Provisions pour risques et charges » du bilan. Les variations de cette provision sont enregistrées au compte de résultat en « Produits et charges d'intérêt et assimilés ».

1.c.3 TITRES

- **Catégories de titres**

Les titres détenus par le Groupe peuvent être classés en quatre catégories.

- Actifs financiers à la valeur de marché par résultat

La catégorie des « Actifs financiers à la valeur de marché par résultat » comprend, hormis les dérivés :

- les actifs financiers faisant l'objet d'opérations de négoce (opérations dites de transaction) ;
- les actifs financiers que le Groupe a discrétionnairement choisi de comptabiliser et d'évaluer à la valeur de marché par résultat dès l'origine, conformément à l'option offerte par la norme IAS 39 et dont les conditions sont rappelées au paragraphe 1.c.11.

Les titres classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur valeur de marché, les frais des transactions étant directement comptabilisés en compte de résultat. En date d'arrêté, ils sont évalués à leur valeur de marché et les variations de celle-ci, hors revenus courus des titres à revenu fixe, sont présentées, ainsi que les dividendes des titres à revenu variable et les plus et moins-values de cession réalisées, sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur les instruments financiers à la valeur de marché par résultat » du compte de résultat.

Les revenus perçus sur les titres à revenu fixe classés dans cette catégorie sont présentés sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

- Prêts et créances

Les titres à revenu fixe ou déterminable, qui ne sont pas cotés sur un marché actif, autres que ceux pour lesquels le porteur peut ne pas recouvrer la quasi-totalité de son investissement initial pour des raisons autres que la détérioration du crédit, sont classés en « Prêts et créances » quand ils ne répondent pas aux conditions de classement en actifs financiers à la valeur de marché par résultat. Ils sont comptabilisés et évalués comme précisé au paragraphe 1.c.1.

- Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

La catégorie des « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » comprend les titres à revenu fixe ou déterminable, à échéance fixe, que le Groupe a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à leur échéance. Les opérations de couverture du risque de taux d'intérêt éventuellement mises en place sur cette catégorie de titres ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.

Les titres classés dans cette catégorie sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, qui intègre l'amortissement des primes et décotes correspondant à la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement de ces titres ainsi que les frais d'acquisition des titres s'ils sont significatifs. Les revenus perçus sur ces titres sont présentés sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

- Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie des « Actifs financiers disponibles à la vente » comprend les titres à revenu fixe ou à revenu variable qui ne relèvent pas des trois catégories précédentes.

Les titres classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur valeur de marché, frais de transaction inclus lorsque ces derniers sont significatifs. En date d'arrêté, ils sont évalués à leur valeur de marché et les variations de celle-ci, hors revenus courus, présentées sous une rubrique spécifique des capitaux propres. Lors de la cession des titres, ces gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres sont constatés en compte de résultat sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ». Il en est de même en cas de dépréciation.

Les revenus comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur les titres à revenu fixe de cette catégorie sont présentés dans l'agrégat « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat. Les dividendes perçus sur les titres à revenu variable sont présentés dans l'agrégat « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente » lorsque le droit du Groupe à les recevoir est établi.

• **Opérations de pensions et prêts/emprunts de titres**

Les titres cédés temporairement dans le cas d'une mise en pension restent comptabilisés au bilan du Groupe dans leur portefeuille d'origine. Le passif correspondant est comptabilisé sous la rubrique de « Dettes » appropriée, à l'exception des opérations de pension initiées par les activités de négoce du Groupe, pour lesquelles le passif correspondant est comptabilisé en « Passifs financiers à la valeur de marché par résultat ».

Les titres acquis temporairement dans le cas d'une prise en pension ne sont pas comptabilisés au bilan du Groupe. La créance correspondante est comptabilisée sous la rubrique « Prêts et Créances », à l'exception des opérations de pension initiées par les activités de négoce du Groupe, pour lesquelles la créance correspondante est comptabilisée en « Actifs financiers à la valeur de marché par résultat ».

Les opérations de prêts de titres ne donnent pas lieu à la décomptabilisation des titres prêtés et les opérations d'emprunts de titres ne donnent pas lieu à la comptabilisation au bilan des titres empruntés. Dans le cas où les titres empruntés sont ensuite cédés par le Groupe, l'obligation de livrer les titres à l'échéance de l'emprunt est matérialisée par un passif financier présenté au bilan sous la rubrique « Passifs financiers à la valeur de marché par résultat ».

• **Date de comptabilisation des opérations sur titres**

Les titres en valeur de marché par résultat ou classés en actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ou en actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés en date de négociation.

Les opérations de cession temporaire de titres (qu'elles soient comptabilisées à la valeur de marché par résultat, en prêts et créances ou en dettes) ainsi que les ventes de titres empruntés sont comptabilisées initialement en date de règlement livraison. Pour les opérations de prise en pension et de mise en pension de titres, un engagement de financement respectivement donné et reçu est comptabilisé entre la date de négociation et la date de règlement livraison lorsque ces opérations sont comptabilisées respectivement en « Prêts et Créances » et en « Dettes ». Lorsque les opérations de prise en pension et de mise en pension de titres sont comptabilisées respectivement en « Actifs financiers à la valeur de marché par résultat » et en « Passifs financiers à la valeur de marché par résultat » l'engagement de mise en place de la pension est comptabilisé comme un instrument financier dérivé.

Ces opérations sont maintenues au bilan jusqu'à l'extinction des droits du Groupe à recevoir les flux qui leur sont attachés ou jusqu'à ce que le Groupe ait transféré substantiellement tous les risques et avantages qui leur sont liés.

1.c.4 OPERATIONS EN DEVISES

Le mode d'enregistrement comptable et d'évaluation du risque de change inhérent aux actifs et aux passifs concourant aux opérations en devises faites par le Groupe dépend du caractère monétaire ou non monétaire de ces actifs et de ces passifs.

- Actifs et passifs monétaires³ libellés en devises

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle de l'entité concernée du Groupe au cours de clôture. Les écarts de change sont comptabilisés en résultat, à l'exception des écarts de change relatifs à des instruments financiers désignés comme instruments de couverture de résultats futurs ou de couverture d'investissement net en devises qui sont, dans ce cas, comptabilisés en capitaux propres.

- Actifs non monétaires libellés en devises

Les actifs non monétaires peuvent être comptabilisés au coût historique ou à la valeur de marché. Les actifs non monétaires libellés en devises sont dans le premier cas évalués au cours de change du jour de la transaction et dans le second évalués au cours de change prévalant à la date de clôture.

Les écarts de change relatifs aux actifs non monétaires libellés en devises et comptabilisés à la valeur de marché (titres à revenu variable) sont constatés en résultat lorsque l'actif est classé dans la rubrique « Actifs financiers à la valeur de marché par résultat » et en capitaux propres lorsque l'actif est classé dans la rubrique « Actifs financiers disponibles à la vente », à moins que l'actif financier ne soit désigné comme élément couvert au titre du risque de change dans une relation de couverture de valeur, les écarts de change étant alors comptabilisés en résultat.

1.c.5 DEPRECIATION ET RESTRUCTURATION DES ACTIFS FINANCIERS

• **Encours douteux**

Sont considérés comme douteux les encours pour lesquels la Banque estime qu'il existe un risque de voir les débiteurs dans l'impossibilité d'honorer tout ou partie de leurs engagements.

• **Dépréciations sur prêts et créances et sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, provisions sur engagements de financement et de garantie**

Des dépréciations sont constituées sur les crédits et sur les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du prêt ou à l'acquisition de l'actif, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille. Les provisions relatives aux engagements de financement et de garantie donnés par le Groupe suivent des principes analogues, en tenant compte pour les engagements de financement de leur probabilité de tirage.

³ Les actifs et passifs monétaires correspondent aux actifs et aux passifs devant être reçus ou payés pour un montant en numéraire déterminé ou déterminable.

Au niveau individuel, constitue notamment une indication objective de perte de valeur toute donnée observable afférente aux événements suivants :

- l'existence d'impayés depuis trois mois au moins ;
- la connaissance ou l'observation de difficultés financières significatives de la contrepartie telles qu'il est possible de conclure à l'existence d'un risque avéré, qu'un impayé ait été ou non constaté ;
- les concessions consenties aux termes des crédits, qui ne l'auraient pas été en l'absence de difficultés financières de l'emprunteur (voir section "Restructuration des actifs classés dans la catégorie « Prêts et créances »").

La dépréciation est mesurée comme la différence entre la valeur comptable avant dépréciation et la valeur, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif, des composantes jugées recouvrables (principal, intérêts, garanties...). Les modifications de valeur des actifs ainsi dépréciés sont enregistrées dans le compte de résultat, dans la rubrique « Coût du risque ». Toute réappréciation postérieure du fait d'une cause objective intervenue après la dépréciation est constatée par le compte de résultat, également dans la rubrique « Coût du risque ». A compter de la dépréciation de l'actif, la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat enregistre la rémunération théorique de la valeur nette comptable de l'actif calculée au taux d'intérêt effectif d'origine utilisé pour actualiser les flux jugés recouvrables.

La dépréciation d'un prêt ou d'une créance est le plus souvent enregistrée dans un compte de provision distinct venant réduire la valeur d'origine de la créance enregistrée à l'actif. Les provisions afférentes à un instrument financier enregistré hors-bilan, un engagement de financement ou de garantie, ou faisant l'objet d'un litige, sont inscrites au passif. Une créance dépréciée est enregistrée pour tout ou partie en pertes et sa provision reprise à due concurrence de la perte lorsque toutes les voies de recours offertes à la banque ont été épuisées pour recouvrer les constituants de la créance ainsi que les garanties ou lorsqu'elle a fait l'objet d'un abandon total ou partiel.

Les contreparties non dépréciées individuellement font l'objet d'une analyse du risque par portefeuilles homogènes, qui s'appuie sur le système de notation interne du Groupe fondé sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêt. Cette analyse permet d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des crédits, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée. Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille sont enregistrées dans le compte de résultat, dans la rubrique « Coût du risque ».

L'exercice du jugement expérimenté des métiers ou de la Direction des Risques peut conduire le Groupe à constater des provisions collectives additionnelles au titre d'un secteur économique ou d'une zone géographique affectés par des événements économiques exceptionnels ; tel peut être le cas lorsque les conséquences de ces événements n'ont pu être mesurées avec la précision nécessaire pour ajuster les paramètres servant à déterminer la provision collective sur les portefeuilles homogènes non spécifiquement dépréciés.

• **Dépréciation des actifs financiers disponibles à la vente**

Les « Actifs financiers disponibles à la vente », essentiellement composés de titres, sont dépréciés individuellement par contrepartie du compte de résultat lorsqu'existe une indication objective de dépréciation résultant d'un ou plusieurs événements intervenus depuis l'acquisition.

S'agissant des titres à revenu variable cotés sur un marché actif, le dispositif de contrôle permet d'identifier les participations susceptibles d'être dépréciées durablement au moyen des deux critères suivants : la baisse significative du cours en deçà de la valeur d'acquisition ou la durée sur laquelle une moins-value latente est observée, afin de procéder à une analyse qualitative complémentaire individuelle. Celle-ci peut conduire à la constitution d'une dépréciation, alors déterminée sur la base du cours coté.

Au-delà des critères d'identification, le Groupe a défini trois critères de dépréciation, l'un fondé sur la baisse significative du cours du titre en considérant comme significative une baisse du cours supérieure à 50 % de la valeur d'acquisition, un autre fondé sur l'observation d'une moins-value latente sur deux années consécutives, et le dernier associant une moins-value latente d'au moins 30% à une durée d'observation d'un an, en moyenne. La durée de deux ans est considérée par le Groupe comme la période nécessaire pour qu'une baisse modérée du cours au dessous du prix de revient puisse être considérée comme n'étant pas seulement l'effet de la volatilité aléatoire inhérente aux marchés boursiers ni de la variation cyclique sur une période de plusieurs années affectant ces marchés mais un phénomène durable justifiant une dépréciation.

Une méthode similaire est appliquée pour les titres à revenu variable non cotés sur un marché actif. La dépréciation éventuelle est alors déterminée sur la base de la valeur de modèle.

Pour les titres à revenu fixe, les critères de dépréciation sont les mêmes que ceux s'appliquant aux dépréciations des prêts et créances au niveau individuel. Pour les titres cotés sur un marché actif, la dépréciation est déterminée sur la base du cours coté, pour les autres sur la base de la valeur de modèle.

La dépréciation d'un titre à revenu variable est enregistrée au sein du produit net bancaire sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente » et ne peut être reprise en compte de résultat, le cas échéant, qu'à la date de cession du titre. En outre, toute baisse ultérieure de la valeur de marché constitue une dépréciation reconnue en résultat.

Une dépréciation constituée sur un titre à revenu fixe est enregistrée au sein de la rubrique « Coût du risque » et peut être reprise en compte de résultat lorsque la valeur de marché du titre s'est appréciée du fait d'une cause objective intervenue postérieurement à la dernière dépréciation.

• **Restructuration des actifs classés dans la catégorie « Prêts et créances »**

Une restructuration pour cause de difficultés financières de l'emprunteur d'un actif classé dans la catégorie « Prêts et créances » se définit comme une modification des termes et conditions de la transaction initiale que le Groupe n'envisage que pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, et telle qu'il en résulte une moindre obligation du client, mesurée en valeur actuelle, à l'égard du Groupe par rapport aux termes et conditions de la transaction avant restructuration.

Au moment de la restructuration, l'actif restructuré fait l'objet d'une décote pour amener sa valeur comptable au montant actualisé au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif des nouveaux flux futurs attendus.

La modification à la baisse de valeur de l'actif est enregistrée dans le compte de résultat, dans la rubrique « Coût du risque ».

Lorsque la restructuration consiste en un échange partiel ou total contre d'autres actifs substantiellement différents, elle se traduit par l'extinction de la créance (cf note 1.c.14) et par la comptabilisation des actifs remis en échange, évalués à leur valeur de marché à la date de l'échange. L'écart de valeur constaté lors de cet échange est enregistré dans le compte de résultat, dans la rubrique « Coût du risque ».

1.c.6 RECLASSEMENTS D'ACTIFS FINANCIERS

Les reclassements d'actifs financiers possibles sont les suivants :

- de la catégorie « Actifs financiers à la valeur de marché par résultat », pour un actif financier non dérivé qui n'est plus détenu en vue d'être vendu dans un avenir proche :

- vers la catégorie « Prêts et créances » dès lors qu'il répond à cette définition à la date du reclassement et que le Groupe a l'intention et la capacité de le détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à son échéance ;
- vers les autres catégories dès lors que des circonstances exceptionnelles le justifient et pour autant que les actifs transférés respectent les conditions applicables au portefeuille d'accueil.

- de la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » :

- vers la catégorie « Prêts et créances » selon les mêmes conditions que celles définies ci-dessus pour les « Actifs financiers à la valeur de marché par résultat » ;
- vers la catégorie « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance », pour les actifs présentant une échéance ou « Actifs financiers au coût » pour les actifs à revenu variable non cotés.

Les reclassements s'effectuent à la valeur de marché ou de modèle de l'instrument financier à la date du reclassement. Les dérivés incorporés aux actifs financiers transférés sont, le cas échéant, comptabilisés de manière séparée et les variations de valeur portées en résultat.

Postérieurement au reclassement, les actifs sont comptabilisés selon les dispositions applicables au portefeuille d'accueil, le prix de transfert à la date du reclassement constituant le coût initial de l'actif pour la détermination des dépréciations éventuelles.

Dans le cas de reclassement de la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » vers une autre catégorie, les profits ou pertes antérieurement constatés en capitaux propres sont amortis par le résultat sur la durée de vie résiduelle de l'instrument en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les révisions à la hausse des flux estimés recouvrables seront comptabilisées en tant qu'ajustement du taux d'intérêt effectif à compter de la date de changement d'estimation. Les révisions à la baisse se traduiront par un ajustement de la valeur comptable de l'actif financier.

1.c.7 DETTES EMISES REPRESENTÉES PAR UN TITRE

Les instruments financiers émis par le Groupe sont qualifiés d'instruments de dettes s'il existe une obligation contractuelle pour la société du Groupe émettrice de ces instruments de délivrer du numéraire ou un actif financier au détenteur des titres. Il en est de même dans les cas où le Groupe peut être contraint à échanger des actifs ou des passifs financiers avec une autre entité à des conditions potentiellement défavorables, ou de livrer un nombre variable de ses propres actions.

Les dettes émises représentées par un titre sont enregistrées à l'origine à leur valeur d'émission comprenant les frais de transaction, puis sont évaluées à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

1.c.8 ACTIONS PROPRES ET DERIVES SUR ACTIONS PROPRES

Le terme « actions propres » désigne les actions de la société consolidante BNP Paribas SA et de ses filiales consolidées par intégration globale. Les coûts externes directement attribuables à une émission d'actions nouvelles, sont déduits des capitaux propres nets de tout impôt y afférent.

Les actions propres détenues par le Groupe sont portées en déduction des capitaux propres consolidés quel que soit l'objectif de leur détention et les résultats afférents sont éliminés du compte de résultat consolidé.

Les actions émises par les filiales du Groupe contrôlées de manière exclusive étant assimilées aux actions émises par la société consolidante, lorsque le Groupe rachète les titres émis par ces filiales, la différence entre le prix d'acquisition et la quote-part d'actif net rachetée est enregistrée dans les réserves consolidées, part du Groupe. De même la valeur de la dette, ainsi que ses variations, représentative d'options de vente consenties, le cas échéant, aux actionnaires minoritaires de ces filiales, est imputée sur les intérêts minoritaires et, à défaut, sur les réserves consolidées, part du Groupe. Tant que ces options ne sont pas exercées, les résultats liés aux intérêts minoritaires sont affectés aux intérêts minoritaires au compte de résultat consolidé. L'incidence d'une baisse du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une filiale consolidée par intégration globale, est traitée comptablement comme un mouvement des capitaux propres.

Les dérivés sur actions propres, sont considérés, selon leur mode de dénouement :

- soit comme des instruments de capitaux propres si le dénouement se fait par livraison physique d'un nombre fixe d'actions propres contre un montant fixe de trésorerie ou un autre actif financier; ces instruments dérivés ne sont dans ce cas pas réévalués ;
- soit comme des dérivés si le dénouement se fait en numéraire ou au choix par la livraison physique d'actions propres ou la remise de numéraire. Les variations de valeur de ces instruments sont dans ce cas enregistrées en résultat.

En outre, si le contrat contient une obligation, même si celle-ci n'est qu'éventuelle, de rachat par la banque de ses propres actions, une dette est comptabilisée pour sa valeur présente par la contrepartie des capitaux propres.

1.c.9 INSTRUMENTS DERIVES ET COMPTABILITE DE COUVERTURE

Tous les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan en date de négociation pour leur prix de transaction. En date d'arrêté, ils sont réévalués à leur valeur de marché.

- **Dérivés détenus à des fins de transaction**

Les dérivés détenus à des fins de transaction sont comptabilisés au bilan dans le poste « Actifs et passifs financiers à la valeur de marché par résultat ». Ils sont comptabilisés en actifs financiers lorsque la valeur de marché est positive, en passifs financiers lorsqu'elle est négative. Les gains et pertes réalisés et latents sont comptabilisés au compte de résultat en « Gains et pertes nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat ».

- **Dérivés et comptabilité de couverture**

Les dérivés conclus dans le cadre de relations de couverture sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi.

La couverture de valeur est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux d'intérêt des actifs et passifs à taux fixe, tant pour des instruments financiers identifiés (titres, émissions, prêts, emprunts) que pour des portefeuilles d'instruments financiers (dépôts à vue et crédits à taux fixe notamment).

La couverture de résultats futurs est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux d'intérêt des actifs et passifs à taux révisable, y compris leur renouvellement, et le risque de change des revenus futurs hautement probables en devises.

Lors de la mise en place de la relation de couverture, le Groupe établit une documentation formalisée : désignation de l'instrument ou de la portion d'instrument ou de risque couvert, stratégie et nature du risque couvert, désignation de l'instrument de couverture, modalités d'évaluation de l'efficacité de la relation de couverture.

Conformément à cette documentation, le Groupe évalue, lors de sa mise en place et au minimum trimestriellement, l'efficacité rétrospective et prospective des relations de couverture mises en place. Les tests d'efficacité rétrospectifs ont pour but de s'assurer que le rapport entre les variations effectives de valeur ou de résultat des dérivés de couverture et celles des instruments couverts se situe entre 80% et 125%. Les tests prospectifs ont pour but de s'assurer que les variations de valeur ou de résultat des dérivés attendues sur la durée de vie résiduelle de la couverture compensent de manière adéquate celles des instruments couverts. Concernant les transactions hautement probables, leur caractère s'apprécie notamment au travers de l'existence d'historiques sur des transactions similaires.

En application de la norme IAS 39 adoptée par l'Union Européenne (excluant certaines dispositions concernant la comptabilité de couverture d'un portefeuille), des relations de couverture de valeur du risque de taux d'intérêt sur base de portefeuille d'actifs ou de passifs sont utilisées. Dans ce cadre :

- le risque désigné comme étant couvert est le risque de taux d'intérêt associé à la composante de taux interbancaire inclus dans le taux des opérations commerciales de crédits à la clientèle, d'épargne et de dépôts à vue ;

- les instruments réputés couverts correspondent, pour chaque bande de maturité, à une fraction de la position constitutive des impasses associées aux sous-jacents couverts ;
- les instruments de couverture sont uniquement des swaps de taux simples ;
- l'efficacité des couvertures est assurée prospectivement par le fait que tous les dérivés doivent avoir à la date de leur mise en place pour effet de réduire le risque de taux d'intérêt du portefeuille de sous-jacents couverts. Rétrospectivement, ces couvertures doivent être déqualifiées lorsque les sous-jacents qui leur sont spécifiquement associés sur chaque bande de maturité deviennent insuffisants (du fait des remboursements anticipés des prêts ou des retraits des dépôts).

Les principes de comptabilisation des dérivés et des instruments couverts dépendent de la stratégie de couverture.

Dans le cas d'une relation de couverture de valeur, les dérivés sont réévalués au bilan à leur valeur de marché par contrepartie du compte de résultat dans le poste « Gains et pertes nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat », symétriquement à la réévaluation des instruments couverts pour le risque considéré. Au bilan, la réévaluation de la composante couverte est comptabilisée soit conformément à la classification de l'instrument couvert dans le cas d'une relation de couverture d'actifs ou de passifs identifiés, soit dans le poste « Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux » dans le cas d'une relation de couverture de portefeuille.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou lorsque celle-ci ne satisfait plus aux tests d'efficacité, les dérivés de couverture sont transférés en portefeuille de transaction et comptabilisés selon les principes applicables à cette catégorie. Dans le cas d'instruments de taux d'intérêt identifiés initialement couverts, le montant de réévaluation inscrit au bilan sur ces instruments est amorti au taux d'intérêt effectif sur sa durée de vie résiduelle. Dans le cas de portefeuilles d'instruments de taux d'intérêt initialement couverts en taux, cet ajustement est amorti linéairement sur la période restant à courir par rapport à la durée initiale de la couverture. Si les éléments couverts ne figurent plus au bilan, du fait notamment de remboursements anticipés, ce montant est immédiatement porté au compte de résultat.

Dans le cas d'une relation de couverture de résultats futurs, les dérivés sont réévalués au bilan en valeur de marché en contrepartie d'une ligne spécifique des capitaux propres « Gains et pertes latents ou différés ». Les montants inscrits en capitaux propres pendant la durée de vie de la couverture sont transférés en résultat sous la rubrique « Produits et charges d'intérêts » au fur et à mesure que les éléments de résultat de l'instrument couvert affectent le résultat. Les instruments couverts restent comptabilisés conformément aux règles spécifiques à leur catégorie comptable.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou lorsque celle-ci ne satisfait plus aux tests d'efficacité, les montants cumulés inscrits en capitaux propres au titre de la réévaluation du dérivé de couverture sont maintenus en capitaux propres jusqu'à ce que la transaction couverte affecte elle-même le résultat ou lorsqu'il est déterminé qu'elle ne se réalisera pas. Ces montants sont alors transférés en résultat.

En cas de disparition de l'élément couvert, les montants cumulés inscrits en capitaux propres sont immédiatement constatés en résultat.

Quelle que soit la stratégie de couverture retenue, l'inefficacité de la couverture est comptabilisée au compte de résultat en « Gains et pertes nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat ».

Les couvertures des investissements nets en devises réalisés dans des filiales et succursales sont comptabilisées de la même façon que les couvertures de résultats futurs. Les instruments de couverture peuvent être des dérivés de change ou tout instrument financier non dérivé.

• **Dérivés incorporés**

Les dérivés incorporés à des instruments financiers composés sont extraits de la valeur de l'instrument qui les recèle et comptabilisés séparément en tant qu'instrument dérivé lorsque l'instrument composé n'est pas comptabilisé dans le poste « Actifs et passifs financiers à la valeur de marché par résultat » et lorsque les caractéristiques économiques et les risques de l'instrument dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés à ceux du contrat hôte.

1.c.10 DETERMINATION DE LA VALEUR DE MARCHÉ

La valeur de marché correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction conclue à des conditions normales entre des participants de marché, sur le marché principal ou sur le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation.

Le Groupe détermine la valeur de marché des instruments financiers, soit en utilisant des prix obtenus directement à partir de données externes, soit en utilisant des techniques de valorisation. Ces techniques de valorisation sont principalement des approches par le marché ou par le résultat, regroupant des modèles communément admis (méthode d'actualisation des cash flows futurs, modèle de Black & Scholes, techniques d'interpolation). Elles maximisent l'utilisation de données observables et minimisent celle de données non observables. Ces techniques sont calibrées pour refléter les conditions actuelles du marché. Des ajustements de valorisation sont appliqués si nécessaire, lorsque des facteurs tels que les risques de modèle, de liquidité et de crédit ne sont pas pris en compte dans les techniques de valorisation ou dans les paramètres utilisés, mais sont cependant pris en considération par les participants de marché lors de la détermination de la valeur de marché.

La valeur de marché doit être déterminée pour chaque actif financier ou passif financier pris individuellement, mais elle peut être évaluée sur la base de portefeuille dès lors que certaines conditions sont remplies. Ainsi, le Groupe applique cette exception lorsqu'un groupe d'actifs financiers et de passifs financiers et d'autres contrats entrant dans le champ d'application de la norme sur les instruments financiers est géré sur la base de son exposition nette à des risques similaires, de marché ou de crédit, qui se compensent, conformément à une stratégie interne de gestion des risques dûment documentée.

Les actifs et passifs évalués ou présentés à la valeur de marché sont répartis selon la hiérarchie suivante:

- Niveau 1 : les valeurs de marché sont déterminées en utilisant directement les prix cotés sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques. Les caractéristiques d'un marché actif incluent l'existence d'un volume et d'une fréquence suffisants de transactions ainsi qu'une disponibilité continue des prix.
- Niveau 2 : les valeurs de marché sont déterminées avec des techniques de valorisation dont les paramètres significatifs sont observables sur les marchés, directement ou indirectement. Ces techniques sont régulièrement calibrées et les paramètres corroborés par des données provenant de marchés actifs.
- Niveau 3 : les valeurs de marché sont déterminées avec des techniques de valorisation dont les paramètres significatifs utilisés sont non observables ou ne peuvent être corroborés par des données de marché, par exemple en raison de l'absence de liquidité de l'instrument ou d'un risque de modèle significatif. Un paramètre non observable est une donnée pour laquelle aucune information de marché n'est disponible. Il provient donc d'hypothèses internes sur les données qui seraient utilisées par les autres participants de marché. L'évaluation de l'absence de liquidité ou l'identification d'un risque de modèle suppose l'exercice du jugement.

Le classement d'un actif ou d'un passif dans la hiérarchie dépend du niveau du paramètre le plus significatif au regard de la valeur de marché de l'instrument.

Pour les instruments financiers présentés dans le Niveau 3 de la hiérarchie, une différence peut apparaître entre le prix de transaction et la valeur de marché. Cette marge ("Day One Profit") est différée et étalée en résultat sur la durée d'inobservabilité anticipée des paramètres de valorisation. Lorsque les paramètres non observables à l'origine le deviennent ou lorsque la valorisation peut être justifiée par comparaison avec celle de transactions récentes et similaires opérées sur un marché actif, la part de la marge non encore reconnue est alors comptabilisée en résultat.

1.c.11 ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS COMPTABILISES EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RESULTAT SUR OPTION

Les actifs et passifs financiers peuvent être désignés en valeur de marché par résultat dans les cas suivants :

- lorsqu'il s'agit d'instruments financiers composés comportant un ou plusieurs dérivés incorporés qui autrement seraient à extraire et à comptabiliser séparément ;
- lorsque l'utilisation de cette option permet d'éliminer ou de réduire significativement une incohérence dans l'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs qui autrement résulterait de leur classement dans des catégories comptables distinctes ;
- lorsque le groupe d'actifs et /ou de passifs financiers est géré et évalué sur la base de leur valeur de marché, conformément à une stratégie de gestion et d'investissement dûment documentée.

1.c.12 REVENUS ET CHARGES RELATIFS AUX ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Les revenus et les charges relatifs aux instruments financiers évalués au coût amorti et aux actifs à revenu fixe classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont comptabilisés au compte de résultat en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt effectif est le taux d'actualisation qui assure l'identité entre la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs sur la durée de vie de l'instrument financier, ou selon le cas sur une durée de vie plus courte, et le montant inscrit au bilan. Le calcul de ce taux tient compte des commissions reçues ou payées et faisant par nature partie intégrante du taux effectif du contrat, des coûts de transaction et des primes et décotes.

Le Groupe enregistre en résultat les produits et charges de commissions sur prestations de services en fonction de la nature des prestations auxquelles elles se rapportent. Les commissions considérées comme un complément d'intérêt font partie intégrante du taux d'intérêt effectif et sont comptabilisées au compte de résultat en « Produits et charges d'intérêt et assimilés ». Les commissions rémunérant l'exécution d'un acte important sont comptabilisées au compte de résultat intégralement lors de l'exécution de cet acte, sous la rubrique « Commissions » ainsi que les commissions rémunérant un service continu qui sont prises en compte sur la durée de la prestation rendue.

Les commissions perçues au titre des engagements de garantie financière sont réputées représenter la valeur de marché initiale de l'engagement. Le passif en résultant est ultérieurement amorti sur la durée de l'engagement, en produits de commissions au sein du Produit Net Bancaire.

1.c.13 COUT DU RISQUE

Le coût du risque comprend au titre du risque de crédit les dotations et reprises de provisions pour dépréciation des titres à revenu fixe et des prêts et créances sur la clientèle et les établissements de crédit, les dotations et reprises relatives aux engagements de financement et de garantie donnés, les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties. Sont également comptabilisées en coût du risque les dépréciations éventuellement constituées en cas de risque de défaillance avéré de contreparties d'instruments financiers négociés de gré à gré ainsi que les charges liées aux fraudes et aux litiges inhérents à l'activité de financement.

1.c.14 DECOMPTABILISATION D'ACTIFS OU DE PASSIFS FINANCIERS

Le Groupe décomptabilise tout ou partie d'un actif financier lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie de l'actif expirent ou lorsque le Groupe a transféré les droits contractuels à recevoir les flux de trésorerie de l'actif financier et la quasi-totalité des risques et des avantages liés à la propriété de cet actif. Si l'ensemble de ces conditions n'est pas réuni, le Groupe maintient l'actif à son bilan et enregistre un passif représentant les obligations nées à l'occasion du transfert de l'actif.

Le Groupe décomptabilise tout ou partie d'un passif financier lorsque tout ou partie de ce passif est éteint.

1.c.15 COMPENSATION DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Un actif financier et un passif financier sont compensés et un solde net est présenté au bilan si et seulement si le Groupe a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il a l'intention soit de régler le montant net soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Les opérations de pensions livrées et de dérivés traitées avec des chambres de compensation dont les principes de fonctionnement répondent aux deux critères requis par la norme font l'objet d'une compensation au bilan.

1.d NORMES COMPTABLES PROPRES AUX ACTIVITES D'ASSURANCE

Les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux actifs et passifs générés par les contrats d'assurance et les contrats financiers avec une clause de participation à caractère discrétionnaire émis par les sociétés d'assurance consolidées sont établis conformément à la norme IFRS 4 et maintenus dans les comptes consolidés du Groupe.

Les autres actifs détenus et passifs émis par les sociétés d'assurance suivent les règles communes à tous les actifs et passifs du Groupe et sont présentés dans les postes de même nature du bilan et du compte de résultat consolidés.

1.d.1 ACTIFS

Les actifs financiers et les immobilisations suivent les modes de comptabilisation décrits par ailleurs, à l'exception des parts de SCI, supports de contrats en unités de compte, qui sont valorisées en date d'arrêté à leur valeur de marché ou leur équivalent, les variations de celle-ci étant comptabilisées au compte de résultat.

Les actifs financiers et les immobilisations représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte sont ainsi présentés respectivement en « Instruments financiers en valeur de marché par résultat » et en « immeubles de placement », et sont évalués en date d'arrêté à la valeur de réalisation des supports de référence.

1.d.2 PASSIFS

Les engagements vis-à-vis des souscripteurs et des bénéficiaires des contrats figurent dans le poste « Provisions techniques des sociétés d'assurance », et regroupent les passifs des contrats d'assurance soumis à un aléa d'assurance significatif (mortalité, invalidité...) et des contrats financiers comportant une clause discrétionnaire de participation aux bénéfices, auxquels s'applique la norme IFRS 4. La clause de participation discrétionnaire octroie aux souscripteurs des contrats d'assurance-vie le droit de recevoir, en plus de la rémunération garantie, une quote-part des résultats financiers réalisés.

Les passifs relatifs aux autres contrats financiers, qui relèvent de la norme IAS 39, sont comptabilisés dans le poste « Dettes envers la clientèle ».

Les passifs des contrats en unités de compte sont évalués par référence à la valeur de marché des actifs servant de support à ces contrats à la date d'arrêt.

Les garanties proposées en assurance vie couvrent principalement le risque décès (assurance temporaire, rentes viagères, remboursement d'emprunts ou garanties plancher des contrats en unités de compte) et en assurance des emprunteurs, l'invalidité, l'incapacité de travail et la vacance d'emploi. La maîtrise de ces risques est obtenue grâce à l'utilisation de tables de mortalité adaptées (tables certifiées pour les rentiers), à la sélection médicale plus ou moins poussée selon les garanties octroyées, à la bonne connaissance statistique des populations assurées ainsi qu'aux programmes de réassurance.

En assurance-vie, les provisions techniques sont principalement constituées des provisions mathématiques qui correspondent au minimum aux valeurs de rachat des contrats.

En assurance non-vie, les provisions techniques sont constituées des provisions pour primes non acquises (fractions de primes émises correspondant aux exercices futurs) et pour sinistres à payer incluant les frais de gestion des sinistres.

A la date de clôture, un test de suffisance du passif est réalisé : le niveau des provisions techniques (net des frais d'acquisition restant à étaler) est comparé à la valeur moyenne, issue de calculs stochastiques, des flux futurs de trésorerie. L'ajustement éventuel des provisions techniques est constaté en résultat de la période.

La réserve de capitalisation dotée dans les comptes sociaux des sociétés d'assurance vie françaises du fait de la vente de valeurs mobilières amortissables, avec pour objet de différer une partie des plus-values nettes dégagées afin de maintenir le rendement actuariel du portefeuille constitué en représentation des engagements à l'égard des assurés, est reclassée en provision pour participation aux bénéfices différée passive dans les comptes consolidés du Groupe pour autant que son utilisation apparaisse fortement probable.

La provision pour participation aux bénéfices différés comprend également les montants résultant de l'application de la « comptabilité reflet », correspondant à la quote-part des assurés, principalement des filiales d'assurance-vie en France, dans les plus et moins-values latentes sur les actifs, lorsque la rémunération des contrats est liée à leur rendement. Cette quote-part est une moyenne issue de calculs stochastiques sur les plus et moins-values latentes attribuées aux assurés dans le cadre des scénarii étudiés.

En cas d'existence d'une moins-value latente nette sur les actifs entrant dans le champ d'application de la « comptabilité reflet », il est constaté une participation différée active pour le montant dont l'imputation sur des participations aux bénéfices futures des assurés est fortement probable. L'appréciation de la recouvrabilité de cette participation différée active est effectuée de manière prospective, en tenant compte des participations aux bénéfices différées passives comptabilisées par ailleurs, des plus-values sur actifs financiers non constatées dans les comptes du fait des options retenues pour leur comptabilisation (actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et placements immobiliers évalués au coût) et de la capacité et de l'intention de l'entreprise de détenir les placements en moins-value latente. La participation aux bénéfices différée active est comptabilisée de manière symétrique à celle des actifs correspondants et présentée à l'actif du bilan dans le poste « Comptes de régularisation et actifs divers ».

1.d.3 COMPTE DE RESULTAT

Les produits et les charges comptabilisés au titre des contrats d'assurance émis par le Groupe sont présentés au compte de résultat sous les rubriques « Produits des autres activités » et « Charges des autres activités ».

Les autres produits et charges sont présentés sous les rubriques qui leur sont relatives. Ainsi, les variations de la provision pour participation aux bénéficiaires sont présentées dans les mêmes agrégats que les résultats sur les actifs qui les génèrent.

1.e IMMOBILISATIONS

Les immobilisations inscrites au bilan du Groupe comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation ainsi que les immeubles de placement.

Les immobilisations d'exploitation sont utilisées à des fins de production de services, ou administratives. Elles incluent les biens autres qu'immobiliers, donnés en location simple.

Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers et valoriser le capital investi.

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition augmenté des frais directement attribuables, et des coûts d'emprunt encourus lorsque la mise en service des immobilisations est précédée d'une longue période de construction ou d'adaptation.

Les logiciels développés en interne, lorsqu'ils remplissent les critères d'immobilisation, sont immobilisés pour leur coût direct de développement qui inclut les dépenses externes et les frais de personnel directement affectables au projet.

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur, à l'exception des parts de SCI, supports de contrats d'assurance en unités de compte, qui sont valorisées en date d'arrêt à leur valeur de marché ou son équivalent, les variations de celle-ci étant comptabilisées au compte de résultat.

Le montant amortissable d'une immobilisation est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle. Seuls les biens donnés en location simple sont réputés avoir une valeur résiduelle, la durée d'utilité des immobilisations d'exploitation étant généralement égale à la durée de vie économique attendue du bien.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire sur la durée d'utilité attendue du bien pour l'entreprise. Les dotations aux amortissements sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément et chacun des composants est amorti selon un plan d'amortissement qui lui est propre. L'approche par composants a été retenue pour les immeubles d'exploitation et de placement.

Les durées d'amortissement retenues pour les immeubles de bureaux sont de 80 et 60 ans pour le gros œuvre des immeubles de prestige et les autres immeubles respectivement, 30 ans pour les façades, 20 ans pour les installations générales et techniques et 10 ans pour les agencements.

Les logiciels sont amortis, selon leur nature, sur des durées n'excédant pas 8 ans pour les développements d'infrastructure et 3 ans ou 5 ans pour les développements essentiellement liés à la production de services rendus à la clientèle.

Les coûts de maintenance des logiciels sont enregistrés en charges au compte de résultat lorsqu'ils sont encourus. En revanche, les dépenses qui participent à l'amélioration des fonctionnalités du logiciel ou contribuent à en allonger la durée de vie sont portées en augmentation du coût d'acquisition ou de confection initial.

Les immobilisations amortissables font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'à la date de clôture, d'éventuels indices de perte de valeur sont identifiés. Les immobilisations non amortissables font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an sur le modèle de celui effectué pour les survaleurs affectées aux ensembles homogènes de métiers.

S'il existe un tel indice de dépréciation, la nouvelle valeur recouvrable de l'actif est comparée à la valeur nette comptable de l'immobilisation. En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat. La dépréciation est reprise en cas de modification de l'estimation de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation. Les dépréciations sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

Les plus ou moins-values de cession des immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat sous la rubrique « Gains nets sur autres actifs immobilisés ».

Les plus ou moins-values de cession des immeubles de placement sont enregistrées au compte de résultat sous la rubrique « Produits des autres activités » ou « Charges des autres activités ».

1.f CONTRATS DE LOCATION

Les différentes sociétés du Groupe peuvent être le preneur ou le bailleur de contrats de location.

1.f.1 LA SOCIETE DU GROUPE EST LE BAILLEUR DU CONTRAT DE LOCATION :

Les contrats de location consentis par le Groupe sont analysés en contrats de location-financement (crédit-bail et autres) ou en contrats de location simple.

- **Contrats de location-financement**

Dans un contrat de location-financement, le bailleur transfère au preneur l'essentiel des risques et avantages de l'actif. Il s'analyse comme un financement accordé au preneur pour l'achat d'un bien.

La valeur actuelle des paiements dus au titre du contrat, augmentée le cas échéant de la valeur résiduelle, est enregistrée comme une créance. Le revenu net de l'opération pour le bailleur ou le loueur correspond au montant d'intérêts du prêt et est enregistré au compte de résultat sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés ». Les loyers perçus sont répartis sur la durée du contrat de location-financement en les imputant en amortissement du capital et en intérêts de façon à ce que le revenu net représente un taux de rentabilité constant sur l'encours résiduel. Le taux d'intérêt utilisé est le taux d'intérêt implicite du contrat.

Les provisions constatées sur ces créances, qu'il s'agisse de provisions individuelles ou de provisions de portefeuille, suivent les mêmes règles que celles décrites pour les prêts et créances.

- **Contrats de location simple**

Est un contrat de location simple, un contrat par lequel l'essentiel des risques et avantages de l'actif mis en location n'est pas transféré au preneur.

Le bien est comptabilisé à l'actif du bailleur en immobilisations et amorti linéairement sur sa durée d'utilité. L'amortissement du bien s'effectue hors valeur résiduelle tandis que les loyers sont comptabilisés en résultat pour leur totalité de manière linéaire sur la durée du contrat de location. Ces loyers et ces dotations aux amortissements sont enregistrés au compte de résultat sur les lignes « Produits des autres activités » et « Charges des autres activités ».

1.f.2 LA SOCIETE DU GROUPE EST LE PRENEUR DU CONTRAT DE LOCATION

Les contrats de location conclus par le Groupe sont analysés en contrats de location-financement (crédit-bail et autres) ou en contrats de location simple.

- **Contrats de location-financement**

Un contrat de location-financement est considéré comme un bien acquis par le preneur et financé par emprunt. L'actif loué est comptabilisé pour sa valeur de marché à l'actif du bilan du preneur ou si celle-ci est inférieure, pour la valeur actualisée des paiements minimaux au titre du contrat de location déterminée au taux d'intérêt implicite du contrat. En contrepartie, une dette financière d'un montant égal à la valeur de marché de l'immobilisation ou à la valeur actualisée des paiements minimaux est constatée au passif du preneur. Le bien est amorti selon la même méthode que celle applicable aux immobilisations détenues pour compte propre, après avoir déduit de son prix d'acquisition l'estimation de sa valeur résiduelle. La durée d'utilisation retenue est la durée de vie utile de l'actif. Si le transfert de propriété n'est pas raisonnablement certain, la période d'amortissement est la période la plus courte entre la durée du contrat et la durée de vie. La dette financière est comptabilisée au coût amorti.

- **Contrats de location simple**

Le bien n'est pas comptabilisé à l'actif du preneur. Les paiements effectués au titre des contrats de location simple sont enregistrés dans le compte de résultat linéairement sur la période de location.

1.g ACTIFS NON COURANTS DETENUS EN VUE DE LA VENTE ET ACTIVITES ABANDONNEES

Lorsque le Groupe décide de vendre des actifs non courants, et lorsqu'il est hautement probable que cette vente interviendra dans les douze mois, ces actifs sont présentés séparément au bilan dans le poste « Actifs non courants destinés à être cédés ». Les passifs qui leur sont éventuellement liés sont présentés séparément dans le poste « Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés ».

Dès lors qu'ils sont classés dans cette catégorie, les actifs non courants et groupes d'actifs et de passifs sont évalués au plus bas de leur valeur comptable et de leur valeur de marché nette des coûts de sortie.

Les actifs concernés cessent d'être amortis. En cas de perte de valeur constatée sur un actif ou un groupe d'actifs et de passifs, une dépréciation est constatée en résultat. Les pertes de valeur comptabilisées à ce titre sont réversibles.

En outre, lorsqu'un groupe d'actifs et de passifs destiné à la vente constitue un ensemble homogène de métiers, il est qualifié d'activité abandonnée. Les activités abandonnées incluent à la fois les activités destinées à être cédées, les activités arrêtées, ainsi que les filiales acquises exclusivement dans une perspective de revente.

L'ensemble des pertes et profits relatifs à ces opérations est présenté séparément au compte de résultat, sur la ligne « Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession », qui inclut les résultats nets après impôt de l'activité, le résultat net après impôt lié à son évaluation à la valeur de marché minorée des coûts de vente, et le résultat net après impôt de la cession de l'activité.

1.h AVANTAGES BENEFICIAINT AU PERSONNEL

Les avantages consentis au personnel du Groupe sont classés en quatre catégories :

- les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, l'intéressement, la participation, l'abondement ;
- les avantages à long terme qui comprennent les congés rémunérés et les primes liées à l'ancienneté, certaines rémunérations différées versées en numéraire ;
- les indemnités de fin de contrat de travail ;
- les avantages postérieurs à l'emploi constitués notamment en France par les compléments de retraite bancaire, et les primes de fin de carrière, et à l'étranger par des régimes de retraite portés pour certains d'entre eux par des fonds de pension.

- **Avantages à court terme**

L'entreprise comptabilise une charge lorsqu'elle a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

- **Avantages à long terme**

Les avantages à long terme désignent les avantages, autres que les avantages à court terme, les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de fin de contrat de travail. Sont notamment concernées les rémunérations différées de plus de douze mois versées en numéraire et non indexées sur le cours de l'action BNP Paribas, qui sont provisionnées dans les comptes de l'exercice auquel elles se rapportent.

La méthode d'évaluation actuarielle est similaire à celle qui s'applique aux avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies, mais les éléments de réévaluation sont comptabilisés en résultat et non pas en capitaux propres.

- **Indemnités de fin de contrat de travail**

Les indemnités de fin de contrat de travail sont les avantages accordés à un membre du personnel en contrepartie de la cessation de son emploi résultant soit de la résiliation par le Groupe du contrat de travail avant l'âge légal du départ en retraite soit de la décision du membre du personnel de partir volontairement en échange d'une indemnité. Les indemnités de fin de contrat de travail exigibles plus de douze mois après la date de clôture font l'objet d'une actualisation.

- **Avantages postérieurs à l'emploi**

Conformément aux principes généralement admis, le Groupe distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de « régimes à cotisations définies » ne sont pas représentatifs d'un engagement pour l'entreprise et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de « régimes à prestations définies » sont représentatifs d'un engagement à la charge de l'entreprise qui donne lieu à évaluation et provisionnement.

Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si le Groupe est tenu ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel.

Les avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies font l'objet d'évaluations actuarielles tenant compte d'hypothèses démographiques et financières.

Le passif net comptabilisé au titre des régimes postérieurs à l'emploi est la différence entre la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies et la valeur de marché des actifs du régime (s'ils existent).

La valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies est déterminée en utilisant les hypothèses actuarielles retenues par l'entreprise et en appliquant la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode d'évaluation tient compte d'un certain nombre de paramètres propres à chaque pays ou entité du Groupe tels que des hypothèses démographiques, de départs anticipés, d'augmentations des salaires et de taux d'actualisation et d'inflation.

Lorsque le montant des actifs de couverture excède la valeur de l'engagement, un actif est comptabilisé s'il est représentatif d'un avantage économique futur pour le Groupe prenant la forme d'une économie de cotisations futures ou d'un remboursement attendu d'une partie des montants versés au régime.

La charge annuelle comptabilisée en frais de personnel au titre des régimes à prestations définies est représentative des droits acquis pendant la période par chaque salarié correspondant au coût des services rendus, des intérêts nets liés à l'actualisation du passif (de l'actif) net au titre des prestations définies, des coûts des services passés résultant des éventuelles modifications ou réductions de régimes, ainsi que des conséquences des liquidations éventuelles de régimes.

Les éléments de réévaluation du passif (de l'actif) net au titre des prestations définies sont comptabilisés directement en capitaux propres sans jamais affecter le résultat. Ils comprennent les écarts actuariels, le rendement des actifs du régime et la variation de l'effet du plafonnement éventuel de l'actif (à l'exclusion des montants pris en compte dans le calcul des intérêts nets sur le passif ou l'actif net au titre des prestations définies).

1.i PAIEMENTS A BASE D' ACTIONS

Les paiements à base d'actions sont constitués par les paiements fondés sur des actions émises par le Groupe qu'ils soient dénoués par la remise d'actions ou par un versement de numéraire dont le montant dépend de l'évolution de la valeur des actions.

La norme IFRS 2 prescrit de comptabiliser une charge représentative des paiements à base d'actions octroyés postérieurement au 7 novembre 2002 ; le montant de cette charge correspondant à la valeur de la rémunération à base d'actions accordée au salarié.

BNP Paribas accorde à ses salariés des plans d'options de souscription d'actions, des rémunérations différées versées en actions de l'entreprise ou en espèces indexées sur la valeur de l'action, et leur offre la possibilité de souscrire des actions de l'entreprise émises à cet effet avec une décote liée à une période d'incessibilité des actions souscrites.

- **Plans d'attribution d'options de souscription d'actions (stock-options) et d'actions gratuites**

La charge afférente aux plans attribués est étalée sur la période d'acquisition des droits, dans la mesure où l'obtention de l'avantage est soumise à une condition de présence.

Cette charge, inscrite dans les frais de personnel, dont la contrepartie figure en capitaux propres, est calculée sur la base de la valeur globale du plan, déterminée à la date d'attribution par le Conseil d'administration.

En l'absence de marché pour ces instruments, des modèles financiers de valorisation prenant en compte le cas échéant les conditions de performance relative de l'action BNP Paribas sont utilisés. La charge totale du plan est déterminée en multipliant la valeur unitaire de l'option ou de l'action gratuite attribuée par le nombre estimé d'options ou d'actions gratuites acquises en fin de période d'acquisition des droits compte tenu des conditions de présence des bénéficiaires.

Seules les hypothèses relatives au départ des bénéficiaires et aux conditions de performance qui ne sont pas liées à la valeur du titre BNP Paribas font l'objet d'une réestimation au cours de la période d'acquisition des droits et donnent lieu à un réajustement de la charge.

- **Rémunérations variables différées versées en espèces indexées sur le cours de l'action**

Ces rémunérations sont comptabilisées dans les charges des exercices au cours desquels le salarié rend les services correspondants.

Lorsque le paiement à base d'actions des rémunérations variables différées est explicitement soumis à une condition d'acquisition liée à la présence, les services sont présumés reçus sur la période d'acquisition et la charge de rémunération correspondante est inscrite, prorata temporis sur cette période, en frais de personnel en contrepartie d'une dette. La charge est révisée pour tenir compte de la non-réalisation des conditions de présence ou de performance, et de la variation de valeur du titre BNP Paribas.

En l'absence de condition de présence, la charge est constatée, sans étalement, par contrepartie d'une dette qui est ensuite réestimée à chaque clôture en fonction des éventuelles conditions de performance et de la variation de valeur du titre BNP Paribas, et ce jusqu'à son règlement.

- **Offre de souscription ou d'achat d'actions proposée aux salariés dans le cadre du Plan d'Epargne Entreprise**

Les souscriptions ou achats d'actions proposées aux salariés avec une décote par rapport au prix moyen de marché sur une période donnée dans le cadre du Plan d'Epargne Entreprise ne comportent pas de période d'acquisition des droits mais sont grevées d'une interdiction légale de céder les actions pendant une période de 5 ans dont il est tenu compte dans la valorisation, en diminution de l'avantage accordé aux salariés. Cet avantage est donc mesuré comme la différence, à la date d'annonce du plan aux salariés, entre la valeur de marché de l'action acquise en tenant compte de la condition d'incessibilité et le prix d'acquisition payé par le salarié, rapporté au nombre d'actions effectivement acquises.

Le coût d'incessibilité pendant 5 ans des actions acquises est équivalent à celui d'une stratégie consistant d'une part à vendre à terme les titres souscrits lors de l'augmentation de capital réservée aux salariés et à acheter d'autre part au comptant sur le marché un nombre équivalent d'actions BNP Paribas en les finançant par un prêt remboursé à l'issue des 5 années par le produit de la vente à terme. Le taux de l'emprunt est celui qui serait consenti, à un acteur du marché sollicitant un prêt personnel ordinaire non affecté remboursable dans 5 ans et présentant un profil de risque moyen. La valorisation du prix de vente à terme de l'action est déterminée sur la base de paramètres de marché.

1.j PROVISIONS DE PASSIF

Les provisions enregistrées au passif du bilan du Groupe, autres que celles relatives aux instruments financiers, aux engagements sociaux et aux contrats d'assurance, concernent principalement les provisions pour restructuration, pour litiges, pour amendes, pénalités et risques fiscaux.

Une provision est constituée lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un événement passé et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Le montant de cette obligation est actualisé pour déterminer le montant de la provision, dès lors que cette actualisation présente un caractère significatif.

1.k IMPOT COURANT ET DIFFERE

La charge d'impôt sur le bénéfice exigible est déterminée sur la base des règles et taux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe sur la période à laquelle se rapportent les résultats.

Des impôts différés sont comptabilisés lorsqu'existent des différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et passifs du bilan et leurs valeurs fiscales.

Des passifs d'impôts différés sont reconnus pour toutes les différences temporelles taxables à l'exception:

- des différences temporelles taxables générées par la comptabilisation initiale d'un écart d'acquisition ;
- des différences temporelles taxables relatives aux investissements dans des entreprises sous contrôle exclusif et contrôle conjoint, dans la mesure où le Groupe est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et qu'il est probable que cette différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Des actifs d'impôts différés sont constatés pour toutes les différences temporelles déductibles et les pertes fiscales reportables dans la mesure où il est probable que l'entité concernée disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces différences temporelles et ces pertes fiscales pourront être imputées.

Les impôts différés actifs et passifs sont évalués selon la méthode du report variable au taux d'impôt dont l'application est présumée sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt et réglementations fiscales qui ont été adoptés ou le seront avant la date de clôture de la période. Ils ne font pas l'objet d'une actualisation.

Les impôts différés actifs ou passifs sont compensés quand ils trouvent leur origine au sein d'un même groupe fiscal, relèvent de la même autorité fiscale, et lorsque existe un droit légal de compensation.

Les impôts exigibles et différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge d'impôt dans le compte de résultat, à l'exception de ceux relatifs à une transaction ou un événement directement comptabilisé en capitaux propres, qui sont également imputés sur les capitaux propres.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôt sur les bénéfices » du compte de résultat.

1.1 TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Le solde des comptes de trésorerie et assimilés est constitué des soldes nets des comptes de caisse, banques centrales, ainsi que les soldes nets des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit.

Les variations de la trésorerie générée par l'activité opérationnelle enregistrent les flux de trésorerie générés par les activités du Groupe, y compris ceux relatifs aux immeubles de placement, aux actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et titres de créances négociables.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations d'investissement résultent des flux de trésorerie liés aux acquisitions et aux cessions de filiales, entreprises associées ou coentreprises consolidées ainsi que ceux liés aux acquisitions et aux cessions d'immobilisations, hors immeubles de placement et immeubles donnés en location simple.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations de financement comprennent les encaissements et décaissements provenant des opérations avec les actionnaires et les flux liés aux dettes subordonnées et obligataires, et dettes représentées par un titre (hors titres de créances négociables).

1.m UTILISATION D'ESTIMATIONS DANS LA PREPARATION DES ETATS FINANCIERS

La préparation des états financiers du Groupe exige des responsables des métiers et des fonctions la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations qui se traduisent dans la détermination des produits et des charges du compte de résultat comme dans l'évaluation des actifs et passifs du bilan et dans la confection des notes annexes qui leur sont relatives. Cet exercice suppose que les gestionnaires fassent appel à l'exercice de leur jugement et utilisent les informations disponibles à la date d'élaboration des états financiers pour procéder aux estimations nécessaires. Les résultats futurs définitifs des opérations pour lesquelles les gestionnaires ont recouru à des estimations peuvent à l'évidence s'avérer sensiblement différents de celles-ci notamment en fonction de conditions de marché différentes et avoir un effet significatif sur les états financiers.

Ainsi est-ce en particulier le cas :

- des dépréciations opérées pour couvrir les risques de crédit inhérents aux activités d'intermédiation bancaire ;
- de l'usage de modèles internes pour la valorisation des positions sur instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs ;
- du calcul de la valeur de marché des instruments financiers non cotés classés en « Actifs disponibles à la vente » ou en « Instruments financiers en valeur de marché par résultat » à l'actif ou au passif, et plus généralement du calcul des valeurs de marché des instruments financiers pour lesquels cette information doit être portée dans les notes annexes aux états financiers ;
- du caractère actif ou non d'un marché pour utiliser une technique de valorisation ;
- des dépréciations d'actifs financiers à revenu variable classés dans la catégorie « Disponibles à la vente » ;
- des tests de dépréciation effectués sur les actifs incorporels ;
- de la pertinence de la qualification de certaines couvertures de résultat par des instruments financiers dérivés et de la mesure de l'efficacité des stratégies de couverture ;
- de l'estimation de la valeur résiduelle des actifs faisant l'objet d'opérations de location-financement ou de location simple et plus généralement des actifs amortis déduction faite de leur valeur résiduelle estimée ;
- de la détermination des provisions destinées à couvrir les risques de pertes et charges. En particulier, l'issue et l'impact potentiel des enquêtes et litiges en cours est difficile à prédire avant leur terme. L'estimation des provisions est réalisée en prenant en compte toutes les informations disponibles à la date d'établissement des comptes notamment la nature du litige, les faits sous-jacents, les procédures en cours et les décisions de justice, y compris celles relatives à des cas similaires. Le Groupe peut également avoir recours à des avis d'experts et de conseillers indépendants afin d'exercer son jugement.

Il en est de même au titre des hypothèses retenues pour apprécier la sensibilité de chaque type de risque de marché ainsi que la sensibilité des valorisations aux paramètres non observables.

2. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2017

2.a MARGE D'INTERETS

Le Groupe BNP Paribas présente sous les rubriques « Intérêts et produits assimilés » et « Intérêts et charges assimilées » la rémunération déterminée selon la méthode du taux d'intérêt effectif (intérêts, commissions et frais) des instruments financiers évalués au coût amorti, ainsi que la rémunération des instruments financiers en valeur de marché qui ne répondent pas à la définition d'un instrument dérivé. La variation de valeur calculée hors intérêts courus sur ces instruments financiers en valeur de marché par résultat est comptabilisée sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Les produits et charges d'intérêts sur les dérivés de couverture de valeur de marché sont présentés avec les revenus des éléments dont ils contribuent à la couverture des risques. De même, les produits et charges d'intérêts sur les dérivés de couverture économique des opérations désignées en valeur de marché par résultat sont rattachés aux rubriques qui enregistrent les intérêts de ces opérations.

En millions d'euros	Exercice 2017			Exercice 2016		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations avec la clientèle	24 405	(7 380)	17 025	24 635	(7 082)	17 553
Comptes et prêts / emprunts	23 199	(7 289)	15 910	23 412	(6 969)	16 443
Opérations de pensions	49	(29)	20	29	(58)	(29)
Opérations de location-financement	1 157	(62)	1 095	1 194	(55)	1 139
Opérations interbancaires	2 572	(2 241)	331	1 483	(1 716)	(233)
Comptes et prêts / emprunts	2 469	(2 209)	260	1 459	(1 548)	(89)
Opérations de pensions	103	(32)	71	24	(168)	(144)
Emprunts émis par le Groupe		(1 872)	(1 872)		(1 662)	(1 662)
Instruments de couverture de résultats futurs	3 499	(2 004)	1 495	3 893	(2 567)	1 326
Instruments de couverture des portefeuilles couverts en taux	1 748	(1 556)	192	3 468	(3 356)	112
Portefeuille d'instruments financiers en valeur de marché par résultat	3 908	(3 958)	(50)	2 289	(2 135)	154
Portefeuille de titres à revenu fixe	736		736	858		858
Prêts / emprunts	238	(482)	(244)	57	(418)	(361)
Opérations de pensions	2 934	(3 251)	(317)	1 374	(1 513)	(139)
Dettes représentées par un titre		(225)	(225)		(204)	(204)
Actifs disponibles à la vente	4 378		4 378	4 789		4 789
Actifs détenus jusqu'à échéance	275		275	337		337
Total des produits et charges d'intérêts ou assimilés	40 785	(19 011)	21 774	40 894	(18 518)	22 376

Le taux d'intérêt effectif retenu sur la seconde série d'opérations de refinancement à plus long terme ciblées (TLTRO II) conduite par la Banque Centrale Européenne tient compte d'une bonification de 40 pb. En effet, la croissance des encours de financement aux particuliers et aux entreprises attendue est supérieure au seuil qui conditionne ce niveau de bonification.

Le total des produits d'intérêts sur les créances ayant fait l'objet d'une dépréciation individuelle s'élève à 547 millions d'euros pour l'exercice 2017 contre 600 millions d'euros pour l'exercice 2016.

2.b COMMISSIONS

Les produits et charges de commissions relatifs aux instruments financiers qui ne sont pas évalués à la valeur de marché par résultat se sont élevés respectivement à 2 670 millions et 343 millions d'euros pour l'exercice 2017, contre un produit de 2 592 millions d'euros et une charge de 282 millions d'euros pour l'exercice 2016.

Les produits nets de commissions afférentes aux activités de fiducie et assimilées qui conduisent le Groupe à détenir ou à placer des actifs au nom de la clientèle, de fiducies, d'institutions de retraite et de prévoyance ou d'autres institutions se sont élevés à 2 540 millions d'euros pour l'exercice 2017, contre 2 482 millions d'euros pour l'exercice 2016.

2.c GAINS NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS EVALUES EN VALEUR DE MARCHE PAR RESULTAT

Les gains nets sur instruments financiers évalués en valeur de marché par résultat recouvrent les éléments de résultat afférents aux instruments financiers gérés au sein d'un portefeuille de transaction et aux instruments financiers que le Groupe a désignés comme évaluables en valeur de marché par résultat, y compris les dividendes, et à l'exception des revenus et charges d'intérêts présentés dans la « Marge d'intérêts » (note 2.a).

Les montants de gains et pertes des instruments financiers évalués en valeur de marché sur option sont relatifs principalement à des instruments dont les variations de valeur sont susceptibles d'être compensées par celles d'instruments du portefeuille de transaction qui les couvrent économiquement.

En millions d'euros	Exercice 2017	Exercice 2016
Portefeuille de transaction	6 626	6 406
Instruments financiers de taux et de crédit	493	1 186
Instruments financiers de capital	4 789	1 096
Instruments financiers de change	663	3 166
Autres instruments dérivés	658	991
Opérations de pension	23	(33)
Instruments évalués en valeur de marché sur option	(975)	(177)
<i>dont effet de la réévaluation des dettes imputable au risque émetteur du Groupe BNP Paribas (note 4.d)</i>	(61)	25
Incidence de la comptabilité de couverture	82	(40)
Instruments dérivés de couverture de valeur	62	(319)
Composantes couvertes des instruments financiers ayant fait l'objet d'une couverture de valeur	20	279
Total	5 733	6 189

Les gains nets des portefeuilles de transaction comprennent, pour un montant négligeable au titre des exercices 2017 et 2016, l'inefficacité liée aux couvertures de résultats futurs.

2.d GAINS NETS SUR ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS NON EVALUES EN VALEUR DE MARCHÉ

En millions d'euros	Exercice 2017	Exercice 2016
Prêts et créances, titres à revenu fixe ⁽¹⁾	406	843
Plus-values nettes de cession	406	843
Actions et autres titres à revenu variable	1 932	1 368
Produits de dividendes	666	611
Charges de dépréciation	(320)	(376)
Plus-values nettes de cession	1 586	1 133
Total	2 338	2 211

⁽¹⁾ Les produits d'intérêt relatifs aux instruments financiers à revenu fixe sont compris dans la « Marge d'intérêts » (note 2.a) et la charge de dépréciation liée à l'insolvabilité éventuelle des émetteurs est présentée au sein du « Coût du risque » (note 2.g).

Les résultats latents, précédemment portés dans la rubrique « Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres » et inscrits en résultat, représentent un gain net après effet de la provision pour participation aux excédents de l'assurance de 908 millions d'euros au cours de l'exercice 2017, contre un gain net de 1 373 millions d'euros au cours de l'exercice 2016.

L'application des critères de dépréciation automatiques et d'analyse qualitative a conduit à une charge de première dépréciation des titres à revenu variable, qui se répartit de la manière suivante :

- 25 millions d'euros liés à la baisse de valeur supérieure à 50% par rapport à la valeur d'acquisition (106 millions d'euros en 2016),
- 9 millions d'euros liés à l'observation d'une moins-value latente sur deux années consécutives (45 millions d'euros en 2016),
- 2 millions liés à l'observation d'une moins-value latente d'au moins 30% en moyenne sur un an (aucune dépréciation en 2016),
- 29 millions d'euros liés à une analyse qualitative complémentaire (85 millions d'euros en 2016).

2.e PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITES

En millions d'euros	Exercice 2017			Exercice 2016		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Produits nets de l'activité d'assurance	30 168	(26 080)	4 088	26 545	(22 782)	3 763
Produits nets des immeubles de placement	318	(98)	220	97	(47)	50
Produits nets des immobilisations en location simple	8 823	(7 472)	1 351	7 564	(6 207)	1 357
Produits nets de l'activité de promotion immobilière	976	(827)	149	806	(632)	174
Autres produits nets	1 756	(1 702)	54	1 520	(1 431)	89
Total net des produits et charges des autres activités	42 041	(36 179)	5 862	36 532	(31 099)	5 433

- **Produits nets de l'activité d'assurance**

En millions d'euros	Exercice 2017	Exercice 2016
Primes acquises brutes	24 952	22 599
Charges des prestations des contrats	(16 789)	(14 738)
Variations des provisions techniques	(7 253)	(4 828)
Variations de valeur des actifs supports de contrats en unités de compte	3 310	979
Charges nettes des cessions en réassurance	(253)	(335)
Autres produits nets	121	86
Total des produits nets de l'activité d'assurance	4 088	3 763

La rubrique « Charges des prestations des contrats » comprend la charge liée aux rachats, échéances et sinistres sur les contrats d'assurance. La rubrique « Variation des provisions techniques » comprend les variations de valeur des contrats financiers, notamment des contrats en unités de compte. Les intérêts versés sur ces contrats sont comptabilisés dans les intérêts et charges assimilées des opérations avec la clientèle.

2.f AUTRES CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

En millions d'euros	Exercice 2017	Exercice 2016
Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation	(10 017)	(9 581)
Taxes et contributions ⁽¹⁾	(1 712)	(1 698)
Total des autres charges générales d'exploitation	(11 729)	(11 279)

⁽¹⁾ Les contributions aux fonds de résolution européens, y compris contributions exceptionnelles, s'élèvent à 502 millions d'euros pour l'exercice 2017.

2.g COUT DU RISQUE

Le coût du risque recouvre la charge des dépréciations constituées au titre du risque de crédit inhérent à l'activité d'intermédiation du Groupe ainsi que des dépréciations éventuellement constituées en cas de risque de défaillance avéré de contreparties d'instruments financiers négociés de gré à gré.

- **Coût du risque de la période**

En millions d'euros	Exercice 2017	Exercice 2016
Dotations nettes aux dépréciations	(2 852)	(3 304)
Récupérations sur créances amorties	537	545
Créances irrécouvrables non couvertes par des dépréciations	(592)	(503)
Total du coût du risque de la période	(2 907)	(3 262)

Coût du risque de la période par nature d'actifs

En millions d'euros	Exercice 2017	Exercice 2016
Prêts et créances sur les établissements de crédit	14	44
Prêts et créances sur la clientèle	(2 806)	(3 199)
Actifs financiers disponibles à la vente	(101)	(8)
Instruments financiers des activités de marché	13	(3)
Autres actifs	(9)	(5)
Engagements par signature et divers	(18)	(91)
Total du coût du risque de la période	(2 907)	(3 262)
<i>Coût du risque sur base spécifique</i>	<i>(3 089)</i>	<i>(3 682)</i>
<i>Coût du risque sur base collective</i>	<i>182</i>	<i>420</i>

• **Dépréciations constituées au titre du risque de crédit**

Variation au cours de la période des dépréciations constituées

En millions d'euros	Exercice 2017	Exercice 2016
Total des dépréciations constituées en début de période	28 475	27 676
Dotations nettes aux dépréciations	2 852	3 304
Utilisations de dépréciations	(5 321)	(2 648)
Variations de périmètre, de parités monétaires et divers	(7)	143
Total des dépréciations constituées en fin de période	25 999	28 475

Dépréciations constituées par nature d'actifs

En millions d'euros, au	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Dépréciation des actifs		
Prêts et créances sur les établissements de crédit (note 4.f)	109	188
Prêts et créances sur la clientèle (note 4.g)	24 686	27 045
Instruments financiers des activités de marché	89	112
Actifs financiers disponibles à la vente (note 4.c)	146	78
Autres actifs	63	54
Total des dépréciations d'actifs financiers	25 093	27 477
<i>dont provisions spécifiques</i>	<i>21 771</i>	<i>24 335</i>
<i>dont provisions collectives</i>	<i>3 322</i>	<i>3 142</i>
Provisions inscrites au passif		
Provisions pour engagements par signature		
- sur les établissements de crédit	5	7
- sur la clientèle	388	477
Autres dépréciations spécifiques	513	514
Total des provisions inscrites au titre des engagements de crédit (note 4.q)	906	998
<i>dont provisions spécifiques sur engagements par signature</i>	<i>293</i>	<i>378</i>
<i>dont provisions collectives</i>	<i>99</i>	<i>106</i>
Total des dépréciations et provisions constituées	25 999	28 475

2.h IMPOT SUR LES BENEFICES

Rationalisation de la charge d'impôt par rapport au taux d'impôt sur les sociétés en France	Exercice 2017		Exercice 2016	
	en millions d'euros	taux d'impôt	en millions d'euros	taux d'impôt
Charge d'impôt théorique sur le résultat net avant impôt ⁽¹⁾	(3 718)	34,4%	(3 704)	34,4%
Effet du différentiel de taux d'imposition des entités étrangères	333	-3,1%	232	-2,2%
Effet lié aux changements de taux d'imposition	(486)	4,5%	(25)	0,2%
Effet du taux réduit sur les dividendes et les cessions des titres	427	-4,0%	278	-2,5%
Effet lié à la non déductibilité des taxes et des contributions bancaires ⁽²⁾	(196)	1,8%	(187)	1,7%
Effet lié à l'activation des pertes reportables et des différences temporelles antérieures	449	-4,2%	268	-2,4%
Effet lié à l'utilisation de déficits antérieurs non activés	6	-	9	-0,1%
Autres effets	82	-0,7%	34	-0,3%
Charge d'impôt sur les bénéfices	(3 103)	28,7%	(3 095)	28,8%
<i>Charge d'impôt courant de l'exercice</i>	<i>(1 989)</i>		<i>(2 366)</i>	
<i>Charge d'impôt différé de l'exercice (note 4.k)</i>	<i>(1 114)</i>		<i>(729)</i>	

⁽¹⁾ Retraité des quotes-parts de résultat des sociétés mises en équivalence et des écarts d'acquisition.

⁽²⁾ Contributions au Fonds de Résolution Unique et taxes bancaires systémiques non déductibles.

3. INFORMATIONS SECTORIELLES

Le Groupe est organisé autour de deux domaines d'activité opérationnels :

- **Retail Banking & Services** : ce domaine réunit les pôles Domestic Markets et International Financial Services. Le pôle Domestic Markets comprend les banques de détail en France (BDDF), en Italie (BNL banca commerciale), en Belgique (BDDB) et au Luxembourg (BDEL), et certains métiers spécialisés de banque de détail (Personal Investors, Leasing Solutions, Arval et New Digital Businesses). Le pôle International Financial Services regroupe les activités de banque de détail du Groupe BNP Paribas hors zone euro, incluant Europe Méditerranée et BancWest aux Etats-Unis, ainsi que Personal Finance et les activités d'Assurance et de Gestion Institutionnelle et Privée (métiers Wealth Management, Gestion d'Actifs et Services Immobiliers) ;
- **Corporate & Institutional Banking (CIB)** : ce domaine rassemble les activités de Corporate Banking (Europe, Moyen-Orient, Afrique, Asie Pacifique et Amériques, ainsi que les activités de Corporate Finance), Global Markets (activités Fixed Income, Currency et Commodities ainsi qu'Equity and Prime Services), et Securities Services (spécialisé dans les services titres offerts aux sociétés de gestion, aux institutions financières et aux entreprises).

Les Autres Activités comprennent essentiellement les activités de Principal Investments, les activités liées à la fonction de centrale financière du Groupe, certains coûts relatifs aux projets transversaux, l'activité de crédit immobilier de Personal Finance (dont une partie significative est gérée en extinction) et certaines participations.

Elles regroupent également les éléments ne relevant pas de l'activité courante qui résultent de l'application des règles propres aux regroupements d'entreprises. Afin de préserver la pertinence économique des éléments de résultat présentés pour chacun des domaines d'activité opérationnels, les effets d'amortissement des ajustements de valeur constatés dans la situation nette des entités acquises ainsi que les coûts de restructuration constatés au titre de l'intégration des entités ont été affectés au segment Autres Activités. Il en est de même des coûts de transformation liés aux programmes transverses d'économie du Groupe.

Les transactions entre les différents métiers du Groupe sont conclues à des conditions commerciales de marché. Les informations sectorielles sont présentées en prenant en compte les prix de transfert négociés entre les différents secteurs en relation au sein du Groupe.

Les fonds propres sont alloués par métiers en fonction des risques encourus, sur la base d'un ensemble de conventions principalement fondées sur la consommation en fonds propres résultant des calculs d'actifs pondérés fixés par la réglementation relative à la solvabilité des établissements de crédit et entreprises d'investissement. Les résultats par métiers à fonds propres normalisés sont déterminés en affectant à chacun des métiers le produit des fonds propres qui lui sont ainsi alloués. L'allocation de capital dans les différents métiers s'effectue sur la base de 11% des actifs pondérés. La ventilation du bilan par pôle d'activité suit les mêmes règles que celles utilisées pour la ventilation du résultat par pôle d'activité.

• Résultats par pôle d'activité

En millions d'euros	Exercice 2017						Exercice 2016					
	Produit net bancaire	Charges générales d'exploitation	Coût du risque	Résultat d'exploitation	Éléments hors exploitation	Résultat avant impôt	Produit net bancaire	Charges générales d'exploitation	Coût du risque	Résultat d'exploitation	Éléments hors exploitation	Résultat avant impôt
Retail Banking & Services												
Domestic Markets												
Banque De Détail en France ⁽¹⁾	6 071	(4 510)	(331)	1 231		1 231	6 113	(4 525)	(341)	1 247	2	1 249
BNL banca commerciale ⁽¹⁾	2 822	(1 761)	(870)	191	1	192	2 895	(1 846)	(959)	90		90
Banque De Détail en Belgique ⁽¹⁾	3 499	(2 451)	(64)	985	28	1 013	3 490	(2 484)	(95)	912	6	918
Autres activités de Domestic Markets ⁽¹⁾	2 772	(1 601)	(89)	1 082	42	1 124	2 671	(1 481)	(115)	1 076	47	1 123
International Financial Services												
Personal Finance	4 923	(2 427)	(1 009)	1 487	120	1 607	4 679	(2 298)	(979)	1 401	40	1 442
International Retail Banking												
<i>Europe Méditerranée ⁽¹⁾</i>	2 329	(1 656)	(259)	414	202	616	2 505	(1 699)	(437)	369	197	566
<i>BancWest ⁽¹⁾</i>	2 939	(2 001)	(111)	827	3	830	2 937	(2 006)	(85)	846	16	862
Assurance	2 514	(1 251)	4	1 267	600	1 867	2 382	(1 201)	2	1 183	186	1 369
Gestion Institutionnelle et Privée	3 193	(2 387)	24	831	68	899	2 977	(2 341)	3	639	46	685
Corporate & Institutional Banking												
Corporate Banking	4 165	(2 430)	(70)	1 665	37	1 703	3 994	(2 451)	(292)	1 251	13	1 265
Global Markets	5 584	(4 255)	(15)	1 315	6	1 321	5 650	(4 355)	72	1 367	5	1 372
Securities Services	1 955	(1 588)	3	369	1	371	1 824	(1 503)	3	324	1	325
Autres Activités	394	(1 627)	(121)	(1 355)	(110)	(1 464)	1 294	(1 189)	(39)	66	(121)	(55)
Total Groupe	43 161	(29 944)	(2 907)	10 310	1 000	11 310	43 411	(29 378)	(3 262)	10 771	439	11 210

(1) Banque De Détail en France, BNL banca commerciale, Banque De Détail en Belgique, Banque de Détail et des Entreprises au Luxembourg, Europe Méditerranée et BancWest après réaffectation chez Gestion Institutionnelle et Privée d'un tiers de l'activité Wealth Management France, Italie, Belgique, Luxembourg, Turquie et Etats-Unis.

- Bilan par pôle d'activité**

En millions d'euros, au	31 décembre 2017		31 décembre 2016	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Retail Banking & Services				
Domestic Markets	444 928	466 930	428 209	450 921
Banque De Détail en France	186 717	190 306	174 374	183 049
BNL banca commerciale	75 759	67 794	75 694	67 122
Banque De Détail en Belgique	130 723	156 754	129 417	152 880
Autres activités de Domestic Markets	51 729	52 076	48 724	47 870
International Financial Services	470 639	416 503	449 480	413 948
Personal Finance	78 569	21 667	65 128	14 542
International Retail Banking	138 017	124 789	145 026	133 420
<i>Europe Méditerranée</i>	<i>50 836</i>	<i>46 020</i>	<i>52 166</i>	<i>47 172</i>
<i>BancWest</i>	<i>87 181</i>	<i>78 769</i>	<i>92 860</i>	<i>86 248</i>
Assurance	233 950	226 850	222 742	216 029
Gestion Institutionnelle et Privée	20 103	43 197	16 584	49 957
Corporate and Institutional Banking	994 985	933 866	1 121 096	1 068 811
Autres Activités	49 700	142 953	78 174	143 279
Total Groupe	1 960 252	1 960 252	2 076 959	2 076 959

L'information par pôle d'activité relative aux écarts d'acquisition est présentée dans la note 4.o Ecarts d'acquisition.

- Informations par secteur géographique**

L'analyse géographique des actifs et des résultats sectoriels repose sur le lieu d'enregistrement comptable des activités ajusté afin de se rapprocher de l'origine managériale de l'activité. Il ne reflète pas nécessairement la nationalité de la contrepartie ou la localisation des activités opérationnelles.

- Produit net bancaire par secteur géographique

En millions d'euros	Exercice 2017	Exercice 2016
Europe	31 659	31 712
Amérique du Nord	5 041	5 167
Asie et Pacifique	3 203	3 075
Autres	3 258	3 457
Total Groupe	43 161	43 411

- Bilan en contribution aux comptes consolidés, par secteur géographique

En millions d'euros, au	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Europe	1 564 895	1 676 686
Amérique du Nord	221 884	189 186
Asie et Pacifique	121 690	155 342
Autres	51 783	55 745
Total Groupe	1 960 252	2 076 959

4. NOTES RELATIVES AU BILAN AU 31 DECEMBRE 2017

4.a ACTIFS, PASSIFS ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES EN VALEUR DE MARCHE PAR RESULTAT

ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHE PAR RESULTAT

Les actifs et passifs financiers enregistrés en valeur de marché ou de modèle par résultat sont constitués des opérations négociées à des fins de transaction – y compris les instruments financiers dérivés – et de certains actifs et passifs que le Groupe a choisi de valoriser sur option en valeur de marché ou de modèle par résultat dès la date de leur acquisition ou de leur émission.

En millions d'euros, au	31 décembre 2017		31 décembre 2016	
	Portefeuille de transaction	Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	Portefeuille de transaction	Portefeuille évalué en valeur de marché sur option
Portefeuille de titres	119 452	96 708	123 679	87 583
Prêts et opérations de pension	143 558	224	152 242	61
ACTIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHE PAR RESULTAT	263 010	96 932	275 921	87 644
Portefeuille de titres	69 313		70 326	
Emprunts et opérations de pension	172 147	2 498	183 206	3 017
Dettes représentées par un titre (note 4.i)		47 487		47 710
Dettes subordonnées (note 4.i)		836		1 012
Dettes représentatives de parts de fonds consolidés détenues par des tiers		2 620		2 337
PASSIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHE PAR RESULTAT	241 460	53 441	253 532	54 076

Le détail de ces rubriques est présenté dans la note 4.d.

INSTRUMENTS FINANCIERS EVALUES EN VALEUR DE MARCHE SUR OPTION

- **Actifs financiers évalués en valeur de marché sur option**

Les actifs financiers valorisés sur option à la valeur de marché ou de modèle par résultat enregistrent essentiellement les actifs financiers représentatifs des contrats en unités de compte ou du fonds général des activités d'assurance, et, dans une moindre mesure, des actifs avec dérivés incorporés pour lesquels le principe d'extraction de ces dérivés n'a pas été retenu.

Les actifs financiers représentatifs des contrats en unités de compte des activités d'assurance comprennent des titres émis par des entités consolidées du Groupe, qui ne sont pas éliminés en consolidation afin de maintenir la représentation des actifs investis au titre de ces contrats au même montant que celui des provisions techniques constituées au titre des passifs dus aux assurés. Les titres à revenu fixe (certificats et EMTN) non éliminés s'élèvent à 693 millions d'euros au 31 décembre 2017 contre 785 millions d'euros au 31 décembre 2016 et les titres à revenu variable (actions émises par BNP Paribas SA principalement) à 59 millions d'euros au 31 décembre 2017 contre 62 millions d'euros au 31 décembre 2016. Leur élimination n'aurait pas d'impact significatif sur les comptes de la période.

- **Passifs financiers évalués en valeur de marché sur option**

Les passifs financiers valorisés sur option en valeur de marché ou de modèle par résultat enregistrent principalement les émissions originées et structurées pour le compte de la clientèle dont les risques et la couverture sont gérés dans un même ensemble. Ces émissions recèlent des dérivés incorporés significatifs dont les variations de valeur sont susceptibles d'être compensées par celles des instruments dérivés qui les couvrent économiquement.

La valeur de remboursement des dettes émises évaluées sur option en valeur de marché ou de modèle par résultat s'établit à 50 375 millions d'euros au 31 décembre 2017 contre 52 358 millions d'euros au 31 décembre 2016.

INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES

Les instruments financiers dérivés du portefeuille de transaction relèvent majoritairement d'opérations initiées par les activités de négoce d'instruments financiers. Ils peuvent être contractés dans le cadre d'activités de mainteneur de marché ou d'arbitrage. BNP Paribas est un négociant actif d'instruments financiers dérivés, soit sous forme de transactions portant sur des instruments "élémentaires" (tels que les "credit default swaps") soit en structurant des profils de risque complexe adaptés aux besoins de sa clientèle. Dans tous les cas, la position nette est encadrée par des limites.

D'autres instruments financiers dérivés du portefeuille de transaction relèvent d'opérations négociées à des fins de couverture d'instruments d'actif ou de passif que le Groupe n'a pas documentées comme telles ou que la réglementation comptable ne permet pas de qualifier de couverture. Il s'agit en particulier d'opérations sur instruments financiers dérivés de crédit conclues pour l'essentiel en protection des portefeuilles de prêts du Groupe.

En millions d'euros, au	31 décembre 2017		31 décembre 2016	
	Valeur de marché positive	Valeur de marché négative	Valeur de marché positive	Valeur de marché négative
Instruments dérivés de taux	122 389	111 149	165 979	153 811
Instruments dérivés de change	66 580	65 292	112 761	109 490
Instruments dérivés de crédit	7 553	8 221	10 754	9 886
Instruments dérivés sur actions	28 822	39 156	33 146	40 702
Autres instruments dérivés	4 886	4 201	5 522	4 851
Instruments financiers dérivés	230 230	228 019	328 162	318 740

Le tableau ci-après présente les montants notionnels des instruments financiers dérivés classés en portefeuille de transaction. Le montant notionnel des instruments financiers dérivés ne constitue qu'une indication de volume de l'activité du Groupe sur les marchés d'instruments financiers et ne reflète pas les risques de marché attachés à ces instruments.

En millions d'euros, au	31 décembre 2017				31 décembre 2016			
	Négoiés sur un marché organisé	Gré à gré, admis en chambre de compensation	Gré à gré	Total	Négoiés sur un marché organisé	Gré à gré admis en chambre de compensation	Gré à gré	Total
Instruments dérivés de taux	1 398 333	9 348 490	4 913 274	15 660 097	891 549	10 106 567	5 565 534	16 563 650
Instruments dérivés de change	1 809	48 028	4 631 422	4 681 259	1 024	43 241	4 995 579	5 039 844
Instruments dérivés de crédit		288 459	557 572	846 031		249 262	727 007	976 269
Instruments dérivés sur actions	856 023	940	590 722	1 447 685	955 415	5 707	664 689	1 625 811
Autres instruments dérivés	86 262	26 470	78 134	190 866	95 365	33 769	57 128	186 262
Instruments financiers dérivés	2 342 427	9 712 387	10 771 124	22 825 938	1 943 353	10 438 546	12 009 937	24 391 836

4.b INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES A USAGE DE COUVERTURE

Le tableau suivant présente les valeurs de marché des instruments financiers dérivés utilisés à des fins de couverture.

En millions d'euros, au	31 décembre 2017		31 décembre 2016	
	Valeur de marché positive	Valeur de marché négative	Valeur de marché positive	Valeur de marché négative
Couverture de valeur	11 632	14 542	15 301	18 405
Instruments dérivés de taux	11 454	14 311	14 819	18 192
Instruments dérivés de change	178	231	482	213
Couverture de résultats futurs	2 116	1 101	2 789	1 220
Instruments dérivés de taux	1 553	449	2 402	729
Instruments dérivés de change	505	646	313	491
Autres instruments dérivés	58	6	74	
Couverture des investissements nets en devises	8	39	43	1
Instruments dérivés de change	8	39	43	1
Dérivés utilisés en couverture	13 756	15 682	18 133	19 626

Le montant total des notionnels des instruments dérivés utilisés en couverture s'établit à 936 323 millions d'euros au 31 décembre 2017 contre 949 767 millions d'euros au 31 décembre 2016.

4.c ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE

En millions d'euros, au	31 décembre 2017			31 décembre 2016		
	Net	dont dépréciations	dont variations de valeur comptabilisées directement en capitaux propres	Net	dont dépréciations	dont variations de valeur comptabilisées directement en capitaux propres
Titres à revenu fixe	217 700	(146)	12 517	248 072	(78)	13 784
Bons du Trésor et obligations d'Etat	121 907	(1)	7 923	138 298	(1)	8 561
Autres titres à revenu fixe	95 793	(145)	4 594	109 774	(77)	5 223
Actions et autres titres à revenu variable	14 275	(2 606)	3 177	19 487	(3 192)	4 216
Titres cotés	4 982	(440)	1 337	5 950	(823)	1 591
Titres non cotés	9 293	(2 166)	1 840	13 537	(2 369)	2 625
Total des actifs disponibles à la vente	231 975	(2 752)	15 694	267 559	(3 270)	18 000

La valeur brute des titres à revenu fixe dépréciés s'élève à 264 millions d'euros au 31 décembre 2017 (contre 99 millions d'euros au 31 décembre 2016).

Les variations de valeur comptabilisées directement en capitaux propres se décomposent comme suit :

En millions d'euros, au	31 décembre 2017			31 décembre 2016		
	Titres à revenu fixe	Actions et autres titres à revenu variable	Total	Titres à revenu fixe	Actions et autres titres à revenu variable	Total
Réévaluation non couverte des titres, comptabilisée en "Actifs financiers disponibles à la vente"	12 517	3 177	15 694	13 784	4 216	18 000
Impôts différés liés à cette réévaluation	(3 360)	(526)	(3 886)	(4 504)	(948)	(5 452)
Provision pour participation aux excédents différée des entités d'assurance, nette d'impôts différés	(7 443)	(1 005)	(8 448)	(7 587)	(1 315)	(8 902)
Quote-part de réévaluation sur titres disponibles à la vente détenus par des entités mises en équivalence, nette d'impôt différé et de provision pour participation aux excédents différés pour les entités d'assurance	779	130	909	807	99	906
Réévaluation sur titres disponibles à la vente reclassés en prêts et créances restant à amortir	(9)		(9)	(16)		(16)
Autres variations	(7)	(1)	(8)	(53)	(2)	(55)
Variations de valeur d'actifs comptabilisées directement en capitaux propres sous la rubrique "Actifs disponibles à la vente et prêts et créances reclassés"	2 477	1 775	4 252	2 431	2 050	4 481
Part du Groupe	2 427	1 757	4 184	2 339	2 033	4 372
Part des minoritaires	50	18	68	92	17	109

Echéancement des titres à revenu fixe disponibles à la vente par date d'échéance contractuelle :

En millions d'euros, au 31 décembre 2017	< 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	TOTAL
Titres à revenu fixe	4 833	8 028	11 829	67 101	125 909	217 700

En millions d'euros, au 31 décembre 2016	< 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	TOTAL
Titres à revenu fixe	6 936	8 020	19 056	77 884	136 176	248 072

4.d MESURE DE LA VALEUR DE MARCHÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS

DISPOSITIF DE VALORISATION

BNP Paribas a retenu pour principe de disposer d'une filière unique et intégrée de production et de contrôle de la valorisation des instruments financiers utilisée à des fins de gestion quotidienne du risque et d'information financière. Ce dispositif se fonde sur une valorisation économique unique, sur laquelle s'appuient les décisions de BNP Paribas et ses stratégies de gestion du risque.

La valeur économique se compose de la valorisation milieu de marché et d'ajustements additionnels de valorisation.

La valorisation milieu de marché est obtenue à partir de données externes ou de techniques de valorisation qui maximisent l'utilisation de paramètres de marché observables. La valorisation milieu de marché est une valeur théorique additive, indépendante du sens de la transaction ou de son impact sur les risques existants au sein du portefeuille et de la nature des contreparties. Elle ne dépend pas non plus de l'aversion d'un intervenant de marché aux risques spécifiques de l'instrument, du marché sur lequel il est négocié, ou de la stratégie de gestion du risque.

Les ajustements de valorisation tiennent compte des incertitudes de valorisation, ainsi que des primes de risques de marché et de crédit afin de refléter les coûts que pourrait induire une opération de sortie sur le marché principal. Lorsque des techniques de valorisation sont utilisées pour calculer la valeur de marché, les hypothèses de coût de financement des flux futurs de trésorerie attendus contribuent à la valorisation milieu de marché, notamment à travers l'utilisation de taux d'actualisation appropriés. Ces hypothèses reflètent l'anticipation de la Banque de ce qu'un acteur de marché retiendrait comme conditions effectives de refinancement de l'instrument. Elles tiennent compte, le cas échéant, des termes des contrats de collatéral. En particulier, pour les dérivés non collatéralisés, ou imparfaitement collatéralisés, elles contiennent un ajustement explicite par rapport au taux d'intérêt interbancaire (Funding Valuation Adjustment – FVA).

En règle générale, la valeur de marché est égale à la valeur économique, sous réserve d'ajustements supplémentaires limités, tels que les ajustements pour risque de crédit propre, spécifiquement requis par les normes IFRS.

Les principaux ajustements de valorisation sont présentés ci-après.

AJUSTEMENTS DE VALORISATION

Les ajustements additionnels de valorisation retenus par BNP Paribas pour déterminer les valeurs de marché sont les suivants :

Ajustement de bid/offer : l'écart entre le cours acheteur et le cours vendeur reflète le coût de sortie marginal d'un « price taker » (client potentiel). Symétriquement, il représente la rémunération exigée par un opérateur au titre du risque à détenir une position ou à devoir la céder à un prix proposé par un autre opérateur.

BNP Paribas considère que la meilleure estimation d'un prix de sortie est le cours acheteur ou le cours vendeur, à moins que plusieurs éléments ne montrent qu'un autre point de cette fourchette est plus représentatif du prix de sortie.

Ajustement lié à l'incertitude sur les paramètres : lorsque l'observation des prix ou des paramètres utilisés par les techniques de valorisation est difficile ou irrégulière, le prix de sortie de l'instrument est incertain. Le degré d'incertitude sur le prix de sortie est mesuré de différentes manières, dont l'analyse de la dispersion des indications de prix disponibles ou l'estimation d'intervalles de valeurs raisonnables de paramètres.

Ajustement lié à l'incertitude de modèle : une incertitude peut survenir lors de l'utilisation de certaines techniques de valorisation, bien que des données observables soient disponibles. C'est le cas lorsque les risques inhérents aux instruments diffèrent de ceux portés par les paramètres observables. Dès lors la technique de valorisation s'appuie sur des hypothèses qui ne peuvent être aisément corroborées.

Ajustement de valeur pour risque de contrepartie (Credit Valuation Adjustment – CVA) : cet ajustement s'applique aux valorisations et cotations de marché qui ne tiennent pas compte de la qualité de crédit de la contrepartie. Il vise à prendre en compte le fait que la contrepartie puisse faire défaut et que BNP Paribas ne puisse pas recouvrer la totalité de la valeur de marché des transactions.

Lors de la détermination du coût de sortie ou de transfert d'une exposition portant du risque de contrepartie, le marché pertinent à considérer est celui des intermédiaires financiers. Toutefois, la détermination de cet ajustement suppose l'exercice du jugement pour prendre en considération :

- la possible absence ou indisponibilité d'information sur les prix sur le marché des intermédiaires financiers ;
- l'influence du cadre réglementaire en matière de risque de contrepartie sur la politique de tarification des intervenants du marché ;
- et l'absence de modèle économique dominant pour la gestion du risque de contrepartie.

Le modèle de valorisation utilisé pour établir l'ajustement de valeur pour risque de contrepartie est fondé sur les mêmes expositions que celles utilisées pour les besoins des calculs réglementaires. Ce modèle s'efforce d'estimer le coût d'une stratégie optimale de gestion du risque en tenant compte des incitations et contraintes implicites aux réglementations en vigueur et à leurs évolutions, de la perception par le marché des probabilités de défaut, ainsi que des paramètres liés au défaut utilisés pour les besoins réglementaires.

Ajustement de valeur pour risque de crédit propre pour les dettes (Own Credit Adjustment – OCA) et pour les dérivés (Debit Valuation Adjustment – DVA) : ces ajustements reflètent l'effet de la qualité de crédit de BNP Paribas sur la valorisation des émissions évaluées en valeur de marché sur option et des instruments financiers dérivés. Ces deux ajustements se fondent sur le profil des expositions passives attendues. Le risque de crédit propre est évalué à partir de l'observation des conditions des émissions de titres de dettes appropriées réalisées par le Groupe sur le marché. L'ajustement de DVA est établi après prise en compte de l'ajustement du coût de financement (FVA).

A ce titre, la valeur comptable des titres de dette en valeur de marché sur option est augmentée de 452 millions d'euros au 31 décembre 2017, à comparer à une augmentation de valeur de 391 millions d'euros au 31 décembre 2016, soit une charge de 61 millions d'euros constatée en gains nets sur instruments financiers évalués en valeur de marché par résultat (note 2.c).

CLASSES D'INSTRUMENTS ET CLASSIFICATION AU SEIN DE LA HIERARCHIE POUR LES ACTIFS ET PASSIFS EVALUES A LA VALEUR DE MARCHE

Comme énoncé dans le résumé des principes comptables (cf. note 1.c.10), les instruments financiers évalués à la valeur de marché sont répartis selon une hiérarchie qui comprend trois niveaux.

La ventilation des actifs et des passifs par classes de risques a pour objectif de préciser la nature des instruments :

- Les expositions titrisées sont présentées par type de collatéral.
- Pour les instruments dérivés, les valeurs de marché sont ventilées selon le facteur de risque dominant, à savoir le risque de taux d'intérêt, le risque de change, le risque de crédit et le risque action. Les instruments dérivés de couverture sont principalement des instruments dérivés de taux d'intérêts.

En millions d'euros, au	31 décembre 2017											
	Portefeuille de transaction				Portefeuille évalué en valeur de marché sur option				Actifs disponibles à la vente			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Portefeuille de titres	94 789	24 246	417	119 452	79 652	12 366	4 690	96 708	188 092	37 320	6 563	231 975
Bons du Trésor et obligations d'Etat	40 570	7 831		48 401	652	1		653	115 257	6 650		121 907
Valeurs mobilières adossées à des actifs ⁽¹⁾	-	7 924	97	8 021	-	7	-	7	-	4 067	2	4 069
CDOs / CLOs ⁽²⁾		496	26	522		7		7		24	2	26
Autres valeurs mobilières adossées à des actifs		7 428	71	7 499				-		4 043		4 043
Autres titres à revenu fixe	10 307	7 290	134	17 731	1 684	4 895	94	6 673	66 015	24 983	726	91 724
Actions et autres titres à revenu variable	43 912	1 201	186	45 299	77 316	7 463	4 596	89 375	6 820	1 620	5 835	14 275
Prêts et opérations de pension	-	143 295	263	143 558	-	18	206	224				
Prêts		1 840		1 840		18		18				
Opérations de pension		141 455	263	141 718			206	206				
ACTIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHE PAR RESULTAT ET DISPONIBLES A LA VENTE	94 789	167 541	680	263 010	79 652	12 384	4 896	96 932	188 092	37 320	6 563	231 975
Portefeuille de titres	66 733	2 496	84	69 313	-	-	-	-				
Bons du Trésor et obligations d'Etat	49 046	253		49 299				-				
Autres titres à revenu fixe	6 182	2 185	82	8 449				-				
Actions et autres titres à revenu variable	11 505	58	2	11 565				-				
Emprunts et opérations de pension	-	171 132	1 015	172 147	-	2 026	472	2 498				
Emprunts		4 499		4 499		2 026	472	2 498				
Opérations de pension		166 633	1 015	167 648				-				
Dettes représentées par un titre (note 4.i)	-	-	-	-	-	34 497	12 990	47 487				
Dettes subordonnées (note 4.i)	-	-	-	-	-	836	-	836				
Dettes représentatives de parts de fonds consolidés détenues par des tiers	-	-	-	-	1 916	704	-	2 620				
PASSIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHE PAR RESULTAT	66 733	173 628	1 099	241 460	1 916	38 063	13 462	53 441				

En millions d'euros, au	31 décembre 2016											
	Portefeuille de transaction				Portefeuille évalué en valeur de marché sur option				Actifs disponibles à la vente			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Portefeuille de titres	101 261	21 251	1 167	123 679	69 800	13 849	3 934	87 583	214 489	44 790	8 280	267 559
Bons du Trésor et obligations d'Etat	45 488	4 283		49 771	867			867	130 806	7 492		138 298
Valeurs mobilières adossées à des actifs ⁽¹⁾	-	8 748	618	9 366	-	7	-	7	-	4 588	72	4 660
CDOs / CLOs ⁽²⁾		1 391	613	2 004		7		7		56		56
Autres valeurs mobilières adossées à des actifs		7 357	5	7 362				-		4 532	72	4 604
Autres titres à revenu fixe	9 695	7 702	169	17 566	1 392	5 809	110	7 311	75 420	28 783	911	105 114
Actions et autres titres à revenu variable	46 078	518	380	46 976	67 541	8 033	3 824	79 398	8 263	3 927	7 297	19 487
Prêts et opérations de pension	-	151 511	731	152 242	-	61	-	61				
Prêts		525		525		61		61				
Opérations de pension		150 986	731	151 717				-				
ACTIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHE PAR RESULTAT ET DISPONIBLES A LA VENTE	101 261	172 762	1 898	275 921	69 800	13 910	3 934	87 644	214 489	44 790	8 280	267 559
Portefeuille de titres	67 167	2 862	297	70 326	-	-	-	-				
Bons du Trésor et obligations d'Etat	50 320	383		50 703				-				
Autres titres à revenu fixe	6 752	2 457	297	9 506				-				
Actions et autres titres à revenu variable	10 095	22		10 117				-				
Emprunts et opérations de pension	-	181 808	1 398	183 206	-	2 557	460	3 017				
Emprunts		4 190		4 190		2 557	460	3 017				
Opérations de pension		177 618	1 398	179 016				-				
Dettes représentées par un titre (note 4.i)	-	-	-	-	-	34 964	12 746	47 710				
Dettes subordonnées (note 4.i)	-	-	-	-	-	1 012	-	1 012				
Dettes représentatives de parts de fonds consolidés détenues par des tiers	-	-	-	-	1 719	618	-	2 337				
PASSIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHE PAR RESULTAT	67 167	184 670	1 695	253 532	1 719	39 151	13 206	54 076				

(1) Ces montants ne sont pas représentatifs du montant total des actifs de titrisation détenus par BNP Paribas, notamment ceux qui ont été classés au sein de la catégorie «Prêts et créances sur la clientèle» lors de leur comptabilisation initiale, et ceux ayant fait l'objet d'un reclassement (cf. note 4.e).

(2) Collateralised Debt Obligations (CDOs) – Obligations adossées à des titres de dette ; Collateralised Loan Obligations (CLOs) – Obligations adossées à des prêts.

31 décembre 2017								
En millions d'euros, au	Valeur de marché positive				Valeur de marché négative			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Instruments dérivés de taux	282	120 461	1 646	122 389	357	109 381	1 411	111 149
Instruments dérivés de change	1	66 348	231	66 580		64 961	331	65 292
Instruments dérivés de crédit		7 349	204	7 553		7 621	600	8 221
Instruments dérivés sur actions	7 780	19 967	1 075	28 822	5 517	27 104	6 535	39 156
Autres instruments dérivés	1 046	3 788	52	4 886	673	3 435	93	4 201
Instruments financiers dérivés (hors dérivés de couverture)	9 109	217 913	3 208	230 230	6 547	212 502	8 970	228 019
Instruments financiers dérivés de couverture	-	13 756	-	13 756	-	15 682	-	15 682

31 décembre 2016								
En millions d'euros, au	Valeur de marché positive				Valeur de marché négative			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Instruments dérivés de taux	482	162 034	3 463	165 979	613	150 733	2 465	153 811
Instruments dérivés de change	13	112 129	619	112 761	12	108 957	521	109 490
Instruments dérivés de crédit		10 079	675	10 754		8 693	1 193	9 886
Instruments dérivés sur actions	8 597	22 811	1 738	33 146	6 584	28 193	5 925	40 702
Autres instruments dérivés	749	4 724	49	5 522	889	3 856	106	4 851
Instruments financiers dérivés (hors dérivés de couverture)	9 841	311 777	6 544	328 162	8 098	300 432	10 210	318 740
Instruments financiers dérivés de couverture	-	18 133	-	18 133	-	19 626	-	19 626

Les transferts entre les niveaux de la hiérarchie peuvent intervenir lorsque les instruments répondent aux critères de classification dans le nouveau niveau, ces critères étant dépendants des conditions de marché et des produits. Les changements d'observabilité, le passage du temps et les événements affectant la vie de l'instrument sont les principaux facteurs qui déclenchent les transferts. Les transferts sont réputés avoir été réalisés en début de période.

Au cours de l'exercice 2017, les transferts entre le Niveau 1 et le Niveau 2 n'ont pas été significatifs.

DESCRIPTION DES PRINCIPAUX INSTRUMENTS AU SEIN DE CHAQUE NIVEAU DE LA HIERARCHIE

Cette partie présente les critères d'affectation à chacun des niveaux de la hiérarchie, et les principaux instruments qui s'y rapportent. Sont décrits plus particulièrement les instruments classés en Niveau 3 et les méthodologies de valorisation correspondantes.

Des informations quantitatives sont également fournies sur les paramètres utilisés pour déterminer la valeur de marché des principaux instruments comptabilisés en portefeuille de transaction et les instruments financiers dérivés classés en Niveau 3.

Niveau 1

Ce niveau regroupe l'ensemble des instruments dérivés et des valeurs mobilières qui sont cotés sur une bourse de valeurs ou cotés en continu sur d'autres marchés actifs.

Le Niveau 1 comprend notamment les actions et les obligations liquides, les ventes à découvert sur ces mêmes instruments, les instruments dérivés traités sur les marchés organisés (futures, options ...). Il comprend les parts de fonds et OPCVM dont la valeur liquidative est calculée quotidiennement ainsi que la dette représentative de parts de fonds consolidés détenues par des tiers.

Niveau 2

Les titres classés en Niveau 2 comprennent les titres moins liquides que ceux de Niveau 1. Il s'agit principalement d'obligations d'Etat, d'obligations d'entreprises, de titres adossés à des prêts hypothécaires (Mortgage Backed Securities – MBS), de parts de fonds et de titres à court terme tels que des certificats de dépôt. Ils sont classés au Niveau 2 notamment lorsque les prix externes proposés par un nombre raisonnable de teneurs de marché actifs sont régulièrement observables, sans qu'ils soient pour autant directement exécutables. Ces prix sont issus notamment des services de publication de consensus de marché auxquels contribuent les teneurs de marché actifs ainsi que des cours indicatifs produits par des courtiers ou des négociateurs actifs. D'autres sources sont également utilisées, telles que le marché primaire et la valorisation utilisée pour les appels de marge réalisés dans le cadre de contrats de collatéralisation.

Les opérations de pension sont classées principalement au Niveau 2. La classification s'appuie essentiellement sur l'observabilité et la liquidité du marché des pensions en fonction du collatéral sous-jacent.

Les dettes émises évaluées en valeur de marché sur option sont classées selon le niveau de leur instrument dérivé incorporé pris isolément. Le spread d'émission est considéré comme observable.

Les instruments dérivés de Niveau 2 comprennent principalement les instruments suivants :

- Les instruments dérivés simples, tels que les swaps de taux d'intérêt, les caps, les floors, les swaptions, les dérivés de crédit, les contrats à terme et les options sur actions, sur cours de change, sur matières premières ;
- Les instruments dérivés structurés, tels que les options de change exotiques, les dérivés sur actions ou sur fonds à sous-jacents uniques ou multiples, les instruments dérivés de taux d'intérêt exotiques sur courbe unique et les instruments dérivés sur taux d'intérêt structuré.

Les instruments dérivés cités ci-dessus sont classés au Niveau 2 lorsque l'un des éléments suivants peut être démontré et documenté :

- La valeur de marché est déterminée principalement à partir du prix ou de la cotation d'autres instruments de Niveau 1 et de Niveau 2, au moyen de techniques usuelles d'interpolation ou de démembrement dont les résultats sont régulièrement corroborés par des transactions réelles ;
- La valeur de marché est déterminée à partir d'autres techniques usuelles telles que la réplication ou l'actualisation des flux de trésorerie calibrées par rapport aux prix observables, comportant un risque de modèle limité, et permettant de neutraliser efficacement les risques de l'instrument par la négociation d'instruments de Niveau 1 ou de Niveau 2 ;
- La valeur de marché est déterminée à partir d'une technique de valorisation plus sophistiquée ou interne mais directement vérifiée par la comparaison régulière avec les paramètres de marché externes.

Déterminer si un instrument dérivé de gré à gré est éligible au Niveau 2 relève de l'exercice du jugement. Dans cette appréciation sont considérés l'origine, le degré de transparence et de fiabilité des données externes utilisées, ainsi que le degré d'incertitude associé à l'utilisation de modèles. Les critères de classification du Niveau 2 impliquent donc de multiples axes d'analyse au sein d'une « zone observable » dont les limites sont établies en fonction d'une liste prédéfinie de catégories de produits et d'un ensemble de sous-jacents et de bandes de maturité. Ces critères sont régulièrement revus et actualisés, de même que les ajustements de valorisation associés, afin que la politique d'ajustements de valorisation et le classement par niveau restent cohérents.

Niveau 3

Les titres de Niveau 3 comprennent principalement les parts de fonds et les actions non cotées.

Les parts de fonds correspondent aux fonds immobiliers pour lesquels l'évaluation des investissements sous-jacents n'est pas fréquente, ainsi qu'aux fonds alternatifs (*hedge funds*) pour lesquels la mise à disposition de l'actif net réévalué n'est pas fréquente.

Les titres non cotés sont systématiquement classés en Niveau 3, à l'exception des OPCVM à valeur liquidative quotidienne présentés comme des titres non cotés dans la note 4.c, mais qui sont classés en Niveau 1 dans la hiérarchie des valorisations. Les actions et autres titres à revenu variable non cotés de Niveau 3 sont évalués en utilisant l'une des méthodes suivantes : quote-part d'actif net réévalué, multiples de sociétés équivalentes, actualisation des flux futurs générés par l'activité de la société, approche multicritères.

Au 31 décembre 2017, les CLOs et CDO d'ABS gérés en extinction représentent l'essentiel des titres de Niveau 3 du portefeuille de transaction. La valeur de marché est déterminée au moyen d'une méthodologie prenant en considération les prix indicatifs externes disponibles et les flux de trésorerie attendus actualisés. Les taux constants de remboursements anticipés figurent parmi les principaux paramètres non observables requis pour modéliser les flux de trésorerie des actifs sous-jacents. Les autres paramètres non observables sont l'écart de spread entre instruments cash et instruments dérivés (base cash contre synthétique) et les taux d'actualisation.

Les actifs en collatéral des CDOs d'ABS se composent de crédits immobiliers commerciaux, de Commercial Mortgage Backed Securities – CMBS et de Residential Mortgage Backed Securities – RMBS. La valeur de marché des CDOs est déterminée, selon la qualité du collatéral, en utilisant une approche fondée sur les valeurs liquidatives et sur les flux de trésorerie attendus actualisés.

Pour les RMBS, les valeurs liquidatives sont obtenues dans une large mesure à partir de sources externes, tandis que pour les crédits immobiliers commerciaux, elles sont déterminées à partir de l'évaluation indépendante d'un prestataire externe.

L'approche fondée sur les flux de trésorerie attendus actualisés utilise aussi bien des hypothèses internes que des sources externes indépendantes pour déterminer les flux futurs de trésorerie attendus sur les actifs sous-jacents. L'application à ces prévisions des cascades des CDOs modélisés par des plates-formes externes permet de déterminer les flux de trésorerie attendus pour chaque tranche de CDO considérée. La valeur de marché nécessite également la formulation d'hypothèses sur la base cash contre synthétique et les taux d'actualisation.

Opérations de pensions principalement à long terme ou structurées, sur les obligations d'entreprises et les ABS : l'évaluation de ces transactions nécessite de recourir à des méthodologies internes compte tenu de leurs spécificités, du manque d'activité et de l'indisponibilité de l'information sur le prix de marché des pensions à long terme. Les courbes utilisées dans la valorisation sont corroborées par les données disponibles telles que la base cash contre synthétique de paniers d'obligations équivalentes, les prix de transactions récentes et les indications de prix obtenues. Les ajustements de valorisation apportés à ces expositions sont fonction du degré d'incertitude inhérent aux choix de modélisation et au volume de données disponibles.

Les dettes émises évaluées en valeur de marché sur option sont classées selon le niveau de leur instrument dérivé incorporé pris isolément. Le spread d'émission est considéré comme observable.

Instruments dérivés

Les instruments dérivés simples sont classés au Niveau 3 lorsque l'exposition est au-delà de la zone observable des courbes de taux ou des surfaces de volatilité, ou lorsqu'elle porte sur des instruments ou des marchés moins liquides tels que ceux des taux d'intérêt des marchés émergents ou ceux des tranches sur les anciennes séries d'indices de crédit. Les principaux instruments sont :

- **Instruments dérivés de taux d'intérêt** : les expositions sont constituées principalement de swaps dans des devises peu liquides. La classification résulte également du niveau de liquidité plus faible sur certaines maturités, bien que certaines observations soient disponibles à travers le consensus de marché. La technique de valorisation est courante et emploie des paramètres de marché externes et des techniques d'extrapolation.
- **Instruments dérivés de crédit (CDS)** : il s'agit principalement de CDS dont la maturité est au-delà de l'échéance maximale observable et, dans une moindre mesure, de CDS sur des émetteurs non liquides ou en difficulté et sur indices de prêts. La classification résulte du manque de liquidité, bien que certaines observations soient disponibles à travers le consensus de marché. Les expositions de Niveau 3 comprennent également les CDS et les Total Return Swaps sur actifs titrisés. Elles sont valorisées à partir des mêmes techniques de modélisation que les obligations sous-jacentes, en prenant en considération la base cash contre synthétique et la prime de risque spécifique.
- **Instruments dérivés sur actions** : l'essentiel de l'exposition est constituée de contrats à terme et de produits indexés sur la volatilité, de maturité longue, et de produits sur des marchés optionnels peu profonds. La détermination des courbes à terme et des surfaces de volatilité dont la maturité est au-delà de l'échéance maximale observable est effectuée à l'aide de techniques d'extrapolation. Toutefois, en l'absence de données de marché pour alimenter le modèle, la détermination de la volatilité ou des cours à terme se fonde généralement sur des valeurs de substitution ou sur l'analyse historique.

Ces dérivés simples font l'objet d'ajustements de valorisation au titre de l'incertitude sur la liquidité, selon la nature des sous-jacents et les bandes de maturité concernées.

Les instruments dérivés structurés classés au Niveau 3 sont principalement constitués de produits hybrides (hybrides taux-change et hybrides actions), de produits de corrélation de crédit, de produits sensibles aux remboursements anticipés, de certaines options sur panier d'actions, et d'options sur taux d'intérêt. Les principales expositions, techniques de valorisation liées et sources d'incertitude associées sont les suivantes :

- **Les options de taux structurés** sont classées en Niveau 3 lorsqu'elles impliquent des devises pour lesquelles les observations disponibles sont insuffisantes ou lorsqu'elles comprennent une option quanto dont le calcul du pay-off est déterminé avec un taux de change à maturité fixe (à l'exception des principales devises). Les instruments dérivés structurés long terme sont également classés en Niveau 3.
- **Les instruments dérivés hybrides taux-change** sont constitués essentiellement d'une famille spécifique de produits appelée Power Reverse Dual Currency (PRDC). La valorisation des PRDCs nécessite une modélisation complexe du double comportement des cours de change et des taux d'intérêt. Elle est particulièrement sensible aux corrélations non observables entre taux et change, et corroborée par des transactions récentes et les prix des consensus de marché.
- **Les swaps de titrisation** sont composés principalement de swaps à taux fixe, de swaps de devises ou de basis swaps dont le notionnel est indexé sur le comportement en termes de remboursements anticipés de certains portefeuilles sous-jacents. L'estimation du profil d'amortissement des swaps de titrisation est corroborée par des estimations statistiques fondées sur des données historiques externes.
- **Les options sur volatilité à terme** sont des produits dont le pay-off est indexé sur la variabilité future d'indices de taux tels que les swaps de volatilité. Ces produits comportent un risque de modèle important dans la mesure où il est difficile de déduire les paramètres de volatilité à terme à partir d'instruments négociés sur le marché. Les ajustements de valorisation sont calibrés pour tenir compte de l'incertitude inhérente au produit, et de la fourchette d'incertitude des données du consensus externe.
- **Les instruments dérivés sur l'inflation** classés au Niveau 3 correspondent principalement aux swaps sur les indices inflation qui ne sont pas associés à un marché liquide d'obligations indexées, à des options sur indices sur l'inflation et d'autres formes d'indices sur l'inflation comprenant une optionalité. Les techniques de valorisation utilisées pour les instruments dérivés sur l'inflation sont principalement des modèles de marché courants. Des techniques fondées sur des valeurs de substitution sont utilisées pour quelques expositions limitées. Bien que la valorisation soit corroborée chaque mois au travers de consensus de marché, les produits

sont classés au Niveau 3 en raison de leur manque de liquidité et d'incertitudes inhérentes au calibrage.

- La valorisation des **CDOs de tranches « sur mesure » (bespoke CDOs)** nécessite des paramètres de corrélation sur les événements de défaut. Ces informations sont déduites de données issues de marchés actifs de tranches d'indices à l'aide d'un modèle interne de projection qui met en œuvre des techniques internes d'extrapolation et d'interpolation. Les CDOs multi-géographies nécessitent une hypothèse de corrélation supplémentaire. Enfin, le modèle de CDO bespoke implique également des hypothèses et des paramètres internes liés à la dynamique du facteur de recouvrement. La modélisation des CDOs est calibrée sur le marché observable des tranches sur indices, et fait régulièrement l'objet d'une comparaison avec les consensus de marché sur les paniers standards de sous-jacents. Les incertitudes sont liées aux techniques de projection, d'évaluation de la corrélation entre géographies, de modélisation des recouvrements et des paramètres associés.
- **Les paniers « N to Default »** représentent un autre type de produit de corrélation de crédit, modélisés à travers la méthode usuelle des copules. Les principaux paramètres nécessaires sont les corrélations par paires entre les composantes du panier qui peuvent être observées dans les données du consensus et les données transactionnelles. Les paniers linéaires sont toutefois considérés comme observables.
- **Les produits de corrélation actions et hybrides actions** sont des instruments dont le pay-off dépend du comportement relatif d'actions ou indices d'un panier de sorte que la valorisation est sensible à la corrélation entre les composantes du panier. Des versions hybrides de ces instruments portent sur des paniers qui contiennent à la fois des actions et d'autres instruments sous-jacents tels que des indices de matières premières. La plupart des corrélations entre instruments ne sont pas actives, seul un sous-ensemble de la matrice de corrélation actions-indice est régulièrement observable et négocié. Par conséquent, la classification en Niveau 3 dépend de la composition du panier, de sa maturité, et de la nature hybride du produit. Les paramètres de corrélation sont déterminés à partir d'un modèle interne fondé sur des estimations historiques et d'autres facteurs d'ajustement, corroborés par référence à des opérations récentes ou à des données externes. Pour l'essentiel, la matrice de corrélation est fournie par les services de consensus, et lorsqu'une corrélation entre deux sous-jacents n'est pas disponible, elle peut être obtenue par des techniques d'extrapolation ou des techniques fondées sur des valeurs de substitution.

Ces instruments dérivés structurés font l'objet d'ajustements de valorisation pour couvrir les incertitudes relatives à la liquidité, aux paramètres et au risque de modèle.

Ajustements de valorisation (CVA, DVA et FVA)

Les ajustements de valorisation pour risque de contrepartie (CVA) et pour risque de crédit propre (DVA) et l'ajustement explicite du coût de financement (FVA) sont considérés comme composantes non observables du dispositif de valorisation et par conséquent classés en Niveau 3 dans la hiérarchie de juste valeur. Ceci n'interfère pas, dans le cas général, dans la classification des transactions individuelles au sein de la hiérarchie. Toutefois, un dispositif spécifique permet d'identifier les transactions individuelles pour lesquelles la contribution marginale de ces ajustements, et l'incertitude associée, est significative et justifie de classer ces transactions en Niveau 3. C'est notamment le cas de certains instruments de taux d'intérêt simples faiblement collatéralisés et de durée résiduelle très longue.

Le tableau ci-après fournit un intervalle de valeurs des principales données non observables utilisées pour la valorisation des instruments financiers de niveau 3. Ces fourchettes correspondent à une série de sous-jacents différents et n'ont de sens que dans le contexte de la technique de valorisation mise en œuvre par BNP Paribas. Les moyennes pondérées, le cas échéant, sont fondées sur les valeurs de marché, les valeurs nominales ou les sensibilités.

Les principaux paramètres non observables utilisés pour valoriser les dettes émises de niveau 3 sont équivalentes à ceux de leur dérivé de couverture économique. Les informations sur ces dérivés, présentées dans ce tableau, s'appliquent également à ces dettes.

Classes d'instruments	Évaluation au bilan (en millions d'euros)		Principaux types de produits composant le Niveau 3 au sein de la classe de risque	Technique de valorisation utilisée pour les types de produits considérés	Principales données non observables pour les types de produits considérés	Intervalle de données non observables au sein des produits de niveau 3 considérés	Moyenne pondérée		
	Actif	Passif							
Opérations de pension	469	1 015	Opérations de pension à long terme	Techniques utilisant des valeurs de substitution, fondées en particulier sur la base de financement d'un pool d'obligations de référence négocié activement et représentatif des pensions livrées sous-jacentes.	Spread des opérations de pensions à long terme sur les obligations privées (haut rendement, investment grade) et sur les ABSs	0 pb à 59 pb	27 pb (b)		
Instruments dérivés de taux	1 646	1 411	Instruments dérivés hybrides change / taux	Modèle de valorisation des options hybrides taux de change / taux d'intérêt	Corrélation entre taux de change et taux d'intérêt. Parités principales : EUR/JPY, USD/JPY, AUD/JPY	13% à 56%	42% (b)		
			Instruments dérivés mêlant taux d'inflation et taux d'intérêt	Modèle de valorisation des options hybrides inflation / taux d'intérêt	Corrélation entre taux d'intérêt et taux d'inflation principalement en Europe	-10 % à 20 %	13%		
			Floors et caps sur le taux d'inflation ou sur l'inflation cumulée (ex. : planchers de remboursement), essentiellement sur l'inflation européenne et française	Modèle de valorisation des produits d'inflation	Volatilité de l'inflation cumulée	0,7% à 10,2 %	(c)		
			Produits de volatilité à terme tels que les swaps de volatilité, principalement en euro	Modèle de valorisation des options sur taux d'intérêt	Volatilité du taux d'inflation en glissement annuel	0,3 % à 2,1 %	(c)		
			Swaps de titrisation (balance guaranteed) comprenant swaps à taux fixe, basis swaps ou swaps de devises dont le notionnel est indexé sur le comportement de remboursement anticipé d'actifs sous-jacents principalement européens	Modélisation des remboursements anticipés Actualisation des flux de trésorerie attendus	Taux constants de remboursements anticipés	0,1% à 40%	8 % (b)		
Instruments dérivés de crédit	204	600	CDOs et tranches d'indices sur des indices inactifs	Technique de projection de la corrélation et de modélisation du recouvrement	Courbe de corrélation spécifique du portefeuille sous-jacent du CDO	20% à 86%	(c)		
					Corrélation du défaut inter-régions	80% à 90%	90% (a)		
					Variance du taux de recouvrement des sous-jacents d'un émetteur unique	0 à 25%	(c)		
					Paniers N to Default	Modèle de défaillance sur crédit	Corrélation des défaillances	50% à 91%	56% (b)
					Instruments dérivés de crédit sur un émetteur de référence peu liquide (autre que CDS sur actifs de titrisation et CDS sur indices de prêts)	Démembrement, extrapolation et interpolation	Spreads CDS au-delà de la limite d'observation (10 ans)	55 pb à 218 pb (1)	191 pb (a)
Instruments dérivés sur actions	1 075	6 535	Instruments dérivés simples et complexes sur les paniers multi-sous-jacents d'actions	Différents modèles d'options sur volatilité	Volatilité non observable des actions	0% à 88% (3)	(c)		
					Corrélation non observable des actions	9% à 97%	60% (a)		

(1) Le haut de la fourchette est lié à une position bilantielle non significative sur un corporate européen. Le reste de la position est essentiellement sur des émetteurs souverains.

(2) Le haut de la fourchette est lié à un émetteur du secteur de l'énergie qui représente une part négligeable du bilan (CDSs avec des sous-jacents non liquides)

(3) Le haut de la fourchette est lié à dix actions qui représentent une part négligeable du bilan sur les options avec des sous-jacents action. Si l'on incluait ces données, le haut de la fourchette serait à environ 407%

(a) La pondération n'est pas fondée sur le risque, mais sur une méthodologie alternative en rapport avec les instruments de Niveau 3 (valeur actuelle ou notionnelle).

(b) Pondérations fondées sur l'axe de risque pertinent au niveau du portefeuille

(c) Pas de pondération dans la mesure où aucune sensibilité explicite n'a été attribuée à ces données

TABLEAU DE VARIATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS DE NIVEAU 3

Pour les instruments financiers de Niveau 3, les mouvements suivants sont intervenus entre le 1er janvier 2016 et le 31 décembre 2017 :

En millions d'euros	Actifs financiers				Passifs financiers		
	Instruments financiers en valeur de marché par résultat détenus à des fins de transaction	Instruments financiers en valeur de marché par résultat sur option	Actifs financiers disponibles à la vente	TOTAL	Instruments financiers en valeur de marché par résultat détenus à des fins de transaction	Instruments financiers en valeur de marché par résultat sur option	TOTAL
Situation au 31 décembre 2015	11 071	3 743	9 320	24 134	(11 607)	(11 281)	(22 888)
Achats	2 061	1 308	1 133	4 502	-	-	-
Emissions	-	-	-	-	(2 266)	(5 720)	(7 986)
Ventes	(1 429)	(1 210)	(2 098)	(4 737)	-	-	-
Règlements ⁽¹⁾	(1 706)	(115)	(123)	(1 944)	(1 486)	3 889	2 403
Transferts vers le Niveau 3	427	7	654	1 088	(430)	(1 393)	(1 823)
Transferts hors du Niveau 3	(4 283)	(218)	(653)	(5 154)	903	1 401	2 304
Gains (ou pertes) comptabilisés en compte de résultat au titre des opérations échues ou rompues au cours de l'exercice	(148)	376	(278)	(50)	3 071	6	3 077
Gains (ou pertes) comptabilisés en compte de résultat pour les instruments en vie en fin de période	2 612	43	(15)	2 640	148	(41)	107
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-
- Eléments relatifs aux variations de parités monétaires	(163)	-	-	(163)	(238)	(67)	(305)
- Variations d'actifs et passifs comptabilisées en capitaux propres	-	-	340	340	-	-	-
Situation au 31 décembre 2016	8 442	3 934	8 280	20 656	(11 905)	(13 206)	(25 111)
Achats	1 179	1 483	1 599	4 261	-	-	-
Emissions	-	-	-	-	-	(8 313)	(8 313)
Ventes	(928)	(874)	(2 167)	(3 969)	-	-	-
Règlements ⁽¹⁾	(2 955)	(39)	(977)	(3 971)	(2 173)	6 900	4 727
Transferts vers le Niveau 3	442	252	205	899	(409)	(209)	(618)
Transferts hors du Niveau 3	(2 123)	(25)	(221)	(2 369)	2 827	1 102	3 929
Gains (ou pertes) comptabilisés en compte de résultat au titre des opérations échues ou rompues au cours de l'exercice	24	140	(262)	(98)	55	56	111
Gains (ou pertes) comptabilisés en compte de résultat pour les instruments en vie en fin de période	(57)	33	(5)	(29)	1 149	(169)	980
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-
- Eléments relatifs aux variations de parités monétaires	(136)	(8)	(145)	(289)	387	377	764
- Variations d'actifs et passifs comptabilisées en capitaux propres	-	-	256	256	-	-	-
Situation au 31 décembre 2017	3 888	4 896	6 563	15 347	(10 069)	(13 462)	(23 531)

⁽¹⁾ Comprend, pour les actifs, les remboursements de principal, les règlements des intérêts et les flux de paiements et d'encaissements sur dérivés lorsque leur valorisation est positive et, pour les passifs, les remboursements d'emprunts, les intérêts versés sur emprunts et les flux de paiements et d'encaissements sur dérivés lorsque leur valorisation est négative.

Les transferts hors du Niveau 3 des dérivés à la juste valeur incluent essentiellement l'actualisation de l'horizon d'observabilité de certaines courbes de taux d'intérêt et de paramètres de marché sur les opérations de pension et de crédit mais également l'effet de dérivés devenant uniquement ou essentiellement sensibles à des paramètres observables du fait de la réduction de leur durée de vie.

Les transferts vers le Niveau 3 des instruments à la juste valeur reflètent l'effet de l'actualisation régulière des zones d'observabilité.

Les transferts sont réputés avoir été réalisés en début de période.

Les instruments financiers de Niveau 3 sont susceptibles d'être couverts par d'autres instruments de Niveau 1 et de Niveau 2 dont les gains et pertes ne relèvent pas de ce tableau. Aussi, les montants de gains et pertes apparaissant dans ce tableau ne sont pas représentatifs des résultats liés à la gestion du risque net de l'ensemble de ces instruments.

SENSIBILITE DE LA VALEUR DE MARCHÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS DE NIVEAU 3 AUX CHANGEMENTS D'HYPOTHESES RAISONNABLEMENT POSSIBLES

Le tableau ci-après fournit une présentation synthétique des actifs et passifs financiers classés au Niveau 3 pour lesquels des changements d'hypothèses concernant une ou plusieurs données non observables entraîneraient une variation significative de la valeur de marché.

Ces montants visent à illustrer l'intervalle d'incertitude inhérente au recours au jugement mis en œuvre dans l'estimation des paramètres de Niveau 3, ou dans le choix des techniques de valorisation. Ils reflètent les incertitudes de valorisation qui prévalent à la date d'évaluation, et bien que celles-ci résultent pour l'essentiel des sensibilités du portefeuille en date d'évaluation, elles ne permettent pas de prévoir ou de déduire les variations futures de la valeur de marché, pas plus qu'elles ne représentent l'effet de conditions de marché extrêmes sur la valeur du portefeuille.

Pour estimer les sensibilités, BNP Paribas a soit valorisé les instruments financiers en utilisant des paramètres raisonnablement possibles, soit appliqué des hypothèses fondées sur sa politique d'ajustements de valorisation.

Par simplification, la sensibilité de la valeur des titres (hors positions de titrisation) est mesurée par une variation uniforme de 1 % du cours. Des variations plus spécifiques ont été calibrées pour chacune des classes d'expositions titrisées de Niveau 3, en fonction des intervalles de paramètres non observables envisagés.

Pour l'exposition aux instruments dérivés, la sensibilité est mesurée à travers l'ajustement de valorisation pour risque de contrepartie (CVA), l'ajustement explicite du coût de financement (FVA) et la part des ajustements de valorisation liés aux incertitudes sur les paramètres et les modèles relative aux instruments de Niveau 3.

Dans le cas de l'ajustement de valorisation pour risque de contrepartie (CVA) et de l'ajustement explicite du coût de financement (FVA), l'incertitude a été calibrée selon les modalités d'établissement des ajustements prudents de valorisation décrits dans le standard technique « Prudent Valuation » de l'Autorité bancaire européenne. Pour les autres ajustements de valorisation, deux scénarios ont été envisagés : un scénario favorable dans lequel tout ou partie de l'ajustement de valorisation ne serait pas pris en compte par les intervenants de marché, et un scénario défavorable dans lequel les intervenants de marché exigeraient le double des ajustements envisagés par BNP Paribas pour effectuer une transaction.

En millions d'euros, au	31 décembre 2017		31 décembre 2016	
	Effet potentiel en compte de résultat	Effet potentiel en capitaux propres	Effet potentiel en compte de résultat	Effet potentiel en capitaux propres
Valeurs mobilières adossées à des actifs	+/-2		+/-12	+/-1
CDOs / CLOs	+/-1		+/-12	
Autres valeurs mobilières adossées à des actifs	+/-1			+/-1
Autres titres à revenu fixe	+/-2	+/-7	+/-2	+/-9
Actions et autres titres à revenu variable	+/-48	+/-58	+/-42	+/-73
Pensions	+/-10		+/-7	
Instruments financiers dérivés	+/-552		+/-844	
Instruments dérivés de taux et de change	+/-357		+/-605	
Instruments dérivés de crédit	+/-35		+/-59	
Instruments dérivés sur actions	+/-155		+/-169	
Autres instruments dérivés	+/-5		+/-11	
Sensibilité des instruments financiers du Niveau 3	+/-614	+/-65	+/-907	+/-83

MARGE DIFFEREE SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS VALORISES AVEC DES TECHNIQUES DEVELOPPEES PAR L'ENTREPRISE ET FONDEES SUR DES PARAMETRES POUR PARTIE NON OBSERVABLES SUR LES MARCHES ACTIFS

La marge non enregistrée en résultat au jour de la transaction (« *Day One Profit* ») couvre le seul périmètre des activités de marché éligibles au Niveau 3.

Elle est déterminée après constitution des ajustements de valorisation pour incertitude tels que décrits précédemment, et reprise en résultat sur la durée anticipée d'inobservabilité des paramètres. Le montant non encore amorti est inscrit au bilan dans la rubrique « Instruments financiers en valeur de marché par résultat », en déduction de la valeur de marché des opérations concernées.

En millions d'euros	Marge différée au 31 décembre 2016	Marge différée sur les transactions de l'exercice	Marge comptabilisée en résultat au cours de l'exercice	Marge différée au 31 décembre 2017
Instruments dérivés de taux et de change	331	108	(130)	309
Instruments dérivés de crédit	104	53	(61)	96
Instruments dérivés sur actions	315	171	(210)	276
Autres instruments dérivés	6	4	(5)	5
Instruments financiers dérivés	756	336	(406)	686

4.e RECLASSIFICATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS INITIALEMENT COMPTABILISES EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RESULTAT A DES FINS DE TRANSACTION OU EN ACTIFS DISPONIBLES A LA VENTE

Les amendements aux normes IAS 39 et IFRS 7 adoptés par l'Union Européenne le 15 octobre 2008 permettent de reclasser les instruments initialement détenus à des fins de transaction ou disponibles à la vente au sein de portefeuilles de crédit à la clientèle ou de titres disponibles à la vente.

En millions d'euros, au	Date de reclassement	31 décembre 2017		31 décembre 2016	
		Valeur au bilan	Valeur de marché ou de modèle	Valeur au bilan	Valeur de marché ou de modèle
Titres à revenus fixes en provenance du portefeuille d'actifs disponibles à la vente		385	448	509	604
dont titres souverains portugais	30 juin 2011	143	157	274	301
dont titres souverains irlandais	30 juin 2011	242	291	235	303
Opérations structurées et autres titres à revenus fixes en provenance du portefeuille de transaction	1er octobre 2008 / 30 juin 2009	546	560	961	940

Si les reclassements n'avaient pas été réalisés, le résultat net 2017 n'aurait pas été significativement différent, comme celui de 2016. De même, les variations de valeur comptabilisées directement en capitaux propres n'auraient pas été significativement différentes en 2017 et en 2016.

4.f OPERATIONS INTERBANCAIRES, CREANCES ET DETTES SUR ETABLISSEMENTS DE CREDIT

• Prêts consentis et créances sur les établissements de crédit

En millions d'euros, au	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Comptes à vue	8 063	6 513
Prêts ⁽¹⁾	36 017	37 664
Opérations de pension	1 699	3 422
Total des prêts consentis et créances sur les établissements de crédit avant dépréciation	45 779	47 599
<i>dont encours douteux</i>	155	274
Dépréciation des prêts et créances sur les établissements de crédit (note 2.g)	(109)	(188)
provisions spécifiques	(93)	(167)
provisions collectives	(16)	(21)
Total des prêts consentis et créances sur les établissements de crédit nets de dépréciation	45 670	47 411

⁽¹⁾ Les prêts consentis aux établissements de crédit incluent les dépôts à terme auprès des banques centrales pour 1 570 millions d'euros au 31 décembre 2017 (2 192 millions d'euros au 31 décembre 2016).

• Dettes envers les établissements de crédit

En millions d'euros, au	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Comptes à vue	9 906	10 775
Emprunts	61 881	60 189
Opérations de pension	4 716	4 696
Total des dettes envers les établissements de crédit	76 503	75 660

4.g PRETS, CREANCES ET DETTES SUR LA CLIENTELE

• Prêts consentis et créances sur la clientèle

En millions d'euros, au	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Comptes ordinaires débiteurs	44 423	45 672
Prêts consentis à la clientèle	676 966	663 329
Opérations de pension	669	1 723
Opérations de location-financement	30 303	28 554
Total des prêts consentis et créances sur la clientèle avant dépréciation	752 361	739 278
<i>dont encours douteux</i>	37 531	41 779
Dépréciation des prêts et créances sur la clientèle (note 2.g)	(24 686)	(27 045)
provisions spécifiques	(21 379)	(23 924)
provisions collectives	(3 307)	(3 121)
Total des prêts consentis et créances sur la clientèle nets de dépréciation	727 675	712 233

- **Détail des opérations de location financement**

En millions d'euros, au	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Investissement brut	34 117	31 755
<i>A recevoir dans moins d'1 an</i>	10 472	9 479
<i>A recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans</i>	20 490	17 576
<i>A recevoir au-delà de 5 ans</i>	3 155	4 700
Produits financiers non acquis	(3 814)	(3 201)
Investissement net avant dépréciation	30 303	28 554
<i>A recevoir dans moins d'1 an</i>	9 253	8 562
<i>A recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans</i>	18 260	15 731
<i>A recevoir au-delà de 5 ans</i>	2 790	4 261
Dépréciations	(935)	(990)
Investissement net après dépréciation	29 368	27 564

- **Dettes envers la clientèle**

En millions d'euros, au	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Comptes ordinaires créditeurs	456 233	443 379
Comptes d'épargne	146 422	145 273
Comptes à terme et assimilés	162 769	174 943
Opérations de pension	1 466	2 358
Total des dettes envers la clientèle	766 890	765 953

4.h ENCOURS PRESENTANT DES IMPAYES ET ENCOURS DOUTEUX

Les tableaux suivants présentent la valeur nette comptable des encours de créances non dépréciées présentant des impayés (par antériorité d'impayés), des encours douteux dépréciés, ainsi que les garanties reçues en couverture de ces actifs. Il n'est pas tenu compte dans ces tableaux des provisions de portefeuille éventuellement constituées.

Le montant déclaré au titre des garanties reçues est la valeur de la garantie, plafonnée par le montant des actifs couverts.

• Encours sains présentant des impayés

En millions d'euros, au	31 décembre 2017					Garanties reçues
	< 90 jours	> 90 jours < 180 jours	> 180 jours < 1 an	> 1 an	Total	
Prêts et créances sur les établissements de crédit	209	1	25	2	237	99
Prêts et créances sur la clientèle	12 627	420	209	436	13 692	6 001
Total des encours sains présentant des impayés	12 836	421	234	438	13 929	6 100

En millions d'euros, au	31 décembre 2016					Garanties reçues
	< 90 jours	> 90 jours < 180 jours	> 180 jours < 1 an	> 1 an	Total	
Prêts et créances sur les établissements de crédit	253	1		1	255	42
Prêts et créances sur la clientèle	11 271	296	166	333	12 066	5 809
Total des encours sains présentant des impayés	11 524	297	166	334	12 321	5 851

• Encours douteux

En millions d'euros, au	31 décembre 2017			Garanties reçues
	Encours douteux			
	Brut	Dépréciation	Net	
Actifs financiers disponibles à la vente (hors titres à revenu variable) (note 4.c)	264	(146)	118	
Prêts et créances sur les établissements de crédit (note 4.f)	155	(93)	62	156
Prêts et créances sur la clientèle (note 4.g)	37 531	(21 379)	16 152	11 213
Total des encours douteux	37 950	(21 618)	16 332	11 369
Engagements de financements donnés	888	(38)	850	652
Engagements de garantie financière donnés	1 064	(255)	809	
Total des engagements douteux hors-bilan	1 952	(293)	1 659	652
Total	39 902	(21 911)	17 991	12 021

En millions d'euros, au	31 décembre 2016			Garanties reçues
	Encours douteux			
	Brut	Dépréciation	Net	
Actifs financiers disponibles à la vente (hors titres à revenu variable) (note 4.c)	99	(78)	21	
Prêts et créances sur les établissements de crédit (note 4.f)	274	(167)	107	351
Prêts et créances sur la clientèle (note 4.g)	41 779	(23 924)	17 855	11 981
Total des encours douteux	42 152	(24 169)	17 983	12 332
Engagements de financements donnés	1 055	(29)	1 026	1 058
Engagements de garantie financière donnés	1 374	(349)	1 025	
Total des engagements douteux hors-bilan	2 429	(378)	2 051	1 058
Total	44 581	(24 547)	20 034	13 390

4.i DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE ET DETTES SUBORDONNÉES

La présente note regroupe les dettes représentées par un titre et les dettes subordonnées comptabilisées au coût amorti et en valeur de marché par résultat sur option.

DETTES COMPTABILISÉES EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RESULTAT (note 4.a)

Emetteur / Date d'émission	Devise	Montant en devises à l'origine (en millions)	Date d'option de remboursement ou de majoration d'intérêt	Taux	Majoration d'intérêt	Conditions suspensives de versement des coupons ⁽¹⁾	Montant ⁽²⁾ admis en Tier 1	Montant ⁽²⁾ admis en Tier 2	31 décembre 2017	31 décembre 2016		
En millions d'euros												
Dettes représentées par un titre									47 487	47 710		
Dettes subordonnées									205	86	836	1 012
- Dettes subordonnées remboursables			⁽³⁾				-	86	167	424		
- Dettes subordonnées perpétuelles							205	-	669	588		
BNP Paribas Fortis déc-07	EUR	3 000	déc.-14	Euribor 3 mois + 200 pb		A	205		669	588		

⁽¹⁾ Conditions suspensives de versement des coupons

A Le paiement des coupons est interrompu en cas d'insuffisance de fonds propres de l'émetteur ou d'insolvabilité des garants ou lorsque le dividende déclaré sur les actions Ageas est inférieur à un certain seuil.

⁽²⁾ Compte tenu des règles d'admissibilité et des retraitements prudentiels, notamment la valeur du risque de crédit propre et l'amortissement des instruments.

⁽³⁾ Après accord de l'autorité de surveillance bancaire et à l'initiative de l'émetteur, les dettes subordonnées remboursables peuvent faire l'objet d'une clause de remboursement anticipé par rachat en Bourse, offre publique d'achat ou d'échange, ou de gré à gré lorsqu'il s'agit d'émissions privées. Les emprunts ayant fait l'objet d'un placement international, émis par BNP Paribas SA ou par les filiales étrangères du Groupe, peuvent faire l'objet d'un remboursement anticipé du principal et d'un règlement avant l'échéance des intérêts payables in fine, à l'initiative de l'émetteur, à partir d'une date fixée dans la notice d'émission (call option), ou dans l'hypothèse où des modifications aux règles fiscales en vigueur imposeraient à l'émetteur au sein du Groupe l'obligation de compenser les porteurs des conséquences de ces modifications. Ce remboursement peut intervenir moyennant un préavis, de 15 à 60 jours selon les cas, et en toute hypothèse sous réserve de l'accord des autorités de surveillance bancaire.

Les dettes subordonnées perpétuelles comptabilisées en valeur de marché par résultat correspondent à l'émission par BNP Paribas Fortis (anciennement Fortis Banque) en décembre 2007 de Convertible And Subordinated Hybrid Equity-linked Securities (CASHES).

Les CASHES ont une durée indéterminée mais peuvent être échangés en actions Ageas (anciennement Fortis SA/NV) au prix unitaire de 239,40 euros à la seule discrétion du détenteur. Néanmoins, à compter du 19 décembre 2014, les CASHES seront automatiquement échangés en actions Ageas si leur prix est égal ou supérieur à 359,10 euros pendant vingt séances de bourse consécutives. Le principal de ces titres ne sera jamais remboursé en espèces. Le seul recours dont disposent les titulaires des CASHES est limité aux actions Ageas détenues par BNP Paribas Fortis et nanties au profit de ces titulaires.

Ageas et BNP Paribas Fortis ont conclu un contrat de Relative Performance Note (RPN) dont la valeur varie contractuellement de telle sorte qu'elle neutralise l'impact sur BNP Paribas Fortis des différences relatives des variations de valeur des CASHES et des variations de valeur des actions Ageas.

Le 7 mai 2015, BNP Paribas et Ageas ont conclu un nouvel accord, permettant à BNP Paribas de racheter les CASHES encore en circulation, sous la condition de les convertir en actions Ageas, se traduisant par un règlement proportionnel du contrat de RPN par Ageas à BNP Paribas. Cet accord a expiré le 31 décembre 2016 et n'a pas été renouvelé.

Le 24 juillet 2015, BNP Paribas a obtenu l'autorisation préalable de la Banque Centrale Européenne pour procéder au rachat de CASHES dans la limite de 200 millions d'euros de nominal. Au cours de l'exercice 2016, cette autorisation a été utilisée à hauteur de 164 millions d'euros, convertis en actions Ageas.

Le 8 juillet 2016, BNP Paribas a obtenu une nouvelle autorisation de la Banque Centrale Européenne pour procéder au rachat de CASHES dans la limite totale de 200 millions d'euros de nominal. Cette autorisation se substitue à la précédente.

Le 11 août 2017, la Banque Centrale Européenne a donné une réponse favorable à la demande d'annulation de l'autorisation de rachat des CASHES formulée par BNP Paribas.

Au 31 décembre 2017, la dette est admise en fonds propres prudentiels Tier 1 pour 205 millions d'euros (compte tenu des dispositions transitoires).

Echéancement des dettes représentées par un titre et des dettes subordonnées remboursables comptabilisées en valeur de marché par résultat sur option, par date d'échéance contractuelle :

Date d'échéance ou d'option de remboursement en millions d'euros	2018	2019	2020	2021	2022	2023 - 2027	Au-delà de 2027	Total 31 déc. 2017
Dettes représentées par un titre	11 209	6 440	7 167	5 104	4 695	8 648	4 224	47 487
Dettes subordonnées remboursables	45	-	68	11	19	-	24	167
Total	11 254	6 440	7 235	5 115	4 714	8 648	4 248	47 654

Date d'échéance ou d'option de remboursement en millions d'euros	2017	2018	2019	2020	2021	2022 - 2026	Au-delà de 2026	Total 31 déc. 2016
Dettes représentées par un titre	11 658	6 443	6 051	6 476	4 877	8 375	3 830	47 710
Dettes subordonnées remboursables	262	43	-	67	10	20	22	424
Total	11 920	6 486	6 051	6 543	4 887	8 395	3 852	48 134

DETTES COMPTABILISEES AU COUT AMORTI

Emetteur / Date d'émission	Devise	Montant en devises à l'origine (en millions)	Date d'option de remboursement ou de majoration d'intérêt	Taux	Majoration d'intérêt	Conditions suspensives de versement des coupons ⁽¹⁾	Montant ⁽²⁾ admis en Tier 1	Montant ⁽²⁾ admis en Tier 2	31 décembre 2017	31 décembre 2016	
En millions d'euros											
Dettes représentées par un titre										148 156	153 422
- Dettes représentées par un titre dont l'échéance est inférieure à un an à l'émission										72 337	78 726
Titres de créances négociables										72 337	78 726
- Dettes représentées par un titre dont l'échéance est supérieure à un an à l'émission										75 819	74 696
Titres de créances négociables										65 772	70 379
Emprunts obligataires										10 047	4 317
Dettes subordonnées										15 951	18 374
- Dettes subordonnées remboursables ⁽³⁾										14 116	16 511
- Titres subordonnés perpétuels										1 593	1 627
BNP Paribas SA oct-85	EUR	305	-	TMO - 0,25%	-	B	254		254	254	
BNP Paribas SA sept-86	USD	500	-	Libor 6 mois + 0,075%	-	C	228		228	260	
BNP Paribas Cardif nov - 14	EUR	1 000	nov.-25	4,032%	Euribor 3 mois + 393 pb	D			1 000	1 000	
Autres								95	111	113	
- Titres participatifs										222	222
BNP Paribas SA juil-84 ⁽⁴⁾	EUR	337	-	⁽⁵⁾	-		215		215	215	
Autres								7	7	7	
- Frais et commissions, dettes rattachées										20	14

⁽¹⁾ Conditions suspensives de versement des coupons

- B Le paiement des intérêts est obligatoire, sauf si le Conseil d'administration décide de différer cette rémunération lorsque l'Assemblée Générale des actionnaires a constaté qu'il n'existe pas de bénéfice distribuable, et ceci dans les douze mois précédant l'échéance de paiement des intérêts. Les intérêts sont cumulatifs et deviennent intégralement payables dès la reprise d'une distribution de dividende.
- C Le paiement des intérêts est obligatoire, sauf si le Conseil d'administration décide de différer cette rémunération lorsque l'Assemblée Générale des actionnaires a validé la décision de ne pas procéder à la distribution d'un dividende, et ceci dans les douze mois précédant l'échéance de paiement des intérêts. Les intérêts sont cumulatifs et deviennent intégralement payables dès la reprise d'une distribution de dividende. La banque a la faculté de reprendre le paiement des arriérés d'intérêts, même en l'absence de distribution d'un dividende.
- D Le paiement des intérêts est obligatoire, sauf en cas d'évènements d'insuffisance réglementaire, en accord avec le régulateur, ou en cas de cessation de paiements. Les intérêts sont cumulatifs et deviennent intégralement payables dès la reprise des versements de coupons, ou si ces évènements se produisent en premier, au remboursement de l'émission ou à la liquidation de l'émetteur.

⁽²⁾ Compte tenu des règles d'admissibilité et des retraitements prudentiels, notamment l'amortissement des instruments.

⁽³⁾ Cf. renvoi relatif aux « Dettes comptabilisées en valeur de marché par résultat ».

⁽⁴⁾ Les titres participatifs émis par BNP Paribas SA peuvent faire l'objet de rachats dans les conditions prévues par la loi du 3 janvier 1983. Le nombre de titres en circulation est de 1 434 092.

⁽⁵⁾ En fonction du résultat net encadré par un minimum de 85% du TMO et un maximum de 130% du TMO.

Echéancement des dettes à moyen et long terme représentées par un titre et des dettes subordonnées remboursables comptabilisées au coût amorti dont l'échéance lors de l'émission est supérieure à un an, par date d'échéance contractuelle :

Date d'échéance ou d'option de remboursement en millions d'euros	2018	2019	2020	2021	2022	2023 - 2027	Au-delà de 2027	Total 31 déc. 2017
Dettes à moyen et long terme représentées par un titre	12 690	9 331	9 085	9 503	8 590	21 917	4 703	75 819
Dettes subordonnées remboursables	760	202	33	8	382	12 036	695	14 116
Total	13 450	9 533	9 118	9 511	8 972	33 953	5 398	89 935

Date d'échéance ou d'option de remboursement en millions d'euros	2017	2018	2019	2020	2021	2022 - 2026	Au-delà de 2026	Total 31 déc. 2016
Dettes à moyen et long terme représentées par un titre	16 490	7 580	7 699	9 596	10 561	20 622	2 148	74 696
Dettes subordonnées remboursables	4 170	548	216	27	8	9 170	2 372	16 511
Total	20 660	8 128	7 915	9 623	10 569	29 792	4 520	91 207

4.j ACTIFS FINANCIERS DETENUS JUSQU'À L'ECHEANCE

En millions d'euros, au	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Bons du Trésor et obligations d'Etat	4 617	5 937
Autres titres à revenu fixe	175	163
Total des actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance	4 792	6 100

Aucun actif financier détenu jusqu'à l'échéance n'est déprécié au 31 décembre 2017, comme au 31 décembre 2016.

Echéancement des actifs financiers détenus jusqu'à échéance par date d'échéance contractuelle :

En millions d'euros, au 31 décembre 2017	< 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	TOTAL
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	440	139	44	3 074	1 095	4 792

En millions d'euros, au 31 décembre 2016	< 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	TOTAL
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-	160	1 393	3 460	1 087	6 100

4.k IMPOTS COURANTS ET DIFFERES

En millions d'euros, au	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Impôts courants	1 538	1 869
Impôts différés	5 030	6 097
Actifs d'impôts courants et différés	6 568	7 966
Impôts courants	648	920
Impôts différés	1 818	2 167
Passifs d'impôts courants et différés	2 466	3 087

Variation des impôts différés au cours de la période :

En millions d'euros	Exercice 2017	Exercice 2016
Impôts différés nets en début de période	3 930	4 211
Charge d'impôt différé (note 2.h)	(1 114)	(729)
Variations des impôts différés liées à la réévaluation et à la reprise en résultat des éléments de réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente, y compris ceux reclassés en prêts et créances	183	241
Variations des impôts différés liées à la réévaluation et à la reprise en résultat des éléments de réévaluation des instruments dérivés de couverture de résultats futurs	221	208
Variations des impôts différés liées aux éléments constatés directement en capitaux propres ne pouvant être rapportés au résultat	(27)	98
Variations de périmètre, des parités monétaires et divers	19	(99)
Impôts différés nets en fin de période	3 212	3 930

Ventilation des impôts différés actifs et passifs par nature :

En millions d'euros, au	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Actifs financiers disponibles à la vente et prêts, y compris ceux reclassés en prêts et créances	(795)	(978)
Réserve latente de location-financement	(414)	(613)
Provisions pour engagements sociaux	990	1 105
Provisions pour risque de crédit	2 188	2 840
Autres éléments	(395)	(375)
Déficits fiscaux reportables	1 638	1 951
Impôts différés nets	3 212	3 930
Impôts différés actifs	5 030	6 097
Impôts différés passifs	(1 818)	(2 167)

Afin de déterminer le montant des déficits fiscaux reportables activés, le Groupe procède chaque année à une étude spécifique pour chaque entité concernée, tenant compte du régime fiscal applicable – et notamment des éventuelles règles de péremption – ainsi que d'une projection réaliste des revenus et des charges conforme au plan de développement de leur activité.

Les impôts différés actifs sur déficits fiscaux reportables concernent principalement BNP Paribas Fortis pour 1 303 millions d'euros, dont la période prévisionnelle de recouvrabilité est de 7 ans (ce déficit est reportable sans limitation de durée).

Les impôts différés actifs non reconnus s'élèvent à 1 167 millions d'euros au 31 décembre 2017 contre 1 645 millions d'euros au 31 décembre 2016.

4.1 COMPTES DE REGULARISATION, ACTIFS ET PASSIFS DIVERS

En millions d'euros, au	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Dépôts de garantie versés et cautionnements constitués	57 265	66 722
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	15 392	14 584
Comptes d'encaissement	654	555
Part des réassureurs dans les provisions techniques	3 002	2 866
Produits à recevoir et charges comptabilisées d'avance	6 145	5 618
Autres débiteurs et actifs divers	24 753	25 622
Total des comptes de régularisation et actifs divers	107 211	115 967
Dépôts de garantie reçus	40 612	54 249
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	8 395	11 049
Comptes d'encaissement	717	695
Charges à payer et produits constatés d'avance	8 731	7 674
Autres créditeurs et passifs divers	27 680	25 740
Total des comptes de régularisation et passifs divers	86 135	99 407

La variation de la part des réassureurs dans les provisions techniques s'analyse ainsi :

En millions d'euros	Exercice 2017	Exercice 2016
Part dans les provisions techniques en début de période	2 866	2 909
Augmentation des provisions techniques à la charge des réassureurs	450	295
Encaissements des prestations mis à la charge des réassureurs	(368)	(378)
Effets des variations de parités monétaires et de périmètre	54	40
Part dans les provisions techniques en fin de période	3 002	2 866

4.m PARTICIPATIONS DANS LES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

Les informations financières cumulées relatives aux coentreprises et entreprises associées sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

En millions d'euros	Exercice 2017			31 décembre 2017	Exercice 2016			31 décembre 2016
	Quote part du résultat net	Quote part des variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres	Quote part du résultat net et des variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres	Participations dans les sociétés mises en équivalence	Quote part du résultat net	Quote part des variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres	Quote part du résultat net et des variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres	Participations dans les sociétés mises en équivalence
Coentreprises	48	(57)	(9)	1 020	36	11	47	1 023
Entreprises associées ⁽¹⁾	665	(292)	373	5 792	597	(108)	489	5 887
Total sociétés mises en équivalence	713	(349)	364	6 812	633	(97)	536	6 910

⁽¹⁾Y compris les entités contrôlées faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère non significatif.

Les engagements de garantie et de financement donnés par le Groupe aux coentreprises sont détaillés dans la note 7.h Relations avec les autres parties liées.

La valeur au bilan de la quote-part de mise en équivalence des principales coentreprises et entreprises associées du Groupe BNP Paribas est présentée ci-dessous :

En millions d'euros, au	Pays d'immatriculation	Activité	31 décembre 2017		31 décembre 2016	
			% d'intérêt	Participations dans les sociétés mises en équivalence	% d'intérêt	Participations dans les sociétés mises en équivalence
Coentreprises						
Bpost banque	Belgique	Banque de détail	50%	328	50%	366
Union de Creditos Inmobiliarios	Espagne	Prêts hypothécaires	50%	288	50%	267
Entreprises associées						
AG Insurance	Belgique	Assurance	25%	1 687	25%	1 613
Banque de Nankin	Chine	Banque de détail	18%	1 483	19%	1 448

4.n IMMOBILISATIONS DE PLACEMENT ET D'EXPLOITATION

En millions d'euros, au	31 décembre 2017			31 décembre 2016		
	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable
Immeubles de placement	7 878	(813)	7 065	2 203	(292)	1 911
Terrains et constructions	7 443	(2 074)	5 369	7 800	(1 994)	5 806
Equipement, Mobilier, Installations	6 947	(4 857)	2 090	7 024	(4 896)	2 128
Biens mobiliers donnés en location	21 659	(5 870)	15 789	18 649	(5 063)	13 586
Autres immobilisations corporelles	1 961	(1 061)	900	2 088	(1 085)	1 003
Immobilisations corporelles	38 010	(13 862)	24 148	35 561	(13 038)	22 523
Logiciels informatiques acquis	3 366	(2 510)	856	3 332	(2 483)	849
Logiciels informatiques produits par l'entreprise	4 139	(3 189)	950	4 309	(3 304)	1 005
Autres immobilisations incorporelles	1 990	(469)	1 521	1 815	(430)	1 385
Immobilisations incorporelles	9 495	(6 168)	3 327	9 456	(6 217)	3 239

- **Immeubles de placement**

Les terrains et immeubles donnés en location simple, de même que les terrains et immeubles représentatifs des actifs investis dans le cadre de l'activité d'assurance-vie sont regroupés sous la rubrique « Immeubles de placement ». L'augmentation de la valeur nette comptable par rapport au 31 décembre 2016 est due à la consolidation par intégration globale de certains fonds représentatifs d'actifs investis dans le cadre de l'activité d'assurance-vie, précédemment enregistrés dans les actifs financiers disponibles à la vente.

La valeur de marché estimée des immeubles de placement comptabilisés au coût amorti s'établit à 8 129 millions d'euros au 31 décembre 2017 contre 2 143 millions d'euros au 31 décembre 2016.

- **Location simple**

Les opérations réalisées sur les immobilisations données en location simple font l'objet, pour certaines d'entre elles, de contrats prévoyant les paiements futurs minimaux suivants :

En millions d'euros, au	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Paiements futurs minimaux à recevoir au titre des contrats non résiliables	6 224	5 676
<i>Paiements à recevoir dans moins d'1 an</i>	2 680	2 503
<i>Paiements à recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans</i>	3 496	3 121
<i>Paiements à recevoir au-delà de 5 ans</i>	48	52

Les paiements futurs minimaux à recevoir au titre des contrats non résiliables correspondent aux paiements que le preneur est tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

- **Immobilisations incorporelles**

Les autres immobilisations incorporelles comprennent les droits au bail, les fonds de commerce ainsi que les marques acquises par le Groupe.

• Amortissements et provisions

Le montant net des dotations et reprises d'amortissement effectuées au cours de l'exercice 2017 s'établit à 1 711 millions d'euros, contre 1 713 millions d'euros au titre de l'exercice 2016.

Le montant des dotations nettes de dépréciation sur immobilisations corporelles et incorporelles porté en résultat s'élève à 8 millions d'euros pour l'exercice 2017, contre une reprise nette de 16 millions d'euros pour l'exercice 2016.

4.0 ECARTS D'ACQUISITION

En millions d'euros	Exercice 2017	Exercice 2016
Valeur nette comptable en début de période	10 216	10 316
Acquisitions	292	55
Cessions	(15)	(67)
Dépréciations comptabilisées pendant la période	(208)	(182)
Effets des variations de parités monétaires	(714)	91
Autres mouvements	-	3
Valeur nette comptable en fin de période	9 571	10 216
Valeur brute comptable	12 560	13 012
Cumul des dépréciations enregistrées en fin de période	(2 989)	(2 796)

Les écarts d'acquisition se répartissent par ensemble homogène de métiers de la manière suivante :

En millions d'euros	Valeur nette comptable		Dépréciations comptabilisées au cours de l'exercice		Acquisitions de l'exercice	
	31 décembre 2017	31 décembre 2016	Exercice 2017	Exercice 2016	Exercice 2017	Exercice 2016
Retail Banking & Services	8 472	9 070	(208)	(182)	292	55
Domestic Markets	1 415	1 269	-	-	160	55
<i>Arval</i>	503	509				(38)
<i>Leasing Solutions</i>	135	136				
<i>New Digital Businesses</i>	159				159	
<i>Personal Investors</i>	612	618			1	93
<i>Autres</i>	6	6				
International Financial Services	7 057	7 801	(208)	(182)	132	-
<i>Asset Management</i>	167	177				
<i>Assurance</i>	352	296			57	
<i>BancWest</i>	4 147	4 728				
<i>Bank BGZ BNP Paribas</i>				(127)		
<i>Personal Finance</i>	1 329	1 342			36	
<i>Personal Finance - partenariat testé spécifiquement</i>	348	384	(36)	(54)		
<i>Real Estate</i>	406	370		(1)	39	
<i>Turk Ekonomi Bankasi</i>		191	(172)			
<i>Wealth Management</i>	272	276				
<i>Autres</i>	36	37				
Corporate & Institutional Banking	1 096	1 143	-	-	-	-
<i>Corporate Banking</i>	274	280				
<i>Global Markets</i>	407	438				
<i>Securities Services</i>	415	425				
Autres Activités	3	3	-	-	-	-
Total des écarts d'acquisition	9 571	10 216	(208)	(182)	292	55
Ecart d'acquisition négatif			7			
Variation des écarts d'acquisition portée en résultat			(201)	(182)		

Les ensembles homogènes de métiers auxquels sont alloués les écarts d'acquisition sont les suivants :

Arval : Spécialiste de la location longue durée de véhicules, Arval offre aux entreprises (allant des grandes multinationales aux professionnels) des solutions sur mesure pour optimiser la mobilité de leurs collaborateurs tout en externalisant les risques liés à la gestion des véhicules. Plus récemment, la clientèle s'est également élargie aux particuliers.

Leasing Solutions : BNP Paribas Leasing Solutions propose aux entreprises et aux professionnels, via plusieurs canaux – partenariats, prescriptions, ventes directes et réseaux bancaires – une gamme de solutions locatives allant du financement d'équipements à l'externalisation de parcs.

Nouveaux métiers digitaux : Ils intègrent plus particulièrement le service de tenue de compte ouvert à tous, sans conditions de revenus, de dépôts ou de patrimoine, et sans possibilité de découvert ni de crédit : le Compte-Nickel. Ce service qui fonctionne en temps réel avec les technologies les plus modernes, est disponible auprès de plus de 2 900 buralistes.

Personal Investors : BNP Paribas Personal Investors est un spécialiste digital des services bancaires et d'investissement. Présent en Allemagne, Autriche, Espagne et Inde, il propose à ses clients particuliers un large éventail de services bancaires, d'épargne et d'investissement à court et à long terme via internet, et aussi via téléphone ou face-à-face. En complément de ses activités à destination des particuliers, Personal Investors propose ses services et sa plateforme informatique à une clientèle de conseillers financiers indépendants, de gestionnaires d'actifs et de fintechs.

Asset Management : BNP Paribas Asset Management est le métier spécialisé en gestion d'actifs du Groupe BNP Paribas. Il offre des solutions d'investissement pour les épargnants individuels (par le biais de distributeurs internes - banque privée et banque de détail de BNP Paribas - et distributeurs externes), les entreprises et les investisseurs institutionnels (compagnies d'assurance, caisses de retraite, institutions officielles, consultants). Elle vise à leur apporter une valeur ajoutée en puisant dans un large éventail d'expertises à travers ses gestions actives actions et obligations, son activité de gestion de dette privée et actifs réels et de son pôle multi actifs, quantitatif et solutions.

Assurance : BNP Paribas Cardif, acteur mondial en assurance de personnes, conçoit, développe et commercialise des produits et des services en épargne et protection pour assurer les personnes, leurs projets et leurs biens.

BNP Paribas Cardif a développé de nouvelles formes d'assurances et élargi son offre de protection à l'assurance santé, la protection du budget, des revenus et des moyens de paiement, la protection contre les aléas de la vie (chômage, accident, décès, vol ou casse) ou encore la protection des données numériques privées pour répondre à l'évolution des besoins des consommateurs.

En 2017 BNP Paribas Cardif a procédé avec State Bank of India à l'introduction en bourse de leur coentreprise SBI Life, cédant 4 % de cet assureur vie en Inde. A l'issue de l'offre, BNP Paribas Cardif détient 22% de SBI Life.

BancWest : L'activité de banque de détail aux Etats-Unis s'exerce au travers de Bank of the West et de First Hawaiian Bank. Bank of the West propose une très large gamme de produits et services de banque de détail à une clientèle de particuliers, de professionnels et d'entreprises au travers d'agences et de bureaux dans 20 États de l'Ouest et du Midwest américains. Elle détient également des positions fortes dans certaines activités de financements spécialisés (financements de bateaux, de véhicules de loisir, des communautés religieuses, prêts à l'agriculture), qu'elle exerce sur l'ensemble du territoire des États-Unis et développe son activité notamment sur le segment des entreprises, du wealth management et des petites et moyennes entreprises. First Hawaiian Bank est la plus importante banque de l'Etat d'Hawaii où elle exerce son activité auprès d'une clientèle de particuliers et d'entreprises locales et internationales. En 2016, le Groupe a procédé à l'introduction en bourse de First Hawaiian Inc, et détient au 31 décembre 2017 61,94% de son capital.

Bank BGZ BNP Paribas : BGZ est une banque commerciale universelle, et l'une des principales banques polonaises. La fusion en 2015 de cette dernière avec BNP Paribas Bank Polska SA a abouti à la création de Bank BGZ BNP Paribas. L'intégration des deux entités s'est poursuivie pendant l'année 2017 et le nombre total d'agences en Pologne atteint 486 à fin 2017.

Personal Finance : BNP Paribas Personal Finance est le spécialiste des financements aux particuliers à travers ses activités de crédit à la consommation. Au travers de ses marques comme Cetelem, Cofinoga, Findomestic ou AlphaCredit, Personal Finance commercialise une gamme complète de crédits aux particuliers, disponibles en magasins, en concessions automobiles ou via ses centres de relations clients et sur internet. L'activité de crédit à la consommation est également intégrée au sein de la banque de détail du Groupe BNP Paribas dans certains pays à travers son dispositif PF Inside. Dans l'ensemble des pays dans lesquels l'entreprise exerce son activité, Personal Finance propose une offre de

produits d'assurance adaptés aux besoins et usages locaux. En Allemagne, Bulgarie, France, Hongrie et Italie, l'entreprise a complété son offre de crédit et d'assurance avec des produits d'épargne.

En 2017 BNP Paribas Personal Finance a fait l'acquisition avec Banque PSA Finance (Groupe PSA) des activités de financement automobile de General Motors en Europe (Opel Vauxhall) et a poursuivi son expansion en Scandinavie avec l'acquisition de 100% de SevenDay Finans AB, spécialiste suédois du crédit à la consommation.

Real Estate : BNP Paribas Real Estate propose une large gamme de services qui répond à toutes les étapes du cycle de vie d'un bien immobilier, depuis la conception d'un projet de construction jusqu'à sa gestion quotidienne, et aux besoins de ses clients qui sont aussi bien des investisseurs institutionnels, que des entreprises utilisatrices, des entités publiques et des particuliers.

En 2017, BNP Paribas Real Estate a renforcé son activité de transaction par l'acquisition de Strutt & Parker, l'un des principaux acteurs du marché immobilier britannique.

Turk Ekonomi Bankasi : Implantée principalement en Turquie, Turk Ekonomi Bankasi offre à sa clientèle (Retail, Corporate et PME) un large éventail de produits financiers et de services, couvrant la banque de détail et la banque privée, les activités de trésorerie et de marchés financiers ainsi que le financement.

Wealth Management : Wealth Management regroupe les activités de banque privée au sein de BNP Paribas. Wealth Management a pour mission de répondre aux attentes d'une clientèle individuelle aisée, des familles actionnaires ou d'entrepreneurs, souhaitant un accompagnement et une prise en charge de l'ensemble de leurs besoins patrimoniaux et financiers.

Corporate Banking : Corporate Banking regroupe l'offre de solutions de financement aux entreprises, l'ensemble des produits de transaction banking, les opérations de conseil en fusions-acquisitions de Corporate Finance et des activités primaires sur les marchés actions.

Global Markets : Global Markets propose aux entreprises et aux clients institutionnels – ainsi qu'aux réseaux de banque de détail et de banque privée – des services en matière d'investissement, de couverture, de financements et de recherche dans les différentes catégories d'actifs. Le modèle économique durable de Global Markets permet aux clients d'avoir accès aux marchés de capitaux dans la zone EMEA (Europe, Moyen Orient et Afrique), en Asie-Pacifique et dans la zone Amériques, en proposant des solutions innovantes et des plateformes digitales. Global Markets rassemble les activités Fixed Income, Currencies & Commodities et Equity & Prime Services.

Securities Services : BNP Paribas Securities Services est l'un des principaux acteurs mondiaux du métier Titres et propose des solutions intégrées à tous les acteurs du cycle d'investissement, sell-side, buy-side et émetteurs.

Les tests de valorisation des écarts d'acquisition reposent sur trois méthodes de valorisation distinctes, l'une fondée sur l'observation de transactions sur des entités aux activités comparables, la deuxième consistant à rechercher les paramètres de marché induits des cotations d'entités aux activités comparables, enfin la troisième résultant de la rentabilité future escomptée (« discounted cash flow method » - DCF).

Lorsque l'une des deux méthodes fondée sur des comparables suggère la nécessité d'une dépréciation, la méthode DCF est utilisée pour en valider le bien fondé et le cas échéant en déterminer le montant.

La méthode DCF repose sur un certain nombre d'hypothèses relatives aux projections de flux de revenus, de dépenses et de coût du risque (flux de trésorerie) fondées sur des plans à moyen terme sur une période de 5 ans. Les flux de trésorerie sont projetés au-delà de 5 ans sur la base d'un taux de croissance à l'infini et peuvent être normalisés lorsque l'environnement court terme ne reflète pas les conditions normales du cycle économique.

Les paramètres majeurs sensibles aux hypothèses sont le coût du capital, le coefficient d'exploitation, le coût du risque et le taux de croissance à l'infini.

Le coût du capital est déterminé sur la base d'un taux sans risque, d'une prime de risque de marché observée, pondérée par un facteur de risque déterminé par rapport à des comparables propres à chaque ensemble homogène de métiers. Les valeurs retenues pour ces paramètres sont déterminées en utilisant des sources d'information externes.

Le niveau de fonds propres alloués est déterminé pour chaque ensemble homogène de métiers en fonction des exigences de "Common Equity Tier One" requises par la réglementation de l'entité juridique à laquelle l'ensemble homogène est rattaché, avec un minimum de 7%.

Le taux de croissance à l'infini utilisé est de 2 % pour les ensembles homogènes de métiers exerçant dans un environnement économique mature. Pour ceux implantés dans des pays pour lesquels le taux d'inflation est très élevé, un add-on, issu de sources externes, est pris en compte.

Le tableau ci-après représente la sensibilité de la valorisation des unités génératrices de trésorerie à une variation normée de la valeur des paramètres utilisés dans la méthode DCF : le coût du capital, le coefficient d'exploitation en valeur terminale, le coût du risque en valeur terminale et le taux de croissance à l'infini.

La prise en compte des taxes bancaires complémentaires en Pologne ainsi que le rehaussement du niveau d'exigence en fonds propres réglementaires pour BGZ ont conduit à déprécier en 2016 la totalité de l'écart d'acquisition (127 millions d'euros).

En 2017, la revue à la baisse des perspectives de croissance de Turk Ekonomi Bankasi a conduit à déprécier la totalité de l'écart d'acquisition de TEB (172 millions d'euros).

- **Sensibilité de la valorisation des principaux écarts d'acquisition à une variation de 10 points de base du coût du capital, de 1% du coefficient d'exploitation en valeur terminale, de 5% du coût du risque en valeur terminale et de 50 points de base du taux de croissance à l'infini**

En millions d'euros	BancWest	Personal Finance
Coût du capital	8,5%	9,6%
Variation défavorable de + 10 points de base	(188)	(220)
Variation favorable de - 10 points de base	194	226
Coefficient d'exploitation	56,7%	45,5%
Variation défavorable de + 1 %	(288)	(415)
Variation favorable de - 1 %	288	415
Coût du risque	(250)	(1 764)
Variation défavorable de + 5%	(267)	(218)
Variation favorable de - 5 %	267	218
Taux de croissance à l'infini	2,0%	2,0%
Variation défavorable de -50 points de base	(388)	(550)
Variation favorable de +50 points de base	453	628

Pour les ensembles homogènes BancWest et Personal Finance mentionnés ci-dessus, il n'y aurait pas lieu de déprécier les écarts d'acquisition même en retenant, pour le test de dépréciation, les quatre variations les plus défavorables du tableau.

4.p PROVISIONS TECHNIQUES DES SOCIÉTÉS D'ASSURANCE

En millions d'euros, au	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Passifs relatifs aux contrats d'assurance	150 650	141 368
Provisions techniques brutes		
- Contrats d'assurance en unités de compte	59 712	52 314
- Autres contrats d'assurance	90 938	89 054
Passifs relatifs aux contrats financiers avec participation discrétionnaire	35 838	34 719
Participation différée passive aux bénéfices	16 948	17 539
Total des provisions techniques des sociétés d'assurance	203 436	193 626
Passifs relatifs aux contrats financiers en unités de compte ⁽¹⁾	3 534	3 624
Total des passifs nets relatifs aux contrats émis par les sociétés d'assurance	206 970	197 250

⁽¹⁾ Les passifs relatifs aux contrats financiers en unités de compte sont présentés dans la rubrique « Dettes envers la clientèle » (note 4.g).

La provision pour participation différée aux bénéfices résulte de l'application de la « comptabilité reflet » : elle représente la quote-part des assurés, des filiales d'assurance-vie en France et en Italie, dans les plus et moins-values latentes et les dépréciations constatées sur les actifs, lorsque la rémunération des contrats est liée à leur rendement. Elle est déterminée à partir de calculs stochastiques modélisant les plus ou moins-values latentes attribuables aux assurés en fonction des scénarios économiques, ainsi que d'hypothèses de taux servis et de collecte. Il en ressort notamment pour la France un taux de 90% en 2017 comme en 2016.

La variation des passifs relatifs aux contrats émis par les entreprises d'assurance s'analyse ainsi :

En millions d'euros	Exercice 2017	Exercice 2016
Passifs relatifs aux contrats d'assurance en début de période	197 250	187 302
Dotation aux provisions techniques des contrats d'assurance et collecte réalisée sur les contrats financiers liés à l'activité d'assurance-vie	23 219	23 098
Prestations payées	(16 830)	(14 694)
Effets des variations de valeur des actifs des contrats en unités de compte	3 393	979
Effets des variations de parités monétaires	(566)	474
Effet des variations de périmètre	504	91
Passifs relatifs aux contrats d'assurance en fin de période	206 970	197 250

La part réassurée des passifs relatifs aux contrats émis par les entreprises d'assurance est présentée dans la note 4.1.

4.q PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

• Provisions pour risques et charges par nature

En millions d'euros, au	31 décembre 2016	Dotations nettes aux provisions	Utilisations des provisions	Réévaluations comptabilisées directement en capitaux propres	Variation des parités monétaires et divers	31 décembre 2017
Provisions sur engagements sociaux	7 189	845	(1 007)	16	(303)	6 740
dont avantages postérieurs à l'emploi (note 6.b)	4 590	187	(240)	23	(221)	4 339
dont aide médicale postérieure à l'emploi (note 6.b)	155	2	(2)	(7)	(5)	143
dont provision au titre des autres avantages à long terme (note 6.c)	1 267	236	(278)		(55)	1 170
dont provisions au titre des plans de départ volontaire, pré-retraite, et plans d'adaptation des effectifs (note 6.d)	495	(7)	(89)		(10)	389
dont provisions sur paiements à base d'actions (note 6.e)	682	427	(398)		(12)	699
Provisions au titre des comptes et plans d'épargne-logement	174	(18)	-	-	-	156
Provisions au titre des engagements de crédit (note 2.g)	998	-	(47)	-	(45)	906
Provisions pour litiges	1 635	656	(381)	-	(53)	1 857
Autres provisions pour risques et charges ⁽¹⁾	1 805	470	(875)	-	2	1 402
Total des provisions pour risques et charges	11 801	1 953	(2 310)	16	(399)	11 061

(1) Les autres provisions pour risques et charges incluent les provisions pour services de maintenance relatives aux opérations de location simple pour 655 millions d'euros au 31 décembre 2017 et 632 millions d'euros au 31 décembre 2016, enregistrées en produits et charges des autres activités (note 2 e).

• Provisions et assimilées au titre des comptes et plans d'épargne-logement

En millions d'euros, au	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement	18 137	17 938
dont au titre des plans d'épargne-logement	15 934	15 663
<i>ayant une ancienneté supérieure à 10 ans</i>	3 914	3 230
<i>ayant une ancienneté comprise entre 4 ans et 10 ans</i>	6 234	5 645
<i>ayant une ancienneté inférieure à 4 ans</i>	5 786	6 788
Crédits en vie octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement	76	112
dont au titre des plans d'épargne-logement	13	19
Provisions et assimilées constituées au titre des comptes et plans d'épargne-logement	157	176
provisions constituées au titre des plans d'épargne-logement	154	172
provisions constituées au titre des comptes d'épargne-logement	2	2
décote constituée au titre des comptes et plans d'épargne-logement	1	2

4.r COMPENSATION DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Les tableaux suivants présentent les montants des actifs financiers et passifs financiers avant et après compensation. Ces informations, requises par la norme IFRS 7, ont pour but de permettre la comparabilité avec le traitement applicable selon les principes comptables généralement admis aux Etats-Unis (US GAAP), moins restrictifs que la norme IAS 32 en matière de compensation.

Les « montants compensés au bilan » ont été établis selon les critères de la norme IAS 32. Ainsi, un actif financier et un passif financier sont compensés et un solde net est présenté au bilan si et seulement si le Groupe a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés, et s'il a l'intention, soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. L'essentiel des montants compensés provient des opérations de pensions livrées et de dérivés traitées avec des chambres de compensation.

Les « impacts des conventions-cadre de compensation et accords similaires » correspondent aux encours d'opérations au sein de contrats exécutoires mais qui ne satisfont pas les critères de compensation établis par la norme IAS 32. C'est le cas notamment des opérations pour lesquelles le droit à compenser ne peut être exercé qu'en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite de l'une ou l'autre des parties au contrat.

Les « instruments financiers donnés ou reçus en garantie » regroupent les dépôts de garantie et les collatéraux échangés sous forme de titres à leur valeur de marché. L'exercice de ces garanties est conditionné à l'insolvabilité, à la défaillance ou à la faillite de l'une des parties au contrat.

Pour les opérations avec conventions-cadre, les dépôts de garantie reçus ou donnés en contrepartie des valeurs de marché positives ou négatives des instruments financiers sont comptabilisés au bilan dans les comptes de régularisation et actifs ou passifs divers.

En millions d'euros, au 31 décembre 2017	Montants bruts des actifs financiers	Montants compensés au bilan	Montants nets présentés dans le bilan	Impacts des conventions- cadre de compensation et accords similaires	Instruments financiers reçus en garantie	Montants nets
Actif						
Instruments financiers en valeur de marché par résultat						
Portefeuille de titres de transaction	119 452		119 452			119 452
Prêts	1 840		1 840			1 840
Opérations de pension	272 885	(131 167)	141 718	(29 448)	(107 743)	4 527
Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	96 946	(14)	96 932			96 932
Instruments financiers dérivés (incluant les dérivés de couverture)	332 966	(88 980)	243 986	(176 988)	(27 154)	39 844
Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle	774 539	(1 194)	773 345	(492)	(1 801)	771 052
<i>Dont opérations de pension</i>	2 368		2 368	(492)	(1 801)	75
Comptes de régularisation et actifs divers	107 611	(400)	107 211		(31 872)	75 339
<i>Dont dépôts de garantie donnés</i>	57 265		57 265		(31 872)	25 393
Autres actifs non soumis à compensation	475 768		475 768			475 768
TOTAL ACTIF	2 182 007	(221 755)	1 960 252	(206 928)	(168 570)	1 584 754

En millions d'euros, au 31 décembre 2017	Montants bruts des passifs financiers	Montants compensés au bilan	Montants nets présentés dans le bilan	Impacts des conventions- cadre de compensation et accords similaires	Instruments financiers donnés en garantie	Montants nets
Dettes						
Instruments financiers en valeur de marché par résultat						
Portefeuille de titres de transaction	69 313		69 313			69 313
Emprunts	4 499		4 499			4 499
Opérations de pension	298 815	(131 167)	167 648	(28 875)	(132 188)	6 585
Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	53 455	(14)	53 441			53 441
Instruments financiers dérivés (incluant les dérivés de couverture)	332 681	(88 980)	243 701	(176 988)	(34 050)	32 663
Dettes envers les établissements de crédit et envers la clientèle	844 587	(1 194)	843 393	(1 065)	(4 872)	837 456
<i>Dont opérations de pension</i>	6 182		6 182	(1 065)	(4 872)	245
Comptes de régularisation et passifs divers	86 535	(400)	86 135		(24 278)	61 857
<i>Dont dépôts de garantie reçus</i>	40 612		40 612		(24 278)	16 334
Autres dettes non soumises à compensation	384 913		384 913			384 913
TOTAL DETTES	2 074 798	(221 755)	1 853 043	(206 928)	(195 388)	1 450 727

En millions d'euros, au 31 décembre 2016	Montants bruts des actifs financiers	Montants compensés au bilan	Montants nets présentés dans le bilan	Impacts des conventions- cadre de compensation et accords similaires	Instruments financiers reçus en garantie	Montants nets
Actif						
Instruments financiers en valeur de marché par résultat						
Portefeuille de titres de transaction	123 679		123 679			123 679
Prêts	525		525			525
Opérations de pension	274 012	(122 295)	151 717	(26 537)	(121 424)	3 756
Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	87 734	(90)	87 644			87 644
Instruments financiers dérivés (incluant les dérivés de couverture)	481 412	(135 117)	346 295	(267 679)	(35 163)	43 453
Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle	760 831	(1 187)	759 644	(900)	(4 118)	754 626
<i>Dont opérations de pension</i>	5 145		5 145	(900)	(4 118)	127
Comptes de régularisation et actifs divers	117 254	(1 287)	115 967		(33 090)	82 877
<i>Dont dépôts de garantie donnés</i>	66 722		66 722		(33 090)	33 632
Autres actifs non soumis à compensation	491 488		491 488			491 488
TOTAL ACTIF	2 336 935	(259 976)	2 076 959	(295 116)	(193 795)	1 588 048

En millions d'euros, au 31 décembre 2016	Montants bruts des passifs financiers	Montants compensés au bilan	Montants nets présentés dans le bilan	Impacts des conventions- cadre de compensation et accords similaires	Instruments financiers donnés en garantie	Montants nets
Dettes						
Instruments financiers en valeur de marché par résultat						
Portefeuille de titres de transaction	70 326		70 326			70 326
Emprunts	4 190		4 190			4 190
Opérations de pension	301 311	(122 295)	179 016	(26 397)	(150 329)	2 290
Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	54 166	(90)	54 076			54 076
Instruments financiers dérivés (incluant les dérivés de couverture)	473 483	(135 117)	338 366	(267 679)	(35 230)	35 457
Dettes envers les établissements de crédit et envers la clientèle	842 800	(1 187)	841 613	(1 040)	(5 924)	834 649
<i>Dont opérations de pension</i>	7 054		7 054	(1 040)	(5 924)	90
Comptes de régularisation et passifs divers	100 694	(1 287)	99 407		(30 918)	68 489
<i>Dont dépôts de garantie reçus</i>	54 249		54 249		(30 918)	23 331
Autres dettes non soumises à compensation	384 745		384 745			384 745
TOTAL DETTES	2 231 715	(259 976)	1 971 739	(295 116)	(222 401)	1 454 222

4.s TRANSFERTS D'ACTIFS FINANCIERS

Les actifs financiers que le Groupe a transférés mais qui ne sont pas décomptabilisés sont essentiellement constitués de titres cédés temporairement dans le cadre d'une mise en pension ou d'un prêt, ainsi que de créances ayant fait l'objet d'opérations de titrisation. Les passifs associés aux titres mis en pension sont les dettes comptabilisées sous le libellé « Opérations de pension ». Les passifs associés aux créances titrisées sont constitués des parts de titrisation souscrites par des tiers.

- Prêts de titres, opérations de pensions et autres opérations :**

En millions d'euros, au	31 décembre 2017		31 décembre 2016	
	Valeur comptable des actifs transférés	Valeur comptable des passifs associés	Valeur comptable des actifs transférés	Valeur comptable des passifs associés
Prêts de titres				
Titres en valeur de marché par résultat	4 737		2 800	
Actifs financiers disponibles à la vente	872		5 546	
Opérations de pensions				
Titres en valeur de marché par résultat	24 271	23 545	39 642	38 121
Titres classés en prêts et créances	9	9	356	314
Actifs financiers disponibles à la vente	12 077	12 072	8 967	8 960
Autres opérations				
Titres en valeur de marché par résultat	-	-	195	195
Total	41 966	35 626	57 506	47 590

- Opérations de titrisation ayant fait l'objet d'un refinancement partiel auprès d'investisseurs externes, dont le recours est limité aux actifs transférés :**

En millions d'euros, au 31 décembre 2017	Valeur comptable des actifs transférés	Valeur comptable des passifs associés	Valeur de marché des actifs transférés	Valeur de marché des passifs associés	Position nette
Titrisation					
Prêts et créances	16 532	15 773	16 982	15 852	1 130
Actifs financiers disponibles à la vente	273	176	273	172	101
Total	16 805	15 949	17 255	16 024	1 231

En millions d'euros, au 31 décembre 2016	Valeur comptable des actifs transférés	Valeur comptable des passifs associés	Valeur de marché des actifs transférés	Valeur de marché des passifs associés	Position nette
Titrisation					
Prêts et créances	15 002	13 596	15 477	13 617	1 860
Actifs financiers disponibles à la vente	277	131	279	127	152
Total	15 279	13 727	15 756	13 744	2 012

La banque n'a réalisé aucune opération significative de transfert conduisant à la décomptabilisation partielle ou intégrale d'actifs financiers et à la conservation d'une implication continue dans ces actifs.

5. ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE

5.a ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT DONNES OU REÇUS

Valeur contractuelle des engagements de financement donnés ou reçus par le Groupe :

En millions d'euros, au	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Engagements de financements donnés		
- aux établissements de crédit	3 296	3 833
- à la clientèle	284 277	283 326
Ouverture de crédits confirmés	220 654	219 320
Autres engagements en faveur de la clientèle	63 623	64 006
Total des engagements de financements donnés	287 573	287 159
Engagements de financements reçus		
- des établissements de crédit	71 185	106 964
- de la clientèle	1 785	2 145
Total des engagements de financements reçus	72 970	109 109

5.b ENGAGEMENTS DE GARANTIE DONNES PAR SIGNATURE

En millions d'euros, au	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Engagements de garantie donnés		
- d'ordre des établissements de crédit	14 789	11 696
- d'ordre de la clientèle	126 971	117 281
Cautions immobilières	1 968	1 392
Cautions administratives et fiscales et autres cautions	48 552	46 661
Autres garanties d'ordre de la clientèle	76 451	69 228
Total des engagements de garantie donnés	141 760	128 977

5.c AUTRES ENGAGEMENTS DE GARANTIE

• Instruments financiers donnés en garantie

En millions d'euros, au	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Instruments financiers (titres négociables et créances privées) déposés auprès des banques centrales et mobilisables à tout instant en garantie d'opérations éventuelles de refinancement après décote	102 906	121 349
- Mobilisés en garantie auprès des banques centrales	35 457	22 529
- Disponibles pour des opérations de refinancement	67 449	98 820
Titres donnés en pension	301 764	322 308
Actifs financiers donnés en garantie d'opérations auprès d'établissements de crédit, de la clientèle financière, ou des souscripteurs d'obligations collatéralisées émises par le Groupe⁽¹⁾	147 072	141 674

⁽¹⁾ Incluent notamment des financements de la Société de Financement de l'Économie Française et de la Caisse de Refinancement de l'Habitat.

La valeur de marché de la part des instruments financiers donnés par le Groupe en garantie ou en pension et que le bénéficiaire est autorisé à vendre ou à redonner en garantie s'élève à 408 380 millions d'euros au 31 décembre 2017 (contre 428 421 millions d'euros au 31 décembre 2016).

• Instruments financiers reçus en garantie

En millions d'euros, au	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Instruments financiers reçus en garantie (hors pensions)	128 830	114 550
<i>dont instruments que le Groupe est habilité à vendre ou à redonner en garantie</i>	102 543	90 959
Titres reçus en pension	286 418	288 087

La valeur de marché des instruments financiers reçus en garantie ou en pension que le Groupe a effectivement vendus ou redonnés en garantie s'élève à 272 788 millions d'euros au 31 décembre 2017 (contre 245 149 millions d'euros au 31 décembre 2016).

6. REMUNERATION ET AVANTAGES CONSENTIS AU PERSONNEL

6.a FRAIS DE PERSONNEL

En millions d'euros	Exercice 2017	Exercice 2016
Salaires et traitements fixes et variables, intéressement et participation	12 402	12 067
Charges au titre des avantages sociaux	3 542	3 787
Impôts, taxes et versements assimilés sur les rémunérations	552	548
Total des frais de personnel	16 496	16 402

6.b AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI

La norme IAS 19 distingue deux catégories de dispositifs, chacun traité différemment selon le risque supporté par l'entreprise. Lorsque l'engagement de l'entreprise consiste à verser un montant défini (exprimé en pourcentage du salaire annuel du bénéficiaire par exemple) à un organisme externe, qui assure le paiement des prestations en fonction des avoirs disponibles pour chaque participant au régime, il est qualifié de régime à cotisations définies. En revanche, lorsque l'engagement consiste pour l'entreprise à gérer les actifs financiers financés par la collecte de cotisations auprès des employés et à assumer elle-même la charge des prestations – ou à en garantir le montant final soumis à des aléas futurs – il est qualifié de régime à prestations définies. Il en est de même si l'entreprise confie sous mandat la gestion de la collecte des cotisations et du paiement des prestations à un organisme externe, mais conserve le risque lié à la gestion des actifs et/ou à l'évolution future des prestations.

- **Principaux régimes de retraite à cotisations définies du Groupe**

Le Groupe BNP Paribas a mis en œuvre depuis plusieurs années une politique volontariste de transformation des régimes à prestations définies en régimes à cotisations définies.

Ainsi, en France, le Groupe BNP Paribas cotise à différents organismes nationaux et interprofessionnels de retraite de base et complémentaires. BNP Paribas SA et certaines filiales ont mis en place, par accord d'entreprise, une retraite par capitalisation. A ce titre, les salariés bénéficieront au moment de leur départ en retraite d'une rente venant s'ajouter aux pensions servies par les régimes nationaux.

Par ailleurs, à l'étranger, les plans à prestations définies ayant été fermés dans la plupart des pays aux nouveaux collaborateurs, ceux-ci se voient offrir le bénéfice de plans de pension à cotisations définies.

Les montants versés au titre des régimes postérieurs à l'emploi à cotisations définies s'établissent à 616 millions d'euros pour l'exercice 2017 contre 604 millions d'euros pour l'exercice 2016.

La ventilation par principaux contributeurs est la suivante :

Montant des cotisations en millions d'euros	Exercice 2017	Exercice 2016
France	315	306
Italie	60	62
Royaume-Uni	48	51
Etats-Unis	45	43
Turquie	38	43
Autres	110	99
TOTAL	616	604

En Italie, le régime mis en place par BNL est financé par des cotisations employeurs (4 % des salaires) et des cotisations employés (2 % du salaire). Les employés peuvent également effectuer des versements volontaires additionnels.

Au Royaume-Uni, pour la plupart des salariés, l'employeur verse des cotisations à hauteur de 12 % du salaire, les salariés pouvant effectuer des versements complémentaires volontaires.

Aux Etats-Unis, la banque abonde à hauteur des cotisations payées volontairement par les salariés, sous certaines limites.

- **Principaux régimes de retraite à prestations définies du Groupe, dont indemnités de départ ou de fin de carrière**

- Régimes de retraite à prestations définies

En Belgique, BNP Paribas Fortis finance un plan à prestations définies pour ses employés et cadres entrés en service avant la date d'harmonisation des régimes de pension de la banque au 1^{er} janvier 2002, fondé sur le dernier salaire et le nombre d'années de service. Les engagements actuariels relatifs à ce régime sont partiellement préfinancés à hauteur de 90 % à fin 2017, comparé à 94 % en 2016, auprès de la compagnie d'assurance AG Insurance, dans laquelle le Groupe BNP Paribas possède une participation de 25 %.

Les cadres supérieurs de BNP Paribas Fortis bénéficient d'un régime de retraite complémentaire offrant un capital en fonction des années de service et du salaire final. Ce régime est préfinancé à hauteur de 97 % à fin 2017 (contre 83 % à fin 2016) auprès des compagnies d'assurance AXA Belgium et AG Insurance. Depuis le 1^{er} janvier 2015, les cadres dirigeants bénéficient d'un plan à cotisations définies.

Les autres collaborateurs bénéficient également de régimes à cotisations définies.

Compte tenu de l'obligation légale imposée à l'employeur de garantir un rendement minimum sur les actifs financiers investis au titre des régimes de retraite d'entreprise, une provision a été constituée sur ces régimes à cotisations définies, cette garantie de rendement n'étant pas entièrement couverte par l'assureur.

En France, BNP Paribas verse un complément de pension bancaire au titre des droits acquis jusqu'au 31 décembre 1993 par les retraités et les salariés en activité à cette date. Au 31 décembre 2017, les engagements résiduels supportés par le Groupe pour les collaborateurs d'origine BNP sont intégralement portés au bilan.

Les régimes de retraite à prestations définies dont bénéficiaient les cadres supérieurs du Groupe issus de la BNP, de Paribas et de la Compagnie Bancaire, ont tous été fermés aux nouveaux entrants et transformés en régimes de type additif. Les montants qui seront attribués aux bénéficiaires résiduels, sous réserve de leur présence dans le Groupe au moment de leur départ à la retraite, ont été définitivement déterminés lors de la fermeture des régimes. Ces régimes de retraite ont été externalisés auprès de compagnies d'assurance à hauteur de 118 % au 31 décembre 2017, contre 96 % au 31 décembre 2016.

Au Royaume-Uni, subsistent des plans de retraite à prestations définies (fonds de pension), fermés aux nouveaux entrants, qui reposent généralement sur l'acquisition d'une pension définie en fonction du dernier salaire et du nombre d'années de service. La gestion des régimes de pension est assurée par des organismes de gestion indépendants (Trustee). Au 31 décembre 2017, pour toutes les entités au Royaume-Uni, les engagements sont couverts par des actifs financiers à hauteur de 107 %, inchangé par rapport au 31 décembre 2016.

En Suisse, les engagements correspondent à des régimes complémentaires de retraite basés sur le principe de régimes à cotisations définies avec rendement garanti, offrant le versement d'une rente viagère selon des conditions pré-définies. La gestion de ces régimes est assurée par une fondation. Fin 2017, les engagements sont couverts à 90 % par des actifs financiers, contre 85 % fin 2016.

Aux Etats-Unis, les plans de retraite à prestations définies reposent sur l'acquisition annuelle d'un capital constitutif d'une pension, exprimé en pourcentage du salaire annuel et rémunéré à un taux prédéfini. Ces plans sont fermés aux nouveaux entrants et n'offrent quasiment plus aucune acquisition de droits depuis 2012. Au 31 décembre 2017, l'engagement est couvert à 71 % par des actifs financiers, contre 66 % au 31 décembre 2016.

En Turquie, le régime de retraite se substitue au système de pension national (ces engagements sont évalués selon les modalités de transfert et devraient à terme être transférés à l'Etat turc) et propose des garanties au-delà du minimum légal. Fin 2017, les engagements au titre de ce régime sont couverts par les actifs financiers détenus par une fondation externe au Groupe ; ces actifs financiers sont largement excédentaires par rapport aux engagements pris. Cet excédent n'est pas reconnu à l'actif du Groupe.

- Indemnités de départ ou de fin de carrière

Le personnel de différentes sociétés du Groupe bénéficie de diverses prestations telles que les indemnités de départ ou de fin de carrière, définies selon les minima légaux (code du travail, conventions collectives) ou des accords d'entreprise spécifiques.

En France, la couverture de ces indemnités fait l'objet d'un contrat externalisé auprès d'une compagnie d'assurance. Au 31 décembre 2017, cet engagement est couvert à 98 % par des actifs financiers, contre 92 % au 31 décembre 2016.

A l'étranger, les engagements bruts au titre de ces autres avantages sont principalement concentrés en Italie. Ils correspondent à des droits acquis jusqu'au 31 décembre 2006, les régimes ayant été transformés, depuis cette date, en régime à cotisations définies.

- **Engagements relatifs aux régimes à prestations définies et aux indemnités de départ ou de fin de carrière**

- Actifs et passifs comptabilisés au bilan

En millions d'euros, au 31 décembre 2017	Valeur actualisée brute des obligations pour tout ou partie financées par des actifs	Valeur actualisée des obligations non financées	Valeur actualisée des obligations	Valeur de marché des actifs de régime	Valeur de marché des actifs distincts ⁽¹⁾	Limitation d'actifs	Obligation nette	dont actif comptabilisé au bilan pour les régimes à prestations définies	dont actifs nets des régimes à prestations définies	dont valeur de marché des actifs distincts	dont obligation comptabilisée au bilan pour les régimes à prestations définies
Belgique	3 182	21	3 203	(70)	(2 930)		203	(2 930)		(2 930)	3 133
Royaume-Uni	1 681	1	1 682	(1 802)			(120)	(130)	(130)		10
France	1 225	117	1 342	(1 223)			119	(50)	(50)		169
Suisse	1 059	10	1 069	(951)			118				118
Etats-Unis	634	179	813	(575)			238	(6)	(6)		244
Italie		368	368				368				368
Turquie	270	27	297	(422)		152	27				27
Autres	603	194	797	(531)	(1)		265	(5)	(4)	(1)	270
TOTAL	8 654	917	9 571	(5 574)	(2 931)	152	1 218	(3 121)	(190)	(2 931)	4 339

En millions d'euros, au 31 décembre 2016	Valeur actualisée brute des obligations pour tout ou partie financées par des actifs	Valeur actualisée des obligations non financées	Valeur actualisée des obligations	Valeur de marché des actifs de régime	Valeur de marché des actifs distincts ⁽¹⁾	Limitation d'actifs	Obligation nette	dont actif comptabilisé au bilan pour les régimes à prestations définies	dont actifs nets des régimes à prestations définies	dont valeur de marché des actifs distincts	dont obligation comptabilisée au bilan pour les régimes à prestations définies
Belgique	3 125	19	3 144	(52)	(2 877)		215	(2 877)		(2 877)	3 092
Royaume-Uni	1 678	1	1 679	(1 797)			(118)	(133)	(133)		15
France	1 327	125	1 452	(1 227)			225				225
Suisse	1 143	12	1 155	(972)			183				183
Etats-Unis	704	203	907	(589)			318	(4)	(4)		322
Italie		387	387				387				387
Turquie	270	35	305	(460)		190	35				35
Autres	604	198	802	(475)	(49)		278	(53)	(4)	(49)	331
TOTAL	8 851	980	9 831	(5 572)	(2 926)	190	1 523	(3 067)	(141)	(2 926)	4 590

⁽¹⁾ Les actifs distincts sont principalement cantonnés dans le bilan des filiales et participations d'assurance du Groupe – notamment AG Insurance au titre du plan à prestations définies de BNP Paribas Fortis – en couverture des engagements d'autres entités du Groupe qui leur ont été transférés pour couvrir les avantages postérieurs à l'emploi de certaines catégories de salariés.

- Variation de la valeur actualisée des obligations

En millions d'euros	Exercice 2017	Exercice 2016
Valeur actualisée des obligations en début de période	9 831	9 521
Coût des services rendus au cours de l'exercice	257	270
Charge liée à l'actualisation des engagements	147	201
Coût des services passés	(1)	(36)
Effets des liquidations de régime	(7)	(65)
Pertes ou (gains) actuariels liés au changement d'hypothèses démographiques	(58)	7
Pertes ou (gains) actuariels liés au changement d'hypothèses financières	210	734
Pertes ou (gains) actuariels liés aux écarts d'expérience	51	(86)
Cotisations des membres des régimes	24	24
Prestations versées aux bénéficiaires directement payées par l'employeur	(106)	(112)
Prestations versées aux bénéficiaires de prestations financées	(479)	(441)
Effet des variations de change	(352)	(229)
Effet des variations de périmètre	54	43
Valeur actualisée des obligations en fin de période	9 571	9 831

- Variation de la valeur de marché des actifs de régime et des actifs distincts

En millions d'euros	Actifs de régime		Actifs distincts	
	Exercice 2017	Exercice 2016	Exercice 2017	Exercice 2016
Valeur de marché des actifs en début de période	5 572	5 365	2 926	2 939
Produit d'intérêt des actifs	109	137	28	55
Effets des liquidations de régime	(1)	(57)		
(Pertes) gains actuariels de la période	214	392	149	18
Cotisations des membres des régimes	14	14	10	10
Cotisations versées par BNP Paribas	139	206	89	94
Prestations versées aux bénéficiaires de prestations financées	(259)	(234)	(220)	(207)
Effet des variations de change	(329)	(287)		
Effet des variations de périmètre	115	37	(51)	17
Autres variations		(1)		
Valeur de marché des actifs en fin de période	5 574	5 572	2 931	2 926

- Composantes de la charge relative aux plans à prestations définies

En millions d'euros	Exercice 2017	Exercice 2016
Coût des services	250	226
Coût des services rendus au cours de l'exercice	257	270
Coût des services passés	(1)	(36)
Effets des liquidations de régime	(6)	(8)
Charge financière nette	26	27
Charge liée à l'actualisation des engagements	147	201
Charge d'intérêt liée à l'actualisation des limitations d'actifs	16	18
Produit d'intérêt des actifs de régime	(109)	(137)
Produit d'intérêt des actifs distincts	(28)	(55)
Total porté dans les « Frais de personnel »	276	253

- Autres éléments comptabilisés directement en capitaux propres

En millions d'euros	Exercice 2017	Exercice 2016
Autres éléments comptabilisés directement en capitaux propres	194	(291)
(Pertes)/Gains actuariels sur les actifs de régime et actifs distincts	363	410
(Pertes)/Gains actuariels d'hypothèses démographiques sur la valeur actualisée des obligations	58	(7)
(Pertes)/Gains actuariels d'hypothèses financières sur la valeur actualisée des obligations	(210)	(734)
(Pertes)/Gains actuariels dits d'expérience sur la valeur actualisée des obligations	(51)	86
Variation de l'effet de plafonnement des actifs	34	(46)

- Principales hypothèses actuarielles utilisées pour le calcul des engagements

Pour les zones monétaires Euro, Royaume-Uni et Etats-Unis, le Groupe actualise ses engagements sur la base des obligations privées de haute qualité, dont la maturité correspond à la durée des engagements évalués.

Les intervalles de taux retenus sont les suivants :

En pourcentage	31 décembre 2017		31 décembre 2016	
	Taux d'actualisation	Taux d'augmentation future des salaires ⁽¹⁾	Taux d'actualisation	Taux d'augmentation future des salaires ⁽¹⁾
Belgique	0,60%-1,90%	2,90%-3,40%	0,60%-1,40%	2,60%-3,20%
Royaume-Uni	1,50%-2,70%	2,00%-4,70%	1,50%-2,80%	2,00%-4,70%
France	0,50%-1,30%	2,15%-3,40%	0,10%-1,30%	2,00%
Suisse	0,00%-0,80%	1,40%-1,50%	0,00%-0,60%	1,40%
Etats-Unis	2,25%-3,75%	4,00%	1,95%-4,15%	4,00%
Italie	0,50%-1,80%	1,80%-2,70%	0,80%-1,80%	1,40%-1,70%
Turquie	11,80%	6,00%	10,00%-10,15%	6,00%

⁽¹⁾ Y compris dérive des prix (inflation)

Les taux moyens pondérés observés sont les suivants :

- sur la zone Euro : 1,06% au 31 décembre 2017 contre 1,04 % au 31 décembre 2016,
- au Royaume-Uni : 2,41% au 31 décembre 2017 contre 2,61 % au 31 décembre 2016,
- en Suisse : 0,60% au 31 décembre 2017, inchangé par rapport au 31 décembre 2016.

L'effet d'une évolution des taux d'actualisation de 100 pb sur la valeur actualisée des obligations relatives aux avantages postérieurs à l'emploi est le suivant :

Evolution de la valeur actualisée des obligations En millions d'euros	31 décembre 2017		31 décembre 2016	
	Taux d'actualisation -100pb	Taux d'actualisation +100pb	Taux d'actualisation -100pb	Taux d'actualisation +100pb
Belgique	309	(286)	337	(288)
Royaume-Uni	389	(286)	409	(299)
France	144	(122)	167	(139)
Suisse	105	(143)	114	(155)
Etats-Unis	95	(82)	111	(95)
Italie	27	(28)	35	(31)
Turquie	10	(8)	16	(13)

- Rendement effectif des actifs de régime et actifs distincts au cours de la période

	Exercice 2017		Exercice 2016	
	Intervalle de taux (représentatif de l'existence de plusieurs plans au sein d'un même pays)	Taux moyens pondérés	Intervalle de taux (représentatif de l'existence de plusieurs plans au sein d'un même pays)	Taux moyens pondérés
En pourcentage				
Belgique	1,25%-5,90%	2,94%	0,50%-5,00%	2,60%
Royaume-Uni	2,30%-9,70%	6,55%	3,10%-28,40%	23,30%
France	3,65%	3,65%	3,20%	3,20%
Suisse	6,95%-7,85%	6,96%	1,80%-2,40%	1,82%
Etats-Unis	8,40%-14,20%	11,37%	1,70%-6,00%	3,57%
Turquie	10,55%	10,55%	10,00%	10,00%

- Ventilation des actifs de couverture

	31 décembre 2017						31 décembre 2016					
	Actions	Obligations gouverneme ntales	Obligations non gouverneme ntales	Immobilier	Comptes de dépôt	Autres	Actions	Obligations gouverneme ntales	Obligations non gouverneme ntales	Immobilier	Comptes de dépôt	Autres
En pourcentage												
Belgique	7%	52%	19%	1%	0%	21%	6%	51%	22%	2%	0%	19%
Royaume-Uni	26%	35%	9%	0%	1%	29%	30%	39%	8%	0%	2%	21%
France ⁽¹⁾	6%	68%	18%	8%	0%	0%	6%	67%	19%	8%	0%	0%
Suisse	32%	29%	4%	18%	2%	15%	31%	37%	0%	17%	2%	13%
Etats-Unis	33%	36%	18%	0%	8%	5%	38%	40%	16%	2%	3%	1%
Turquie	0%	0%	0%	5%	93%	2%	0%	0%	0%	5%	94%	1%
Autres	13%	23%	9%	1%	12%	42%	6%	12%	9%	1%	16%	56%
GROUPE	16%	41%	14%	4%	6%	18%	16%	43%	14%	4%	7%	16%

⁽¹⁾ En France, la ventilation des actifs de couverture correspond à la ventilation du fonds général de la compagnie d'assurance où sont externalisés les engagements.

Le Groupe a mis en place une gouvernance de gestion des actifs en représentation des engagements de retraite à prestations définies dont les principaux objectifs sont l'encadrement et le contrôle des risques en matière d'investissement.

Elle détaille notamment les principes d'investissement, en particulier la définition d'une stratégie d'investissement des actifs de couverture reposant sur des objectifs financiers et l'encadrement des risques financiers, en vue de préciser la façon dont les actifs de couverture doivent être gérés, au travers de mandats de délégation de gestion financière.

La stratégie d'investissement prévoit qu'une étude d'adossement des actifs et des passifs doit être réalisée a minima annuellement pour les plans dont la valeur des actifs est supérieure à 100 millions d'euros et tous les 3 ans pour les plans entre 20 et 100 millions d'euros.

- **Régimes d'aide médicale postérieure à l'emploi**

Le Groupe offre certains régimes de couverture médicale pour les retraités, dont les principaux se situent aux Etats-Unis et en Belgique. Ces régimes sont majoritairement fermés aux nouveaux entrants.

Fin 2016, le régime de couverture médicale de Bank of the West aux Etats-Unis a été fermé, les droits ont été gelés et les conditions d'éligibilité ont été modifiées pour certains collaborateurs.

La valeur actualisée des obligations au titre de l'aide médicale postérieure à l'emploi s'élève à 143 millions d'euros au 31 décembre 2017, contre 155 millions d'euros au 31 décembre 2016, soit une diminution de 12 millions d'euros au cours de l'exercice 2017, dont 7 millions d'euros comptabilisés directement en capitaux propres.

6.c AUTRES AVANTAGES A LONG TERME

BNP Paribas consent à ses salariés divers avantages à long terme, principalement des primes d'ancienneté, la faculté d'épargner des jours de congés, et certaines protections en cas d'incapacité de travail. La provision nette correspondante s'élève à 462 millions d'euros au 31 décembre 2017, contre 533 millions d'euros au 31 décembre 2016.

Par ailleurs, dans le cadre de la politique de rémunération variable mise en œuvre au sein du Groupe, des plans annuels de rémunération différée sont établis au bénéfice de certains collaborateurs, dont la contribution aux performances du Groupe est significative, ou en application de dispositions réglementaires particulières. Ces plans prévoient le versement différé dans le temps de la rémunération variable et soumettent, le cas échéant, ce versement à des conditions de performance des métiers, des pôles et du Groupe.

Depuis 2013, BNP Paribas a mis en place un plan de fidélisation Groupe dont le versement en numéraire au terme d'une période d'acquisition de 3 ans évolue en fonction de la performance intrinsèque du Groupe. Ce plan de fidélisation a pour objectif d'associer différentes catégories de cadres aux objectifs de développement et de rentabilité du Groupe. Ces personnels sont représentatifs des talents du Groupe et de la relève de son encadrement : cadres dirigeants, cadres occupant un poste clé, responsables opérationnels ou experts, cadres à potentiel, jeunes cadres identifiés en raison de leurs performances et de leurs perspectives d'évolution professionnelle, et contributeurs clés aux résultats du Groupe.

Les montants attribués dans le cadre de ce plan sont pour 80 % indexés sur la performance opérationnelle du Groupe sur 3 ans, et pour 20 % indexés sur l'atteinte d'objectifs liés à la Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE) du Groupe. Ces objectifs, au nombre de 9, sont en ligne avec les 4 piliers formant la base de la politique RSE du Groupe. En outre, le paiement final est soumis à une condition de présence continue dans le Groupe entre la date d'attribution et la date de paiement, sous réserve que le Résultat d'exploitation et le Résultat avant impôt du Groupe l'année précédant le paiement soient strictement positifs. Pour les collaborateurs soumis à des dispositions réglementaires particulières, ce plan de fidélisation est adapté conformément aux exigences de la directive européenne CRD4.

La provision nette correspondant aux plans de rémunération variable du Groupe et au plan de fidélisation s'élève à 619 millions d'euros au 31 décembre 2017, contre 635 millions d'euros au 31 décembre 2016.

En millions d'euros, au	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Provisions nettes au titre des autres avantages à long terme	1 081	1 168
Actif comptabilisé au bilan au titre des autres avantages à long terme	(89)	(99)
Obligation comptabilisée au bilan au titre des autres avantages à long terme	1 170	1 267

6.d INDEMNITES DE FIN DE CONTRAT DE TRAVAIL

BNP Paribas a mis en place un certain nombre de plans de départs anticipés reposant sur le volontariat de salariés répondant à certains critères d'éligibilité. Les charges liées aux plans de départ volontaire et aux plans d'adaptation des effectifs font l'objet de provisions au titre des personnels en activité éligibles dès lors que le plan concerné a fait l'objet d'un accord ou d'une proposition d'accord paritaire.

En France, en 2016, les activités de CIB au sein de BNP Paribas SA et BNP Paribas Arbitrage ont mis respectivement en place dans leur périmètre un plan de départ volontaire s'étirant sur trois années (octobre 2016 à décembre 2018).

En millions d'euros, au	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Provisions au titre des plans de départ volontaire, pré-retraite, et plans d'adaptation des effectifs	389	495

6.e PAIEMENTS A BASE D' ACTIONS

PLANS DE FIDELISATION, DE REMUNERATION ET D'INTERESSEMENT EN ACTIONS

BNP Paribas a mis en place, au bénéfice de certains de ses collaborateurs, différents produits de rémunération à base d'actions, jusqu'en 2012 : des plans d'actions de performance et des plans d'options de souscription ou d'achat d'actions.

Depuis cette date, seuls certains plans de rémunération à long terme payés en numéraire restent indexés sur le cours de l'action BNP Paribas, en particulier pour les collaborateurs dont les activités sont susceptibles d'avoir une incidence sur le profil de risque du Groupe.

- **Rémunération variable différée versée en numéraire indexé sur le cours de l'action**

Dans le cadre de la politique de rémunération variable mise en œuvre au sein du Groupe, des plans annuels de rémunération différée établis au bénéfice de certains collaborateurs dont la contribution aux performances du Groupe est significative, ou en application de dispositions réglementaires particulières, prévoient une rémunération variable sur une période pluriannuelle et payable en numéraire indexé sur le cours de l'action, le paiement en étant reporté sur plusieurs années.

- Rémunération variable pour les collaborateurs soumis à des dispositions réglementaires particulières

Depuis la publication de l'arrêté du Ministère de l'Economie et des Finances du 13 décembre 2010 et suite aux dispositions de la directive européenne CRD4 du 26 juillet 2013 transposée en droit français dans le Code Monétaire et Financier, par l'ordonnance du 20 février 2014 ainsi que les décrets et arrêtés du 3 novembre 2014 et le règlement délégué européen du 4 mars 2014, les plans de rémunération variable s'appliquent aux collaborateurs du Groupe exerçant des activités susceptibles d'avoir une incidence significative sur le profil de risque de l'entreprise.

Ces plans prévoient le versement différé dans le temps de la rémunération variable et le soumettent, le cas échéant, à des conditions de performance des métiers, des pôles et du Groupe.

Les sommes seront versées notamment en numéraire indexé sur l'évolution, à la hausse ou à la baisse, de l'action BNP Paribas.

- Rémunération variable différée pour les autres collaborateurs du Groupe

Les plans annuels de rémunération différée applicables aux collaborateurs dont la contribution aux performances du Groupe est significative sont en partie versés en numéraire indexé sur l'évolution, à la hausse ou à la baisse, de l'action BNP Paribas.

- **Plan Global d'Intéressement en Actions (jusqu'en 2012)**

BNP Paribas avait mis en place un Plan Global d'Intéressement en Actions, comportant, au bénéfice de certains collaborateurs du Groupe, attribution d'options de souscription d'actions et attribution d'actions de performance.

Le prix d'exercice des plans d'options de souscription, déterminé lors de chaque émission, ne comporte pas de décote. La durée de vie des options est de 8 ans.

Les actions de performance attribuées entre 2009 et 2012 sont acquises à titre définitif, sous condition de présence, à l'issue d'une période d'acquisition de 3 ou 4 ans selon le cas, et la période de conservation des actions de performance est de deux ans pour les collaborateurs exerçant leur activité en France.

A compter de 2010, la fraction de l'attribution conditionnelle de chaque bénéficiaire avait été fixée à 100 % de l'attribution totale pour les membres du Comité Exécutif et les cadres dirigeants du Groupe BNP Paribas, et à 20 % pour les autres bénéficiaires.

Dans le cadre des plans d'options mis en place entre 2003 et 2011, à 7 reprises sur 30 mesures de performance réalisées, la condition de performance n'a pas été intégralement remplie et les modalités d'ajustement prévues ont été mises en œuvre. Concernant les plans d'actions de performance attribuées entre 2009 et 2012, à 3 reprises sur 10 mesures la condition de performance n'a pas été atteinte, entraînant la perte de la fraction conditionnelle correspondante.

Tous les plans non expirés se dénoueront par une éventuelle souscription d'actions BNP Paribas.

- Charge représentée par les paiements à base d'actions

Charge ou (produit) en millions d'euros	Exercice 2017	Exercice 2016
Plans de rémunération différée antérieurs	82	139
Plans de rémunération différée de l'exercice	345	327
Plan global d'intéressement en actions	-	1
Total	427	467

- **Principes d'évaluation des plans d'options de souscription d'actions et d'actions de performance**

Conformément aux prescriptions de la norme IFRS 2, BNP Paribas évalue les options de souscription d'actions et les actions de performance attribuées et comptabilise une charge, déterminée à la date d'attribution du plan, calculée respectivement à partir de la valeur de marché des options et des actions. Celles-ci sont donc évaluées à leur valeur initiale qui ne pourra pas être modifiée par la suite en fonction de l'évolution ultérieure du cours de bourse du titre BNP Paribas. Seules les hypothèses relatives à la population de bénéficiaires (pertes de droit) et aux conditions de performance interne peuvent faire l'objet d'une révision au cours de la période d'acquisition des droits et donner lieu à un réajustement de la charge. La valorisation des plans du Groupe est effectuée par une société spécialisée indépendante.

- **Historique des plans attribués dans le cadre du Plan Global d'Intéressement en Actions**

Les caractéristiques et conditions générales attachées à l'ensemble des attributions au titre des plans existants au 31 décembre 2017 sont décrites dans les tableaux ci-après :

- Plans d'options de souscription d'actions

Caractéristiques du plan							Options en vie à la fin de la période	
Société émettrice du plan	Date d'attribution	Nombre de bénéficiaires	Nombre d'options attribuées ⁽¹⁾	Date de départ d'exercice des options	Date d'expiration des options	Prix d'exercice ajusté (en euros) ⁽¹⁾	Nombre d'options ⁽¹⁾	Durée résiduelle en années jusqu'à l'échéance des options
BNP Paribas SA ⁽²⁾	06/04/2009	1 397	2 437 234	08/04/2013	05/04/2017	35,11	-	-
BNP Paribas SA ⁽²⁾	05/03/2010	1 820	2 423 700	05/03/2014	02/03/2018	51,20	814 312	0,2
BNP Paribas SA ⁽²⁾	04/03/2011	1 915	2 296 820	04/03/2015	04/03/2019	56,45	1 463 131	1,2
Total des options en vie à la fin de la période							2 277 443	

⁽¹⁾ Les nombres d'options et les prix d'exercice ont été ajustés le cas échéant pour tenir compte du détachement d'un Droit Préférentiel de Souscription intervenu le 30 septembre 2009, conformément à la réglementation en vigueur.

⁽²⁾ Les modalités d'exercice d'une fraction des options attribuées aux salariés sont subordonnées à la réalisation d'une condition de performance relative du titre BNP Paribas, par rapport à l'indice sectoriel Dow Jones EURO STOXX Banks, pendant la période d'indisponibilité. En conséquence de cette condition de performance relative, le prix d'exercice ajusté a été relevé à 67,74 euros au lieu de 56,45 euros pour 208 311 options du plan du 4 mars 2011 restant en vie en fin de période.

- Plans d'attribution d'actions de performance

Au 31 décembre 2017, 1 347 actions BNP Paribas SA issues des plans d'attribution des années 2009 à 2012 ne sont pas encore acquises par leurs bénéficiaires.

- **Mouvements intervenus sur les plans d'options de souscription**

	Exercice 2017		Exercice 2016	
	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré (en euros)	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré (en euros)
Options en vie au 1er janvier	4 176 666	51,98	8 201 959	56,09
Options exercées pendant la période	(1 856 733)	47,64	(682 500)	41,75
Options devenues caduques pendant la période	(42 490)		(3 342 793)	
Options en vie au 31 décembre	2 277 443	55,61	4 176 666	51,98
Options exerçables au 31 décembre	2 277 443	55,61	4 176 666	51,98

Le cours de bourse moyen de levée des options en 2017 s'élève à 62,82 euros (contre 54,07 euros en 2016).

7. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

7.a ÉVOLUTION DU CAPITAL ET RESULTAT PAR ACTION

Le capital social de BNP Paribas SA s'élève au 31 décembre 2017 à 2 497 718 772 euros, divisé en 1 248 859 386 actions de 2 euros de nominal chacune (contre 2 494 005 306 euros et 1 247 002 653 actions au 31 décembre 2016).

- **Actions émises par BNP Paribas détenues par le Groupe**

	Opérations pour compte propre		Opérations de négoce ⁽¹⁾		Total	
	en nombre	valeur comptable (en millions d'euros)	en nombre	valeur comptable (en millions d'euros)	en nombre	valeur comptable (en millions d'euros)
Actions détenues au 31 décembre 2015	1 623 873	81	(161 929)	(9)	1 461 944	72
Acquisitions effectuées	1 365 397	61			1 365 397	61
Cessions effectuées	(1 407 897)	(63)			(1 407 897)	(63)
Actions remises au personnel	(731 055)	(35)			(731 055)	(35)
Réduction de capital	(65 000)	(3)			(65 000)	(3)
Autres mouvements			276 647	16	276 647	16
Actions détenues au 31 décembre 2016	785 318	41	114 718	7	900 036	48
Acquisitions effectuées	320 794	20			320 794	20
Cessions effectuées	(297 794)	(18)			(297 794)	(18)
Actions remises au personnel	(576)				(576)	
Autres mouvements			(272 895)	(17)	(272 895)	(17)
Actions détenues au 31 décembre 2017	807 742	43	(158 177)	(10)	649 565	33

⁽¹⁾ Transactions réalisées dans le cadre d'une activité de négoce et d'arbitrage sur indices boursiers.

Au 31 décembre 2017, le Groupe BNP Paribas était détenteur de 649 565 actions BNP Paribas représentant 33 millions d'euros qui ont été portés en diminution des capitaux propres.

Dans le cadre du contrat de liquidité du titre BNP Paribas sur le marché italien, conforme à la Charte de déontologie reconnue par l'AMF, conclu avec Exane BNP Paribas, 320 794 actions ont été achetées au cours de l'exercice 2017 au prix moyen de 61,78 euros et 297 794 actions ont été vendues au prix moyen de 62,08 euros. Au 31 décembre 2017, 80 500 titres représentant 5,2 millions d'euros sont détenus par BNP Paribas SA au titre de ce contrat.

Du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, 576 actions ont été livrées à la suite de l'attribution définitive d'actions de performance à leurs bénéficiaires.

- **Actions de préférence et Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée (TSSDI) éligibles aux fonds propres prudentiels de catégorie Tier 1**

- Actions de préférence émises par les filiales étrangères du Groupe

BNP Paribas Personal Finance a procédé en 2004 à deux émissions d'actions de préférence, sans échéance et sans droit de vote, par l'intermédiaire d'une structure dédiée de droit anglais contrôlée de façon exclusive. Depuis la première date de call, les actions peuvent être remboursées au pair à l'initiative de l'émetteur à chaque date de tombée du coupon trimestriel.

Emetteur	Date d'émission	Devise	Montant (en millions d'euros)	Taux et durée avant la première date de call	Taux après la première date de call
Cofinoga Funding II LP	janvier et mai 2004	EUR	80	TEC 10 ⁽¹⁾ + 1,35%	10 ans TEC 10 ⁽¹⁾ + 1,35%
Total au 31 décembre 2017			73 ⁽²⁾		

⁽¹⁾ TEC 10 est l'indice quotidien des rendements des emprunts d'Etat à long terme correspondant au taux de rendement actuariel d'une obligation du Trésor fictive dont la durée serait de dix ans.

⁽²⁾ Valeur en date de prise de contrôle du groupe LaSer.

Les capitaux souscrits par le biais de ces émissions ainsi que la rémunération versée aux porteurs des titres correspondants sont repris dans la rubrique « Intérêts minoritaires » au bilan.

- Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée émis par BNP Paribas SA

BNP Paribas a émis des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée qui offrent aux souscripteurs une rémunération à taux fixe, fixe révisable ou variable et peuvent être remboursés à l'issue d'une période fixe puis à chaque date anniversaire du coupon ou tous les cinq ans. En cas de non-remboursement à l'issue de cette période, il sera versé pour certaines de ces émissions un coupon flottant indexé sur Euribor, Libor ou un taux de swap ou un coupon fixe.

Le 30 mars 2016, BNP Paribas SA a émis des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée pour un montant de 1 500 millions de dollars. Cette émission offre aux souscripteurs une rémunération à taux fixe de 7,625%. Les titres pourront être remboursés à l'issue d'une période de 5 ans. En cas de non-remboursement en 2021, il sera versé semestriellement un coupon indexé sur le taux de swap dollar à 5 ans. Cette émission est admissible dans les fonds propres additionnels de catégorie 1.

Les 12 et 19 avril 2016, BNP Paribas SA a remboursé les émissions d'avril 2006, pour un montant respectivement de 549 millions d'euros et de 450 millions de livres sterling, à leur première date de call. Ces émissions offraient aux souscripteurs une rémunération à taux fixe respectivement de 4,73% et de 5,945%.

Le 13 juillet 2016, BNP Paribas SA a remboursé l'émission de juillet 2006, pour un montant de 163 millions de livres sterling, à sa première date de call. Cette émission offrait aux souscripteurs une rémunération à taux fixe de 5,954%.

Le 14 décembre 2016, BNP Paribas SA a émis des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée pour un montant de 750 millions de dollars. Cette émission offre aux souscripteurs une rémunération à taux fixe de 6,75%. Les titres pourront être remboursés à l'issue d'une période de 5 ans et 3 mois. En cas de non-remboursement en 2022, il sera versé semestriellement un coupon indexé sur le taux de swap dollar à 5 ans. Cette émission est admissible dans les fonds propres additionnels de catégorie 1.

Le 13 avril 2017, BNP Paribas SA a remboursé l'émission d'avril 2007, pour un montant de 638 millions d'euros, à sa première date de call. Cette émission offrait aux souscripteurs une rémunération à taux fixe de 5,019%.

Le 23 octobre 2017, BNP Paribas SA a remboursé l'émission d'octobre 2007, pour un montant de 200 millions de livres sterling, à sa première date de call. Cette émission offrait aux souscripteurs une rémunération à taux fixe de 7,436%.

Le 15 novembre 2017, BNP Paribas SA a émis des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée pour un montant de 750 millions de dollars. Cette émission offre aux souscripteurs une rémunération à taux fixe de 5,125%. Les titres pourront être remboursés à l'issue d'une période de 5 ans. En cas de non-remboursement en 2022, il sera versé semestriellement un coupon indexé sur le taux de swap dollar à 5 ans. Cette émission est admissible dans les fonds propres additionnels de catégorie 1.

Les caractéristiques de ces différentes émissions sont résumées dans le tableau suivant :

Date d'émission	Devise	Montant (en millions d'unités)	Périodicité de tombée du coupon	Taux et durée avant la première date de call		Taux après la première date de call
Octobre 2005	EUR	1 000	annuelle	4,875%	6 ans	4,875%
Octobre 2005	USD	400	annuelle	6,250%	6 ans	6,250%
Juillet 2006	EUR	150	annuelle	5,450%	20 ans	Euribor 3 mois + 1,920%
Juin 2007	USD	600	trimestrielle	6,500%	5 ans	6,500%
Juin 2007	USD	1 100	semestrielle	7,195%	30 ans	USD Libor 3 mois + 1,290%
Juin 2008	EUR	500	annuelle	7,781%	10 ans	Euribor 3 mois + 3,750%
Septembre 2008	EUR	100	annuelle	7,570%	10 ans	Euribor 3 mois + 3,925%
Décembre 2009	EUR	2	trimestrielle	Euribor 3 mois + 3,750%	10 ans	Euribor 3 mois + 4,750%
Décembre 2009	EUR	17	annuelle	7,028%	10 ans	Euribor 3 mois + 4,750%
Décembre 2009	USD	70	trimestrielle	USD Libor 3 mois + 3,750%	10 ans	USD Libor 3 mois + 4,750%
Décembre 2009	USD	0,5	annuelle	7,384%	10 ans	USD Libor 3 mois + 4,750%
Juin 2015	EUR	750	semestrielle	6,125%	7 ans	Swap EUR 5 ans + 5,230%
Août 2015	USD	1 500	semestrielle	7,375%	10 ans	Swap USD 5 ans + 5,150%
Mars 2016	USD	1 500	semestrielle	7,625%	5 ans	Swap USD 5 ans + 6,314%
Décembre 2016	USD	750	semestrielle	6,750%	5,25 ans	Swap USD 5 ans + 4,916%
Novembre 2017	USD	750	semestrielle	5,125%	5 ans	Swap USD 5 ans + 2,838%
Total au 31 décembre 2017 en contre valeur euro historique		8 172 ⁽¹⁾				

⁽¹⁾ Net des titres autodétenus par des entités du Groupe

Les intérêts normalement dus sur les Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée peuvent ne pas être payés. Les coupons non versés ne sont pas reportés.

Pour les émissions réalisées avant 2015 cette absence de paiement est conditionnée à l'absence de versement sur les actions ordinaires de BNP Paribas SA et sur les titres assimilés aux Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée au cours de l'année précédente. Les intérêts doivent être versés en cas de distribution de dividende sur les actions ordinaires de BNP Paribas SA.

Du fait de la présence d'une clause d'absorption de pertes, les modalités contractuelles des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée prévoient qu'en cas d'insuffisance de fonds propres prudentiels le nominal des titres émis puisse être réduit pour servir de nouvelle base de calcul des coupons, tant que l'insuffisance n'est pas corrigée et le nominal d'origine des titres reconstitué.

Les capitaux collectés résultant de ces émissions sont repris sous la rubrique « Capital et réserves » au sein des capitaux propres. Les émissions réalisées en devises sont maintenues à la valeur historique résultant de leur conversion en euros à la date d'émission conformément aux prescriptions d'IAS 21. La rémunération relative à ces instruments financiers de capital est traitée comme un dividende.

Au 31 décembre 2017, le Groupe BNP Paribas détenait 15 millions d'euros de Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée qui ont été portés en diminution des capitaux propres.

• **Résultat par action ordinaire**

Le résultat de base par action ordinaire correspond au résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. Le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires est déterminé sous déduction du résultat attribuable aux porteurs d'actions de préférence.

Le résultat dilué par action ordinaire correspond au résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires, divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires ajusté de l'impact maximal de la conversion des instruments dilutifs en actions ordinaires. Il est tenu compte des options de souscriptions d'actions dans la monnaie ainsi que des actions de performance allouées dans le Plan Global d'Intéressement en Actions dans le calcul du résultat dilué par action ordinaire. La conversion de ces instruments n'a pas d'effet sur le résultat net servant au calcul du résultat dilué par action ordinaire.

	Exercice 2017	Exercice 2016
Résultat net pour le calcul du résultat de base et du résultat dilué par action (en millions d'euros) ⁽¹⁾	7 537	7 470
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice	1 246 386 807	1 244 469 997
Effet des actions ordinaires potentiellement dilutives	296 592	147 762
- Plan d'option de souscription d'actions ⁽²⁾	295 245	146 009
- Plan d'actions de performance ⁽²⁾	1 347	1 753
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le calcul du résultat dilué par action	1 246 683 399	1 244 617 759
Résultat de base par action ordinaire (en euros)	6,05	6,00
Résultat dilué par action ordinaire (en euros)	6,05	6,00

⁽¹⁾ Le résultat net pour le calcul du résultat de base et du résultat dilué par action ordinaire correspond au résultat net part du Groupe, ajusté de la rémunération des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée assimilés à des actions de préférence émis par BNP Paribas SA, traitée comptablement comme un dividende, ainsi que de l'effet change associé comptabilisé directement en capitaux propres.

⁽²⁾ Cf note 6.e pour la description des plans d'options de souscription d'actions et d'attribution d'actions de performance.

Le dividende par action versé en 2017 au titre du résultat de l'exercice 2016 s'est élevé à 2,70 euros, contre 2,31 euros versés en 2016 au titre du résultat de l'exercice 2015.

7.b PASSIFS EVENTUELS : PROCEDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE

Le liquidateur de la société Bernard L. Madoff Investment Securities LLC (ci-après « BLMIS ») a intenté un certain nombre de recours contre la Banque et certaines de ses filiales, auprès du tribunal des faillites américain (United States Bankruptcy Court Southern District of New York). Ces recours, connus sous le nom de demandes de « clawback », s'apparentent aux divers recours introduits par le liquidateur de BLMIS à l'encontre de nombreuses institutions, et visent au recouvrement de fonds prétendument transférés aux entités du Groupe BNP Paribas par BLMIS ou indirectement par le biais de fonds liés à BLMIS et dans lesquels des entités du Groupe BNP Paribas détenaient des participations. Le liquidateur de BLMIS prétend qu'en vertu du droit fédéral américain des procédures collectives et du droit de l'Etat de New York, les paiements effectués en faveur des entités du Groupe BNP Paribas sont nuls et recouvrables. Au total, ces recours visent au recouvrement d'une somme d'environ 1,3 milliard de dollars américains. BNP Paribas dispose d'arguments très solides à opposer à ces recours, et se défend vigoureusement dans ces instances. Le 22 novembre 2016, le tribunal des faillites américain a rendu une décision sur la capacité du liquidateur de BLMIS à recouvrer auprès de parties situées à l'étranger des fonds transférés depuis l'étranger. Cette décision a eu pour conséquence le rejet de l'essentiel des actions intentées à l'encontre des entités du Groupe BNP Paribas, lesquelles actions correspondent à la majeure partie des sommes que le liquidateur de BLMIS cherchait à recouvrer. Le rejet de ces actions est susceptible d'appel.

Plusieurs litiges et investigations sont en cours relatifs à la restructuration du groupe Fortis, aujourd'hui Ageas, dont BNP Paribas Fortis ne fait plus partie, et à des événements intervenus avant que BNP Paribas Fortis ne fasse partie du Groupe BNP Paribas. Parmi ces litiges figurent des actions engagées aux Pays-Bas et en Belgique par des groupes d'actionnaires à l'encontre d'Ageas et, entre autres, à l'encontre de BNP Paribas Fortis, en raison de son rôle de coordinateur global de Fortis (aujourd'hui Ageas) dans le cadre de son augmentation de capital réalisée en octobre 2007, pour le financement partiel de l'acquisition d'ABN Amro Bank N.V. Ces groupes d'actionnaires prétendent notamment qu'il y a eu une défaillance dans la communication financière comme, entre autres, la révélation relative à l'exposition aux subprimes. Le 14 mars 2016, Ageas a annoncé avoir conclu avec les représentants de certains groupes d'actionnaires une proposition de règlement des procédures civiles liées à l'ancien groupe Fortis pour les événements de 2007 et 2008. Ce règlement s'adresse à tous les actionnaires Fortis qui ont détenu des actions entre le 28 février 2007 et le 14 octobre 2008, peu importe qu'ils fassent ou non partie d'un groupe d'actionnaires représenté lors de la négociation du règlement. Les parties ont demandé à la Cour d'Appel d'Amsterdam de déclarer le règlement contraignant pour tous les actionnaires Fortis qui peuvent y participer, conformément à la loi néerlandaise sur le règlement collectif des dommages de masse (« Wet Collectieve Afwikkeling Massaschade » ou « WCAM »). Comme la proposition initiale de règlement n'avait pas été déclarée contraignante par la Cour, les parties ont soumis à la Cour, le 12 décembre 2017, une proposition de règlement WCAM amendée. BNP Paribas Fortis pourra se prévaloir de ce règlement, s'il devient définitif. A l'heure actuelle, les procédures civiles impliquant BNP Paribas Fortis eu égard à son rôle susmentionné, pendantes aux Pays-Bas et en Belgique, sont suspendues.

Une action judiciaire est également en cours en Belgique à la requête d'actionnaires minoritaires de Fortis contre la Société fédérale de Participations et d'Investissement, Ageas et BNP Paribas, demandant notamment la condamnation de BNP Paribas à des dommages et intérêts à titre de restitution par équivalent d'une partie des actions de BNP Paribas Fortis qui lui ont été apportées en 2009, au motif que le transfert de ces actions serait nul. Le Tribunal de Commerce de Bruxelles a décidé, le 29 avril 2016, de surseoir à statuer jusqu'à l'issue de la procédure pénale en cours en Belgique dans le dossier Fortis. BNP Paribas ne dispose pas d'éléments tangibles permettant d'évaluer la durée probable de cette suspension.

Les autorités de régulation et judiciaires de plusieurs pays mènent actuellement des enquêtes ou procèdent à des demandes d'informations auprès d'un certain nombre d'institutions financières concernant les opérations sur les marchés des changes, et en particulier sur une éventuelle collusion entre les institutions financières pour manipuler certains taux de change de référence. La Banque a reçu à ce jour des demandes d'informations à ce sujet de la part des autorités de régulation et judiciaires du Royaume-Uni, des États-Unis, de plusieurs pays de la région Asie-Pacifique ainsi que de la Direction Générale de la Concurrence de la Commission européenne. La Banque a coopéré aux enquêtes et a répondu aux demandes d'informations. En novembre 2014 le Financial Conduct Authority au Royaume-Uni, en décembre 2014 le Hong Kong Monetary Authority, en octobre 2015 la Financial Services Agency au Japon, le 17 novembre 2016 la US Commodity Futures Trading Commission, et le 22 mars 2017 le US Department of Justice « Fraud Section », ont indiqué avoir interrompu leur enquête à l'égard de BNP Paribas. En ce qui concerne les États-Unis, le 24 mai 2017, le New York Department of Financial Services (« DFS ») a notamment imposé une amende de 350 millions de dollars américains à BNP Paribas dans le cadre de l'accord conclu avec la Banque en raison des

manquements à la loi bancaire de l'Etat de New York résultant de l'activité de son département des changes. La Banque s'est également engagée à renforcer les procédures et contrôles applicables à ses activités de change dans le cadre de cet accord. La Banque a coopéré avec le DFS en vue de résoudre ce dossier et a pris des mesures de remédiation destinées à mettre un terme aux problèmes liés à ses activités de change avant comme après que le DFS ait commencé son enquête. Le 17 juillet 2017, le Board of Governors of the Federal Reserve System (« FED ») a notamment imposé une amende de 246 millions de dollars américains à BNP Paribas et certaines de ses filiales américaines dans le cadre de l'accord conclu avec la Banque en raison de pratiques non-sécurisées et inappropriées (« unsafe and unsound practices ») sur le marché des changes. La Banque s'est également engagée à renforcer les procédures et contrôles applicables à certaines activités de marché convenues avec la FED, dont ses activités de change, dans le cadre de cet accord. Comme elle l'a fait avec les autres autorités américaines concernées, la Banque a coopéré avec la FED en vue de résoudre ce dossier, et a pris des mesures de remédiation destinées à mettre un terme aux problèmes liés à ses activités de change avant comme après que la FED ait commencé son enquête. La Banque continue de coopérer aux enquêtes et, en particulier, avec le U.S Department of Justice Antitrust Division des États-Unis. Enfin, le 25 janvier 2018, BNP Paribas USA Inc. a accepté de plaider coupable au titre d'une violation du Sherman Antitrust Act devant la Cour Fédérale de Manhattan. Dans le cadre de cet accord, BNP Paribas USA Inc. a accepté de payer une amende pénale de 90 millions de dollars américains, de renforcer (ainsi que certaines autres entités du Groupe) sa conformité et ses contrôles internes dans les termes requis par la FED et le DFS, ainsi que de coopérer avec le Department of Justice (« DOJ » - Antitrust Division) en relation avec son enquête pénale sur le marché des changes, et de rapporter toute information utile dont BNP Paribas USA Inc. aurait connaissance. Le DOJ et BNP Paribas USA Inc. ont convenu de ne pas recommander de sursis en raison notamment des efforts substantiels de la Banque en matière de conformité et de remédiation pour traiter et prévenir, au travers de son programme de conformité et de remédiation, la survenance des problèmes liés à ses activités de change. Cet accord constitue le dernier volet et met un terme à l'enquête en cours des autorités américaines relative aux activités de change de la Banque.

Les autorités de régulation et judiciaires américaines mènent actuellement différentes enquêtes ou procèdent à des demandes d'informations auprès d'un certain nombre d'institutions financières qui ont été mentionnées dans la presse financière internationale notamment en ce qui concerne le marché des bons du Trésor américain et l'indice de taux ISDAFIX. La Banque, qui a elle-même reçu des demandes d'informations, coopère aux enquêtes et répond aux demandes qui lui sont faites. L'issue et l'impact potentiel de ces enquêtes ou demandes d'informations est difficile à prédire avant leur terme et les discussions subséquentes avec les autorités américaines. Il est à noter qu'un certain nombre d'institutions sont concernées par ces enquêtes ou demandes d'informations et que les revues auxquelles elles peuvent donner lieu ont souvent conduit à des accords transactionnels comprenant notamment le paiement d'amendes ou de pénalités significatives en fonction des circonstances propres à chaque situation.

7.c REGROUPEMENT D'ENTREPRISES

• Opérations de l'exercice 2017

▪ Financière des Paiements Electroniques

Le 13 juillet 2017, BNP Paribas a acquis 89,2% du capital de la société commercialisant l'offre "Compte-Nickel". Cette opération conduit le Groupe BNP Paribas à consolider cette entité par intégration globale.

Cette acquisition a eu pour conséquence d'augmenter le bilan du Groupe en date d'acquisition de 0,4 milliard d'euros.

L'écart d'acquisition lié à cette opération s'établit à 159 millions d'euros.

▪ Opel Bank SA

Le 1er novembre 2017, BNP Paribas Personal Finance et Banque PSA Finance (Groupe PSA) ont finalisé l'acquisition conjointe de l'intégralité des activités européennes de GM Financial, regroupant les marques existantes Opel Bank, Opel Financial Services et Vauxhall Finance.

BNP Paribas détient 50% d'Opel Bank SA, maison-mère de l'ensemble Opel Vauxhall Finance acquis. Le Groupe exerce un contrôle exclusif sur cette entité et la consolide par intégration globale.

Au 31 décembre 2017, aucun écart d'acquisition significatif n'a été identifié.

Cette acquisition a eu pour conséquence d'augmenter le bilan du Groupe en date d'acquisition de 10,2 milliards d'euros, notamment les Prêts et créances sur la clientèle pour 8,3 milliards d'euros.

▪ Cargeas Assicurazioni

Le 28 décembre 2017, BNP Paribas Cardif a pris le contrôle de Cargeas Assicurazioni, distributeur de produits d'assurance non vie en Italie, en acquérant les parts qu'Ageas détenait dans cette entité.

Cette opération conduit le Groupe à consolider cette entité par intégration globale (auparavant, le Groupe exerçait une influence notable sur Cargeas Assicurazioni et la consolidait par mise en équivalence).

Cette acquisition a eu pour conséquence d'augmenter le bilan du Groupe en date d'acquisition de 0,8 milliard d'euros.

L'écart d'acquisition lié à cette opération s'établit à 57 millions d'euros.

• Opérations de l'exercice 2016

▪ Groupe Sharekhan

BNP Paribas a acquis, le 23 novembre 2016, 100% du groupe Sharekhan en Inde. Cette opération a conduit le Groupe BNP Paribas à consolider Sharekhan par intégration globale.

Sharekhan est une société de courtage en ligne avec plus de 1 million de clients.

Cette acquisition a eu pour conséquence d'augmenter le bilan du Groupe en date d'acquisition de 0,4 milliard d'euros.

L'écart d'acquisition lié à cette opération s'établit à 93 millions d'euros.

7.d INTERETS MINORITAIRES

- Intérêts minoritaires significatifs**

L'appréciation du caractère significatif des intérêts minoritaires est fondée sur la contribution des filiales correspondantes au bilan (avant élimination des opérations réciproques) et au résultat du Groupe BNP Paribas.

En millions d'euros	31 décembre 2017	Exercice 2017						
	Total bilan avant élimination des opérations réciproques	Produit Net Bancaire	Résultat net	Résultat net et variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres	% d'intérêt des actionnaires minoritaires	Résultat net part des minoritaires	Résultat net et variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres - part des minoritaires	Dividendes versés aux actionnaires minoritaires
Contribution des entités du groupe BGL BNP Paribas	76 278	1 495	561	455	34%	187	155	90
Autres intérêts minoritaires						261	77	84
TOTAL						448	232	174

En millions d'euros	31 décembre 2016	Exercice 2016						
	Total bilan avant élimination des opérations réciproques	Produit Net Bancaire	Résultat net	Résultat net et variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres	% d'intérêt des actionnaires minoritaires	Résultat net part des minoritaires	Résultat net et variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres - part des minoritaires	Dividendes versés aux actionnaires minoritaires
Contribution des entités du groupe BGL BNP Paribas	69 985	1 504	554	532	34%	183	178	69
Autres intérêts minoritaires						230	207	45
TOTAL						413	385	114

Il n'existe pas de restriction contractuelle particulière sur les actifs de BGL BNP Paribas, liée à la présence de l'actionnaire minoritaire.

- Opérations de restructuration interne ayant modifié la part des actionnaires minoritaires dans le capital et les réserves**

Aucune opération de restructuration interne significative n'a eu lieu au cours des exercices 2017 et 2016.

- **Opérations d'acquisition de participation complémentaire ou de cession partielle modifiant la part des actionnaires minoritaires dans le capital et les réserves**

En millions d'euros, au	31 décembre 2017		31 décembre 2016	
	Part du Groupe	Part des minoritaires	Part du Groupe	Part des minoritaires
Cardif IARD				
Augmentation de capital dilutive réduisant le taux de détention du Groupe à 83,26%.	27	5		
Financière des Paiements Electroniques				
Acquisition complémentaire portant le taux de détention du Groupe à 95 %.	(10)	3		
Commerz Finanz GmbH				
Cession de 50,1% de l'activité bancaire à Commerz Bank parallèlement à l'acquisition de 49,9% de l'activité de crédit.	(18)	(488)		
First Hawaiian Inc.				
Seconde offre, le 6 février 2017 de First Hawaiian Inc. à hauteur de 20,6% de son capital au prix de 32 dollars par action.	250	588		
Introduction en bourse, le 4 août 2016 de First Hawaiian Inc. à hauteur de 17,39% de son capital au prix de 23 dollars par action.			87	460
UkrSibbank Public Joint Stock				
Cession de 40% du capital d'UkrSibbank suivie d'une augmentation de capital souscrite par l'ensemble des actionnaires.			(102)	34
Autres	4	7	(17)	
Total	253	115	(32)	494

- **Engagements de rachat de participation aux actionnaires minoritaires**

Dans le cadre de l'acquisition de certaines entités, le Groupe a consenti à des actionnaires minoritaires des options de vente de leur participation.

La valeur totale de ces engagements, comptabilisés en diminution des capitaux propres, s'élève à 522 millions d'euros au 31 décembre 2017 contre 615 millions d'euros au 31 décembre 2016.

7.e RESTRICTIONS SIGNIFICATIVES DANS LES FILIALES, COENTREPRISES ET ENTREPRISES ASSOCIEES

Restrictions significatives relatives à la capacité des entités à transférer de la trésorerie vers le Groupe

La capacité des entités à payer des dividendes ou à rembourser des prêts et avances dépend, entre autres, des contraintes locales réglementaires en termes de capitalisation, des réserves statutaires et des performances financières et opérationnelles des entités. Au cours des exercices 2016 et 2017, aucune entité du Groupe BNP Paribas n'a connu de restriction significative autre que celles liées aux contraintes réglementaires.

Restrictions significatives relatives à la capacité du Groupe à utiliser des actifs logés dans des entités structurées consolidées

L'accès aux actifs des entités structurées consolidées dans lesquelles des investisseurs tiers ont investi est limité dans la mesure où les actifs de ces entités sont réservés au bénéfice des porteurs de parts ou de titres. Le montant total de ces actifs s'élève à 24 milliards d'euros au 31 décembre 2017 contre 20 milliards d'euros au 31 décembre 2016.

Restrictions significatives relatives à la capacité du Groupe à utiliser des actifs donnés en garantie ou mis en pension

Les instruments financiers donnés par le Groupe BNP Paribas en garantie ou mis en pension sont présentés dans les notes 4.s et 5.c.

Restrictions significatives liées aux réserves de liquidité

Les restrictions significatives liées aux réserves de liquidité correspondent aux dépôts obligatoires auprès des banques centrales communiqués dans le chapitre 5 du document de référence dans la partie « Risque de liquidité ».

Actifs représentatifs des contrats en unités de compte des activités d'assurance

Les actifs représentatifs des contrats en unités de compte évalués en valeur de marché sur option, pour un montant de 60 milliards d'euros au 31 décembre 2017 (contre 54 milliards d'euros au 31 décembre 2016), sont détenus au profit des souscripteurs de ces contrats.

7.f ENTITES STRUCTUREES

Le Groupe BNP Paribas est engagé dans des opérations avec des entités structurées sponsorisées principalement à travers ses activités de titrisation d'actifs financiers en qualité d'initiateur ou d'arrangeur, de gestionnaire de fonds et de financements spécialisés d'actifs.

De plus, le Groupe BNP Paribas est également en relation avec des entités structurées qu'il n'a pas sponsorisées, notamment sous la forme d'investissements dans des fonds ou des véhicules de titrisation.

L'évaluation du contrôle pour les entités structurées est détaillée dans la Note 1.b.2. Méthodes de consolidation.

- **Entités structurées consolidées**

Les principales catégories d'entités structurées consolidées sont :

Conduits ABCP (Asset Backed Commercial Paper) : les conduits de titrisation ABCP Starbird, Matchpoint et Scaldis financent des opérations de titrisation gérées par le Groupe BNP Paribas pour le compte de sa clientèle. Le détail de leur mode de financement et l'exposition en risque du Groupe BNP Paribas sont présentés dans le chapitre 5 du document de référence dans la partie « Activité en matière de titrisation pour compte de la clientèle en tant que sponsor (Opérations refinancées à court terme) ».

Titrisation pour compte propre : les positions de titrisation pour compte propre originées et conservées par le Groupe BNP Paribas sont détaillées dans le chapitre 5 du document de référence dans la partie « Activité en matière de titrisation pour compte propre (initiateur) ».

Fonds gérés par le Groupe : le Groupe BNP Paribas structure différents types de fonds pour lesquels il peut agir en tant que gestionnaire, investisseur, dépositaire ou garant. Lorsqu'il est à la fois gestionnaire et investisseur significatif, et donc exposé à des rendements variables, ces fonds sont consolidés.

- **Entités structurées non consolidées**

Le Groupe BNP Paribas est en relation avec des entités structurées non consolidées dans le cadre de ses activités, pour répondre aux besoins de ses clients.

Informations relatives aux intérêts dans des entités structurées sponsorisées

Les principales catégories d'entités structurées sponsorisées non consolidées sont les suivantes :

Titrisation : le Groupe BNP Paribas structure des véhicules de titrisation destinés à offrir à ses clients des solutions de financement de leurs actifs soit directement, soit à travers les conduits ABCP consolidés. Chaque véhicule finance l'achat des actifs des clients (créances ou obligations,...) en émettant principalement des obligations adossées à ces actifs et dont le remboursement est lié à leur performance.

Fonds : le Groupe BNP Paribas structure et gère des fonds dans le but de proposer des opportunités d'investissements à ses clients. Des fonds dédiés ou publics sont proposés à des clients institutionnels et particuliers, et sont distribués et suivis commercialement par le Groupe. Les entités du Groupe BNP Paribas qui gèrent ces fonds peuvent percevoir des commissions de gestion et des commissions de performance. Le Groupe BNP Paribas peut détenir des parts émises par ces fonds, ainsi que des parts dans des fonds dédiés à l'activité d'assurance non gérés par le Groupe BNP Paribas.

Financement d'actifs : le Groupe BNP Paribas accorde des financements à des entités structurées qui acquièrent des actifs (avions, navires, ...) destinés à être mis en location, les loyers reçus par l'entité structurée permettant de rembourser le financement garanti par l'actif détenu par l'entité structurée.

Autres : pour le compte de sa clientèle, le Groupe BNP Paribas peut également structurer des entités destinées à investir dans des actifs ou à restructurer de la dette.

Un intérêt dans une entité structurée non consolidée est un lien contractuel ou non qui expose le Groupe BNP Paribas à la variabilité des rendements associés à la performance de l'entité.

Les actifs et passifs du Groupe liés aux intérêts détenus dans des entités structurées sponsorisées sont les suivants :

En millions d'euros, au 31 décembre 2017	Titrisation	Fonds	Financement d'actifs	Autres	Total
INTERETS AU BILAN DU GROUPE					
ACTIF					
Portefeuille de transaction	206	885	102	1 143	2 336
Portefeuille évalué en valeur de marché sur option ⁽¹⁾		27 625	19	79	27 723
Actifs financiers disponibles à la vente	4	806	173	545	1 528
Prêts et créances	10 143	358	10 917	47	21 465
Autres actifs	13	375	1	21	410
TOTAL ACTIF	10 366	30 049	11 212	1 835	53 462
PASSIF					
Portefeuille de transaction	34	560	33	2 286	2 913
Portefeuille évalué en valeur de marché sur option				17	17
Passifs financiers évalués au coût amorti	1 058	16 050	650	1 375	19 133
Autres passifs	2	323	97	35	457
TOTAL PASSIF	1 094	16 933	780	3 713	22 520
EXPOSITION MAXIMALE DU GROUPE AUX PERTES	14 779	30 580	13 189	2 399	60 947
TAILLE DES ENTITES STRUCTUREES ⁽²⁾	99 956	251 589	39 111	1 160	391 816

En millions d'euros, au 31 décembre 2016	Titrisation	Fonds	Financement d'actifs	Autres	Total
INTERETS AU BILAN DU GROUPE					
ACTIF					
Portefeuille de transaction	320	536	151	1 959	2 966
Portefeuille évalué en valeur de marché sur option ⁽¹⁾		24 118	10	73	24 201
Actifs financiers disponibles à la vente	11	3 540	188	549	4 288
Prêts et créances	11 702	305	14 403	97	26 507
Autres actifs	12	182	3	1	198
TOTAL ACTIF	12 045	28 681	14 755	2 679	58 160
PASSIF					
Portefeuille de transaction	117	447	37	2 359	2 960
Portefeuille évalué en valeur de marché sur option		16		31	47
Passifs financiers évalués au coût amorti	1 035	20 445	1 130	1 889	24 499
Autres passifs		284	92	11	387
TOTAL PASSIF	1 152	21 192	1 259	4 290	27 893
EXPOSITION MAXIMALE DU GROUPE AUX PERTES	15 346	29 478	17 451	3 202	65 477
TAILLE DES ENTITES STRUCTUREES ⁽²⁾	66 826	292 783	45 764	6 140	411 513

(1) Dont 18 431 millions d'euros représentatifs des contrats en unités de compte des activités d'assurance au 31 décembre 2017, investis dans des fonds gérés par le Groupe BNP Paribas (14 185 millions d'euros au 31 décembre 2016).

(2) La taille des entités structurées sponsorisées correspond au total de l'actif de l'entité structurée pour la titrisation, à la valeur liquidative pour les fonds (hors mandats de gestion) et au total de l'actif de l'entité structurée ou au montant de l'engagement du Groupe BNP Paribas pour le financement d'actifs et les autres activités.

L'exposition maximale aux pertes sur les entités structurées sponsorisées par le Groupe BNP Paribas correspond à la valeur comptable de l'actif, excluant, pour les actifs financiers disponibles à la vente, les variations de valeur comptabilisées directement en capitaux propres, ainsi qu'au montant nominal des engagements de financement et de garantie donnés et au montant notionnel des CDS (credit default swaps) vendus.

Informations relatives aux intérêts dans des entités structurées non sponsorisées

Les principaux intérêts détenus par le Groupe BNP Paribas lorsqu'il a uniquement un rôle d'investisseur dans des entités structurées non sponsorisées sont détaillés ci-dessous :

- *Parts de fonds non gérés par le Groupe détenues par le métier Assurance* : dans le cadre de la stratégie d'allocation d'actifs correspondant au placement des primes associées à des contrats d'assurance en unités de compte ou du fonds général, le métier Assurance souscrit des parts d'entités structurées. Ces placements à court ou moyen terme sont détenus pour leur performance financière et répondent aux critères de diversification des risques inhérents au métier. Ils représentent un montant de 31 milliards d'euros au 31 décembre 2017 (32 milliards d'euros au 31 décembre 2016). Les variations de valeur et l'essentiel des risques liés à ces placements sont supportés par les assurés dans le cas des actifs représentatifs des contrats en unités de compte, et par l'assureur dans le cas des actifs représentatifs du fonds général.
- *Autres investissements dans des fonds non gérés par le Groupe* : dans le cadre de son activité de négociation, le Groupe BNP Paribas investit dans des entités structurées en n'ayant aucune implication dans leur gestion ou leur structuration (investissements dans des fonds communs de placement, des fonds de placement en valeurs mobilières ou des fonds alternatifs), notamment en couverture économique de produits structurés vendus aux clients. Le Groupe prend également des participations minoritaires pour accompagner des entreprises dans le cadre de son activité de capital investissement. Ces investissements représentent un montant total de 8 milliards d'euros au 31 décembre 2017 (11 milliards d'euros au 31 décembre 2016).
- *Investissements dans des véhicules de titrisation* : le détail de l'exposition du Groupe et la nature des investissements effectués sont communiqués dans le chapitre 5 du document de référence dans la partie « Activité en matière de titrisation en tant qu'investisseur ».

7.g REMUNERATIONS ET AVANTAGES SOCIAUX BENEFICIANT AUX MANDATAIRES SOCIAUX

La politique de rémunération et d'attribution des avantages sociaux aux mandataires sociaux, ainsi que les informations sur base individuelle, sont présentées dans le chapitre 2 Gouvernance d'entreprise du document de référence du Groupe.

• Rémunérations et avantages sociaux bénéficiant aux dirigeants mandataires sociaux

	Exercice 2017	Exercice 2016
Rémunération brute y compris jetons de présence et avantages en nature		
- due au titre de l'exercice	6 236 607 €	6 350 378 €
- versée au cours de l'exercice	8 152 686 €	6 227 427 €
Avantages postérieurs à l'emploi		
Indemnités de fin de carrière : valeur actualisée des engagements (hors charges sociales)	255 440 €	243 574 €
Régime de retraite à cotisations définies : cotisations versées par BNP Paribas dans l'année	1 295 €	1 274 €
Prévoyance / couverture santé : primes versées par BNP Paribas dans l'année	12 461 €	8 914 €
Paiements à base d'actions		
Options de souscription d'actions		
- valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
- nombre d'options restantes au 31 décembre	66 840	107 854
Actions de performance		
- valorisation des actions attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
- nombre d'actions restantes au 31 décembre	Néant	Néant
Rémunération variable pluriannuelle		
- valeur de marché à la date d'attribution (*)	785 765 €	1 272 417 €

(*) Valorisation selon la méthode décrite dans la note 1.i.

Au 31 décembre 2017, aucun dirigeant mandataire social n'est éligible à un régime collectif et conditionnel de retraite supplémentaire à prestations définies.

• Jetons de présence versés aux membres du Conseil d'administration

Le montant des jetons de présence versés à l'ensemble des membres du Conseil d'administration en 2017 s'élève à 1 300 000 euros (inchangé par rapport au montant versé en 2016). La part versée en 2017 aux mandataires sociaux non dirigeants est de 1 175 312 euros, contre 1 183 190 euros en 2016.

• Rémunération et avantages sociaux bénéficiant aux administrateurs représentant les salariés

En euros	Exercice 2017	Exercice 2016
Rémunération brute versée au cours de l'exercice	85 685	77 471
Jetons de présence (versés aux organisations syndicales)	182 371	176 588
Primes versées par BNP Paribas dans l'année aux dispositifs d'assurance-décès et invalidité, de Garantie Vie Professionnelle Accidents et de couverture de frais de santé	1 478	1 512
Cotisations versées par BNP Paribas au régime de retraite à cotisations définies	729	670

• Prêts, avances et garanties accordés aux mandataires sociaux

Au 31 décembre 2017, le montant des prêts en cours consentis directement ou indirectement aux mandataires sociaux ainsi qu'à leurs conjoints s'élève à 6 881 664 euros (1 197 628 euros au 31 décembre 2016). Ces prêts constitutifs d'opérations courantes ont été consentis à des conditions normales.

7.h RELATIONS AVEC LES AUTRES PARTIES LIEES

Les autres parties liées au Groupe BNP Paribas sont les sociétés consolidées, y compris les sociétés mises en équivalence, ainsi que les entités assurant la gestion des avantages postérieurs à l'emploi bénéficiant au personnel (exception faite des régimes multi-employeurs et intersectoriels).

Les transactions opérées entre BNP Paribas et les parties qui lui sont liées sont réalisées aux conditions de marché prévalant au moment de la réalisation de ces transactions.

RELATIONS ENTRE LES SOCIETES CONSOLIDEES DU GROUPE

La liste des sociétés consolidées du Groupe BNP Paribas est présentée dans la note 7.j « Périmètre de consolidation ». Les transactions réalisées et les encours existant en fin de période entre les sociétés du Groupe consolidées par intégration globale sont totalement éliminés en consolidation. Les tableaux suivants présentent les opérations réalisées avec des entités consolidées par mise en équivalence.

- **Encours des opérations réalisées avec les parties liées**

En millions d'euros, au	31 décembre 2017		31 décembre 2016	
	Coentreprises	Entreprises associées ⁽¹⁾	Coentreprises	Entreprises associées ⁽¹⁾
ACTIF				
Prêts, avances et titres				
Comptes ordinaires	7	186	1	51
Prêts	3 675	1 980	4 302	3 098
Titres	820		991	
Titres détenus en portefeuille autre que de négoce	8		14	
Actifs divers	2	130	3	235
Total	4 512	2 296	5 311	3 384
PASSIF				
Dépôts				
Comptes ordinaires	74	625	94	774
Autres emprunts	45	2 303	195	2 431
Passifs divers	16	41	23	81
Total	135	2 969	312	3 286
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE				
Engagements de financement donnés	162	822	207	821
Engagements de garantie donnés	3 001	111	3 401	371
Total	3 163	933	3 608	1 192

⁽¹⁾Y compris les entités contrôlées faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère non significatif.

En outre, le Groupe effectue également avec les parties liées des opérations de négoce aux conditions de marché sur instruments financiers dérivés (swaps, options, contrats à terme...) et sur des instruments financiers acquis ou souscrits et émis par celles-ci (actions, titres obligataires...).

- **Éléments de résultat relatifs aux opérations réalisées avec les parties liées**

En millions d'euros	Exercice 2017		Exercice 2016	
	Coentreprises	Entreprises associées ⁽¹⁾	Coentreprises	Entreprises associées ⁽¹⁾
Intérêts et produits assimilés	14	33	28	43
Intérêts et charges assimilés	(1)	(16)	(2)	(16)
Commissions (produits)	3	393	4	459
Commissions (charges)	(1)	(13)	(8)	(44)
Prestations de services rendues	1	17	1	9
Prestations de services reçues		(5)		(6)
Loyers perçus		1		12
Total	16	410	23	457

⁽¹⁾ Y compris les entités contrôlées faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère non significatif.

ENTITES DU GROUPE ASSURANT LA GESTION DE CERTAINS AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI CONSENTIS AU PERSONNEL

En Belgique, BNP Paribas Fortis finance certains régimes de pension auprès de la compagnie d'assurance AG Insurance dans laquelle le Groupe BNP Paribas est actionnaire à hauteur de 25%.

Pour les autres entités à l'étranger, la gestion des plans d'avantages postérieurs à l'emploi est pour l'essentiel réalisée par des organismes de gestion ou des compagnies d'assurance indépendants et ponctuellement par des sociétés du Groupe, en particulier BNP Paribas Asset Management, BNP Paribas Cardif, Bank of the West et First Hawaiian Bank. En Suisse, une fondation dédiée gère les plans de retraite bénéficiant au personnel de BNP Paribas Suisse.

Au 31 décembre 2017, la valeur des actifs des plans gérés par des sociétés contrôlées par le Groupe ou sur lesquelles celui-ci exerce une influence notable s'élève à 3 916 millions d'euros (3 883 millions d'euros au 31 décembre 2016). Le montant des prestations perçues (notamment des frais de gestion et de conservation d'actifs) par des sociétés du Groupe au titre de 2017 s'élève à 4,5 millions d'euros (4,3 millions d'euros en 2016).

7.i VALEUR DE MARCHÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS COMPTABILISÉS AU COUT AMORTI

Les éléments d'information mentionnés dans cette note doivent être utilisés et interprétés avec la plus grande précaution pour les raisons suivantes :

- ces valeurs de marché représentent une estimation de la valeur instantanée des instruments concernés au 31 décembre 2017. Elles sont appelées à fluctuer d'un jour à l'autre du fait des variations de plusieurs paramètres, dont les taux d'intérêt et la qualité des crédits des contreparties. En particulier, elles peuvent être significativement différentes des montants effectivement reçus ou payés à l'échéance des instruments. Dans la plupart des cas, cette valeur de marché réévaluée n'est pas destinée à être immédiatement réalisée et ne pourrait en pratique pas l'être. Elle ne représente donc pas la valeur effective des instruments dans une perspective de continuité de l'activité de BNP Paribas ;
- la plupart de ces valeurs de marché instantanées ne sont pas pertinentes, donc ne sont pas prises en compte pour les besoins de la gestion des activités de banque commerciale qui utilisent les instruments financiers correspondants ;
- la réévaluation des instruments financiers comptabilisés au coût historique suppose souvent d'utiliser des modèles de valorisation, des conventions et des hypothèses qui peuvent varier d'une institution à l'autre. Par conséquent, la comparaison des valeurs de marché présentées, pour les instruments financiers comptabilisés au coût historique, par différentes institutions financières n'est pas nécessairement pertinente ;
- enfin, les valeurs de marché reprises ci-après ne comprennent pas les valeurs de marché des opérations de location-financement, des instruments non financiers tels que les immobilisations et les survaleurs, mais aussi les autres actifs incorporels tels que la valeur attachée aux portefeuilles de dépôts à vue ou à la clientèle en relation avec le Groupe dans ses différentes activités. Ces valeurs de marché ne sauraient donc être considérées comme la valeur contributive des instruments concernés à la valeur du Groupe BNP Paribas.

En millions d'euros, au 31 décembre 2017	Valeur de marché estimée				Valeur au bilan
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	
ACTIFS FINANCIERS					
Prêts et créances sur les établissements de crédit (note 4.f)		45 729	30	45 759	45 670
Prêts et créances sur la clientèle (note 4.g) ⁽¹⁾	448	44 639	665 318	710 405	698 307
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance (note 4.j)	5 476	29		5 505	4 792
PASSIFS FINANCIERS					
Dettes envers les établissements de crédit (note 4.f)		76 356		76 356	76 503
Dettes envers la clientèle (note 4.g)		767 431		767 431	766 890
Dettes représentées par un titre (note 4.i)	49 530	100 495		150 025	148 156
Dettes subordonnées (note 4.i)	8 891	7 767		16 658	15 951

⁽¹⁾ Hors location financement

En millions d'euros, au 31 décembre 2016	Valeur de marché estimée				Valeur au bilan
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	
ACTIFS FINANCIERS					
Prêts et créances sur les établissements de crédit (note 4.f)		47 401	7	47 408	47 411
Prêts et créances sur la clientèle (note 4.g) ⁽¹⁾	605	45 873	653 971	700 449	684 669
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance (note 4.j)	7 029	39		7 068	6 100
PASSIFS FINANCIERS					
Dettes envers les établissements de crédit (note 4.f)		75 541		75 541	75 660
Dettes envers la clientèle (note 4.g)		766 904		766 904	765 953
Dettes représentées par un titre (note 4.i)	52 420	102 317		154 737	153 422
Dettes subordonnées (note 4.i)	9 098	9 227		18 325	18 374

⁽¹⁾ Hors location financement

Les techniques de valorisation utilisées et les hypothèses retenues assurent une mesure homogène de la valeur de marché des instruments financiers actifs et passifs comptabilisés au coût amorti au sein du Groupe BNP Paribas : lorsque les prix cotés sur un marché actif sont disponibles, ils sont retenus pour la détermination de la valeur de marché. A défaut, la valeur de marché est déterminée à l'aide de techniques de valorisation, telles que l'actualisation des flux futurs estimés pour les prêts, les dettes et les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, ou telles que des modèles de valorisation spécifiques pour les autres instruments financiers, ainsi qu'ils sont décrits dans la note 1 relative aux principes comptables appliqués par le Groupe. La description des niveaux de la hiérarchie de juste valeur est également présentée dans les principes comptables (note 1.c.10). La valeur de marché retenue pour les prêts, les dettes et les actifs détenus jusqu'à l'échéance dont la maturité initiale est inférieure à un an (y compris exigibles à vue), ainsi que pour la plupart des produits d'épargne réglementée, est la valeur comptabilisée. Ces instruments ont été présentés en Niveau 2, à l'exception des crédits à la clientèle, classés en Niveau 3.

7.k HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Au titre de l'exercice 2017	Deloitte		PricewaterhouseCoopers		Mazars		TOTAL	
Montant hors taxe, en milliers d'euros	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Certification des comptes	16 683	68%	16 667	64%	11 261	92%	44 611	71%
- Emetteur	3 840		4 730		2 448		11 018	
- Filiales consolidées	12 843		11 937		8 813		33 593	
Services autres que la certification des comptes	7 906	32%	9 513	36%	935	8%	18 354	29%
- Emetteur	3 534		2 622		535		6 691	
- Filiales consolidées	4 372		6 891		400		11 663	
TOTAL	24 589	100%	26 180	100%	12 196	100%	62 965	100%
dont honoraires versés aux commissaires aux comptes en France pour la certification des comptes	5 883		4 623		4 730		15 236	
dont honoraires versés aux commissaires aux comptes en France pour les services autres que la certification des comptes	987		1 388		549		2 924	

Au titre de l'exercice 2016	Deloitte		PricewaterhouseCoopers		Mazars		TOTAL	
Montant hors taxe, en milliers d'euros	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Certification des comptes	13 051	62%	14 537	64%	9 595	88%	37 183	68%
- Emetteur	3 133		4 145		1 829		9 107	
- Filiales consolidées	9 918		10 392		7 766		28 076	
Services autres que la certification des comptes	7 967	38%	8 134	36%	1 349	12%	17 450	32%
- Emetteur	3 240		2 369		157		5 766	
- Filiales consolidées	4 727		5 765		1 192		11 684	
TOTAL	21 018	100%	22 671	100%	10 944	100%	54 633	100%

Le montant total des honoraires d'audit versés aux Commissaires aux comptes n'appartenant pas au réseau de l'un de ceux certifiant les comptes consolidés et individuels de BNP Paribas SA, mentionnés dans le tableau ci-dessus, s'élève à 909 milliers d'euros au titre de l'exercice 2017 (687 milliers d'euros en 2016).

Les services autres que la certification des comptes comprennent cette année principalement des missions de revue de la conformité du dispositif de l'entité au regard de dispositions réglementaires, et des travaux de revue de la qualité du contrôle interne par rapport à des normes internationales (ex : « ISAE 3402 ») dans le cadre de prestations rendues aux clients, en particulier pour les Métiers Titres et Gestion d'actifs, ainsi que l'apport d'expertise dans le cadre de projets de transformation de la banque.